



Affaires indiennes
et du Nord Canada
et
Commission canadienne
des affaires polaires

Budget des dépenses
1997-1998

Un rapport sur les plans et les priorités
Document pilote

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commencant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1997

En vente au Canada par l'entremise des
librairies associées et autres libraires

ou par la poste auprès du

Groupe Communication Canada – Édition
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N^o de catalogue BT31-2/1998-III-19
ISBN 0-660-60077-3



Affaires indiennes
et du Nord Canada
et
Commission canadienne
des affaires polaires

Budget des dépenses
1997-1998

Un rapport sur les plans et les priorités
Document pilote

Accordé



Ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada
et Commission canadienne des affaires polaires

Avant-propos

Le Projet d'amélioration des rapports au Parlement (PARP) a été établi au Secrétariat du Conseil du Trésor pour améliorer la qualité des informations sur la gestion des dépenses transmises au Parlement et pour en moderniser le processus de préparation. Ce projet s'inscrit dans l'initiative de plus grande envergure, «Repenser le rôle de l'État», qui vise à axer sur les résultats l'information fournie au Parlement et à la rendre plus transparente.

Durant la période d'août 1995 à décembre 1996, des consultations poussées ont été menées auprès des parlementaires et des principaux intervenants dans ce dossier, pour examiner les moyens d'améliorer l'information présentée au Parlement. Il est clairement ressorti de ces consultations qu'il fallait améliorer la qualité de l'information sur la performance et que l'information sur la planification devait être axée sur les résultats, plus stratégique, communiquée clairement et orientée sur le long terme.

Le PARP comporte trois phases. En mars 1996, six ministères ont présenté une version révisée de la Partie III du Budget des dépenses principal. Ces documents répondaient aux nouvelles exigences relatives visant à axer davantage l'information sur la planification et la performance.

En juin 1996, la Chambre des communes a approuvé l'expansion du projet pilote et la présentation, à titre expérimental, de documents distincts sur la planification et la performance. En octobre 1996, pour la deuxième phase du PARP, seize ministères ont présenté des rapports de performance. Ces rapport ont été évalués et on a conclu que les informations qu'ils contenaient étaient pertinentes et opportunes. On a constaté également que la présentation continue de rapports sur la performance faisait l'objet d'un large consensus.

La présentation de Rapports sur les plans et priorités, par les seize ministères susmentionnés, constitue la troisième phase du PARP. Ces rapports, ainsi que la séparation de l'information sur la planification et la performance, seront évalués, et, si le Parlement en convient, tous les ministères et organismes présenteront au printemps un rapport sur leurs plans et priorités et, à l'automne, un rapport de performance, ce qui permettra de présenter le premier ensemble complet de rapports de performance distincts au début de l'automne de 1997.

Vous pouvez consulter les documents susmentionnés dans le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor, à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/key.html>

Veuillez communiquer tout commentaire ou toute question sur cette note, ou sur le Projet d'amélioration des rapports au Parlement, par le biais du site Internet du SCT, ou à l'adresse suivante :

Secteur de la gestion des dépenses
Secrétariat du Conseil du Trésor
Ottawa (Ontario)
K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-2612

Table des matières

Section I	Message du ministre	i
Section II	Plans et priorités	7
	Sommaire des plans, des priorités et des stratégies d'importance	8
	Aperçu du Ministère	20
	Plans et priorités par secteur d'activité	
1.0	Programme des affaires indiennes et inuit	26
1.1	Financement des Premières Nations	30
1.1.1	<i>Autonomie gouvernementale</i>	32
1.1.2	<i>Éducation</i>	35
1.1.3	<i>Développement social</i>	37
1.1.4	<i>Immobilisations et entretien</i>	40
1.1.5	<i>Logement</i>	43
1.1.6	<i>Soutien des gouvernements indiens</i>	45
1.1.7	<i>Développement économique</i>	47
1.2	Services fonciers et fiduciaires	50
1.3	Revendications	54
2.0	Programme des affaires du Nord	60
3.0	Programme d'administration	66
4.0	Commission canadienne des affaires polaires	69

Section III	Renseignements supplémentaires	71
1.0	Autorisation de dépenser	72
2.0	Organisation	74
2.1	Organigramme	74
2.2	Besoin en ressources par secteur et activité	75
3.0	Projets d'immobilisations	76
3.1	Dépenses en capital par secteur d'activité	76
3.2	Liste des principaux projets d'immobilisations par activité	77
4.0	Renseignements financiers supplémentaires	89
4.1	Dépenses brutes et nettes du Ministère par activité	89
4.1.1	Détails des recettes par activité	90
4.2	Paiements de transfert par activité	92
4.3	Présentation par article courant	93
4.4	Sommaire des prêts	94
4.5	Passif éventuel	95
5.0	Lois relevant du portefeuille	96
6.0	Aperçu historique — Les affaires indiennes et du Nord	98
7.0	Références	104
Index		105

Section I

Message du ministre

MESSAGE DU MINISTRE

La période visée par l'actuel document de planification, soit de 1997-1998 à 1999-2000, revêt une importance toute particulière, voire peut-être historique. Les priorités que les Premières Nations et les gens du Nord ont établies à ce moment-ci de l'histoire et les engagements qu'ils ont pris scelleront les acquis de cette fin de siècle, tout en préparant la voie aux défis stimulants et aux nombreuses perspectives que ne manquera pas de nous offrir le nouveau millénaire. En l'an 2000, nos relations avec les Premières Nations et les gens du Nord seront, en effet, fort différentes. Les Premières Nations et les Inuit exerceront leur droit inhérent à l'autonomie gouvernementale en vertu des conventions qu'ils auront négociées et le partenariat sera encore plus ferme entre les gouvernements des Premières Nations et le gouvernement fédéral. Les communautés des Premières Nations seront plus fortes, plus saines et davantage autosuffisantes. Le Nord du Canada sera administré par trois solides gouvernements territoriaux. Or, ces gouvernements assumeront entièrement les responsabilités de type provincial qui relèvent actuellement du MAINC.

Cependant, avant de tourner les dernières pages du 20^e siècle, il reste encore bien des choses à faire. Nous devons continuer à soutenir les efforts des Premières Nations pour que leurs communautés aient accès aux mêmes services de base que les autres Canadiens, comme l'enseignement primaire et secondaire et les services sociaux. Nous devons aider les Premières Nations à progresser davantage dans les secteurs clés, leur assurer, par exemple, de bons réseaux d'aqueduc et d'égouts, de bons logements et un développement économique qui soit durable. Il est de la plus stricte nécessité de leur fournir ces services de base pour que la qualité de vie dans les réserves soit la même que celle dont jouissent les localités avoisinantes. Nous devons aussi mener à terme bon nombre des négociations qui ont trait aux revendications et qui sont en cours actuellement, de façon à régler les griefs en souffrance et clarifier les titres aux terres et aux ressources. Nous devons aussi, en fin de compte, réaliser de réels progrès pour conclure, par la voie des négociations, les accords d'autonomie gouvernementale et pour mieux définir le partage des responsabilités entre les gouvernements des Premières Nations et leurs membres, ainsi qu'entre les gouvernements des Premières Nations et le Parlement. Pour mieux avancer sur tous ces plans, nous puiserons dans les travaux de la Commission royale sur les peuples autochtones.

Dans le Nord, nous devons travailler avec nos partenaires pour que le territoire du Nunavut puisse être établi et entièrement mis en œuvre d'ici l'an 2000. Nous devons continuer à protéger l'environnement de l'Arctique tout en appuyant un développement et une gestion responsable des terres et des ressources naturelles du Nord; en même temps, nous devons veiller à la création d'emplois et à ce que le développement économique soit fait de façon durable.

Le présent document expose les plans du Ministère pour réaliser ces objectifs. Pour chaque programme clé ou activité importante, il précise les objectifs stratégiques, le contexte dans lequel nous nous situons et les mesures que nous prenons pour atteindre nos buts. Il indique clairement les résultats que nous nous sommes engagés à obtenir en 1997-1998 et pendant la période de planification, tout en précisant les facteurs qui pourraient nous amener à modifier nos plans et le coût à prévoir pour la réalisation de nos objectifs.

Il reste encore beaucoup à faire, et nous devons y arriver, avec des ressources qui s'amenuisent. Je crois, toutefois, que nous sommes sur la bonne voie et que, en collaboration avec les Premières Nations et les gens du Nord, nous pourrions réaliser tous nos objectifs.

Je compte bien travailler avec mes partenaires et mes collègues pour que ce plan porte de nombreux fruits.

L'honorable Ronald A. Irwin, c.p., député

ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien

Section II

Plans et priorités

Principaux engagements pour 1997-1998

Autres résultats escomptés au cours
de la période de planification 1997-2000

Autonomie gouvernementale

Autonomie gouvernementale

- ▶ D'autres accords définitifs d'autonomie gouvernementale au Yukon en vertu de la politique sur le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale.
- ▶ Mise en œuvre des ententes sectorielles dans le domaine de l'éducation.
- ▶ Cinq ententes globales de principe pour l'autonomie gouvernementale.
- ▶ Entente de principe sur l'éducation, le service de police et la gestion des terres à Kahnawake.
- ▶ Entente-cadre au Manitoba pour rétablir la compétence en éducation.
- ▶ Renouvellement du mandat du bureau du commissaire aux traités en Saskatchewan comme organisme indépendant pour coordonner les négociations en Saskatchewan.
- ▶ Établissement d'un tribunal de règlements des conflits relatifs à la *Loi sur les Indiens* (Tribunal de la réconciliation en Saskatchewan).
- ▶ Adoption des projets de loi sur la gestion des terres et des fonds des Premières Nations.
- ▶ Création d'une institut administratif pour les Premières Nations.

- ▶ Douze accords d'autonomie gouvernementale d'ici la fin de la période de planification.
- ▶ Mise en œuvre des quatre accords actuels d'autonomie gouvernementale au Yukon.
- ▶ Version du texte définitif des accords d'autonomie gouvernementale pour les dix accords qui restent encore à conclure avec les Premières Nations du Yukon, ou progrès considérables sur la bonne voie.
- ▶ Accords de principe d'autonomie gouvernementale avec Westbank, le Conseil de tribus Meadow Lake, Sioux Valley, le Conseil uni Anishnabeg, Dogrib et les Premières Nations Inuvialuit et Gwich'in.
- ▶ Texte définitif des accords avec les Mi'kmaq, Fort Frances et Traité 7 sur l'éducation, accord de principe avec Kenora et Dryden sur l'éducation.
- ▶ Accord sur l'aide à l'enfance avec la tribu Blood.
- ▶ Accords relatifs à l'éducation et aux immobilisations au Manitoba.
- ▶ Mise en œuvre de la réglementation pétrolière et gazière des Premières Nations.
- ▶ Accord de partage des frais avec la Colombie-Britannique, Terre-Neuve et le Québec.

Autonomie gouvernementale (*suite*)

Services fonciers et fiduciaires

- ▶ Accroissement du transfert des responsabilités par : le dépôt d'un nouveau projet de loi pour déléguer les pouvoirs relatifs à l'administration des terres à un nombre précis de Premières Nations (14), l'application du Règlement de 1997 sur le pétrole et le gaz des Premières Nations pour permettre jusqu'à cinq Premières Nations pilotes d'assumer les pouvoirs qui leur sont délégués pour la gestion des ressources pétrolières et gazières dans les réserves en 1997; l'amélioration de la capacité de gestion de cinq Premières Nations pilotes productrices de pétrole, par la cogestion de Pétrole et gaz des Indiens du Canada et, de façon générale, chez les Premières Nations productrices de pétrole, par la cogestion de Pétrole et gaz des Indiens du Canada et le Conseil des ressources des Indiens.
- ▶ Amélioration soutenue par rapport aux résultats de 1997-1998.
- ▶ Accroissement du transfert des responsabilités pour le Programme d'administration du registre des Indiens aux Premières Nations intéressées (c'est-à-dire 18 Premières Nations supplémentaires administrant le registre des Indiens, soit, au total, 538 bandes).
- ▶ Accroissement du transfert des responsabilités pour le contrôle des membres des bandes à toutes les Premières Nations qui se sont dites intéressées à assumer cette responsabilité et qui satisfont aux exigences.
- ▶ Augmentation de l'accès des Premières Nations aux dossiers informatisés du registre des terres des Indiens.

Soutien des gouvernements indiens

- ▶ Poursuite de la gestion des Premières Nations et prestation des services communautaires.
- ▶ Amélioration soutenue par rapport aux résultats de 1997-1998.
- ▶ Accroissement de la capacité des Premières Nations sur le double plan de la gestion et de l'administration.
- ▶ Examen de la politique des conseils tribaux dans le but d'améliorer l'efficacité du soutien aux gouvernements indiens.

Amélioration des conditions dans les réserves

Éducation

- ▶ Augmentation des mesures rigoureuses régulières de surveillance et de respect des règlements.
 - ▶ Augmentation du contrôle des Premières Nations sur les écoles fédérales qui restent.
 - ▶ Continuer à mettre l'accent sur le développement de l'enfant et la transition de l'école au travail.
 - ▶ Accroître le taux de scolarisation des Indiens inscrits des réserves.
 - ▶ Établir l'Institut électronique d'enseignement des Premières Nations.
 - ▶ Examiner l'enseignement postsecondaire avec l'Assemblée des Premières Nations.
 - ▶ Appliquer des mesures pour vérifier l'admissibilité des étudiants aux études postsecondaires.
- ▶ Accroître le nombre d'employés qualifiés dans les réserves.
 - ▶ Amélioration soutenue par rapport aux résultats de 1997-1998.

Développement social

- ▶ Continuer à appuyer financièrement les services sociaux de type provincial et les activités régulières d'application des règlements.
 - ▶ Administration des programmes par les Premières Nations conformément aux normes minimales démontrées par les examens relatifs à la conformité.
 - ▶ Prestation des services sociaux par les Premières Nations à tous les citoyens admissibles des communautés des Premières Nations conformément aux normes minimales établies par les provinces.
 - ▶ Accroître le pourcentage du budget de développement social consacré aux occasions d'emplois et de formation pour les assistés sociaux.
 - ▶ Développer un nouveau cadre pour les questions de soins aux adultes.
- ▶ Vérifier la possibilité de financer globalement les organismes de services aux enfants et à la famille.
 - ▶ Amélioration soutenue par rapport aux résultats de 1997-1998.

Amélioration des conditions dans les réserves (*suite*)

Immobilisations et entretien

- ▶ Accroître les locaux scolaires dans les réserves.
- ▶ Accroître les services d'aqueduc et d'égouts selon les lignes directrices du Ministère.
- ▶ Faire en sorte que les services de protection contre les incendies (rémunérés ou faits par des bénévoles) soient l'équivalent de ceux qui existent dans les municipalités environnantes.
- ▶ Mettre en œuvre le déménagement de Davis Inlet.
- ▶ Améliorer les méthodes d'entretien.

Logement

- ▶ Améliorer la quantité et la qualité des logements dans les réserves, soit par de nouvelles mises en chantier, soit par des rénovations, soit en prolongeant la vie utile des logements existants.
- ▶ Réduire le surpeuplement dans les réserves.
- ▶ Assurer une plus longue vie fonctionnelle aux logements résidentiels en améliorant l'entretien.
- ▶ Accroître les occasions d'emplois et les autres perspectives économiques chez les communautés des réserves.

- ▶ Amélioration continue par rapport aux résultats de 1997-1998.

- ▶ Amélioration soutenue par rapport à 1997-1998.

Amélioration des conditions dans les réserves (suite)

Développement économique

- ▶ Mettre en œuvre complètement la stratégie d’approvisionnement des Autochtones.
 - ▶ Accroître les occasions d’emplois par le recours à des méthodes novatrices de financement de l’aide sociale.
 - ▶ Réaliser le projet pilote d’Internet en collaboration avec les organisations communautaires de développement économique pour partager avec elles les meilleures méthodes.
 - ▶ Assurer un meilleur développement économique des commerces autochtones en concentrant le perfectionnement des fournisseurs et en leur permettant d’avoir davantage accès aux services d’approvisionnement du gouvernement fédéral.
 - ▶ Réaliser les programmes de la jeunesse, y compris l’enseignement coopératif, l’internat, les emplois d’été, les camps de sciences et de technologie, les conférences sur les perspectives du marché du travail.
 - ▶ Nouveau mécanisme de collaboration entre le gouvernement fédéral, les provinces et les Premières Nations, selon un projet pilote fructueux entrepris au Nouveau-Brunswick (initiative mixte de développement économique).
 - ▶ Plan de développement économique des forêts entre le MAINC, le Service canadien des forêts et les Premières Nations.
 - ▶ Rapport final du groupe de travail sur le financement des Autochtones.
 - ▶ Table ronde pour la coordination de la stratégie fédérale pour le développement économique du Québec.
- ▶ Accroissement de la collaboration entre les gouvernements provinciaux et territoriaux et les Premières Nations pour le développement économique.
 - ▶ Accroissement du nombre d’entrepreneurs et d’entreprises dans les réserves.
 - ▶ Augmentation du nombre de créneaux commerciaux nationaux et internationaux par un meilleur accès aux marchés.
 - ▶ Accroissement de l’aptitude des entreprises autochtones à soutenir la concurrence des entreprises nationales et internationales.
 - ▶ Meilleur accès aux capitaux pour le développement des entreprises dans les réserves.

Amélioration des conditions dans les réserves (suite)

Services fonciers et fiduciaires

- ▶ Améliorer la gestion des déchets solides et l'entreposage des carburants en les mesurant selon les stratégies de gestion régionale, les permis délivrés pour l'évacuation des déchets et les enregistrements des systèmes de réservoirs d'entreposage du carburant.
 - ▶ Remédier aux problèmes environnementaux en dressant un inventaire environnemental, en estimant les mesures encore nécessaires d'assainissement, en évaluant les responsabilités par rapport aux lieux contaminés, en nettoyant la plupart des lieux contaminés et abandonnés, de sorte que les lieux «à haut risque» ne constituent plus une menace pour la santé et la sécurité.
 - ▶ Respecter les obligations juridiques de la Couronne relativement aux terres, aux ressources et à la gestion de l'environnement en s'inspirant des défenses fructueuses des cas de litiges contre la Couronne et par les règlements négociés relatifs aux terres, aux ressources naturelles et à l'environnement.
 - ▶ Terminer la stratégie de développement durable.
- ▶ Amélioration soutenue par rapport aux résultats de 1997-1998.

Règlements des revendications

Revendications

- Ententes finales avec les Nisga'a et les autres Premières Nations du Yukon.
- Ententes de principe avec trois Premières Nations en vertu de la Commission des traités de la Colombie-Britannique et avec huit autres Premières Nations au pays.
- Entente-cadre avec huit Premières Nations en vertu des modalités de la Commission des traités de la Colombie-Britannique (pour un total de 39), avec la Société Makivik pour la réclamation extracôtière du Nunavik et entente-cadre sur les revendications fondées sur les droits fonciers issus de traités avec 19 Premières Nations du Manitoba.
- Recommandations pour une commission permanente et indépendante des revendications et au sujet de la certitude.
- Règlement de 15 autres revendications particulières.
- Entente sur le retour du camp Ipperwash.
- Établissement de nouveaux offices de cogestion des revendications dans la région ouest des Territoires du Nord-Ouest pour la gestion des terres et des ressources et l'évaluation environnementale.
- Jusqu'à 70 règlements de revendications particulières et de revendications fondées sur les droits fonciers issus de traités avant la fin de la période de planification.
- Mise en œuvre de 10 accords de revendications territoriales globales.
- Progrès considérables vers l'établissement d'ententes-cadres de principe et règlement final dans les autres provinces et territoires, et conclusion de certaines ententes.

Le développement politique et l'exploitation des ressources dans le Nord

Programme des affaires du Nord

- ▶ Établissement du bureau du commissaire provisoire du Nunavut.
 - ▶ Mener à terme l'entente sur le transfert des responsabilités avec le gouvernement du Yukon en 1998.
 - ▶ Réaliser des progrès considérables pour faire avancer la politique des forêts durables du Yukon.
 - ▶ Modifier le Règlement sur l'exploitation minière au Canada et, en particulier, moderniser les régimes de redevances dans les Territoires du Nord-Ouest.
 - ▶ Appliquer le Règlement sur l'utilisation des terrains miniers au Yukon.
 - ▶ Déposer à la Chambre les projets de loi sur l'Office des droits de surface de la vallée du Mackenzie et sur le tribunal des droits de surface au Nunavut, de façon à respecter les engagements relatifs à la gestion des ressources selon les revendications territoriales des Gwich'in, du Sahtu et du Nunavut.
 - ▶ Réaliser le transfert des compétences pétrolières et gazières au gouvernement du Yukon.
 - ▶ Publier le rapport sur l'évaluation des contaminants dans l'Arctique canadien.
- ▶ Mise en œuvre du Nunavut
 - conclure, avec le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, un entente importante de partenariat avec la Société Nunavut Tungavik Incorporated pour l'établissement de bureaux et pour le logement du personnel du gouvernement du Nunavut;
 - présenter une stratégie globale de formation pour préparer les Inuit aux futurs emplois dans la fonction publique du Nunavut;
 - prendre des arrangements pour le financement du gouvernement du Nunavut;
 - tenir les premières élections territoriales du Nunavut et de la région ouest des Territoires du Nord-Ouest.
 - ▶ Terminer l'entente-cadre sur le transfert des responsabilités dans les Territoires du Nord-Ouest.
 - ▶ Conclure une entente comportant des propositions pour le développement constitutionnel viable de la région ouest des Territoires du Nord-Ouest.
 - ▶ Améliorer la structure du Service aérien omnibus du Nord.
 - ▶ Mener à terme la stratégie de développement durable du MAINC.

Le développement politique et l'exploitation des ressources dans le Nord (*suite*)

Programme des affaires du Nord (suite)

- ▶ Établir un règlement sur la récupération des sites miniers au Yukon et établir une politique pour la récupération des sites miniers dans les Territoires du Nord-Ouest.
- ▶ Bien gérer les activités d'exploitation des ressources en passant par les phases de l'évaluation, de la réglementation et des opérations.
- ▶ Déposer à la Chambre le texte sur les modalités d'évaluation du développement du Yukon et la *Loi sur la gestion des ressources au Nunavut*, afin de terminer l'établissement de la législation sur la gestion des ressources selon les revendications territoriales du Nunavut et du Yukon.
- ▶ Émettre de nouveaux droits d'exploration pétrolière et gazière dans le Nord.
- ▶ Établir un programme de gestion pour les décharges à déchets dans le Nord.
- ▶ Mettre en œuvre des régimes particuliers d'évaluation environnementale conformément aux revendications territoriales.
- ▶ Mettre en œuvre la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.

Les comptes bien rendus

Le financement des Premières Nations

- ▶ Modalité pour évaluer les systèmes de gestion et de responsabilisation des Premières Nations.
 - ▶ Intensification de l'information pour améliorer leur capacité de gestion financière.
 - ▶ Augmenter le nombre de projets pilotes sur les modes de transfert (MTF) financier avec les Premières Nations.
 - ▶ Recourir davantage, lorsqu'il y a lieu, aux plans de redressement de gestion.
 - ▶ Établir une bibliothèque nationale des meilleures pratiques des Premières Nations dans le domaine de la responsabilisation et de l'administration.
 - ▶ Améliorer l'opportunité et la qualité des vérifications des Premières Nations.
- ▶ Augmenter les occasions de réseautage et d'apprentissage pour les administrateurs autochtones, en élargissant les activités de l'Association régionale des agents autochtones des finances.
 - ▶ Établir des modes de transfert financiers (MTF) pour la majorité des Premières Nations.
 - ▶ Accroître la codification des règlements financiers des Premières Nations et faire davantage usage des règlements globaux administratif financiers des Premières Nations.

Changer la façon de faire du MAINC; appuyer le changement

Administration

- ▶ Mettre davantage l'accent sur la mise en valeur du potentiel des Premières Nations.
 - ▶ Élargir l'infrastructure d'information du MAINC à l'égard des Premières Nations pour permettre une saisie automatisée des données et l'accès des Premières Nations aux sources d'information du MAINC.
 - ▶ Créer une base de données commerciales pour les Autochtones.
 - ▶ Mieux harmoniser les exigences du gouvernement fédéral relativement au financement et à l'établissement des rapports.
 - ▶ Consacrer plus de ressources à nos priorités en prélevant des ressources des fonctions générales pour les réaffecter à de nouvelles priorités et pour forger de nouveaux partenariats.
 - ▶ Appliquer des moyens d'action novateurs (p. ex., des initiatives de chef de file, les principes de la gestion des risques, le partage des services communs avec d'autres ministères fédéraux).
 - ▶ Contrôler les frais administratifs (environ 3 % des dépenses budgétaires).
 - ▶ Appliquer une série d'initiatives destinées à améliorer le style de gestion chef de file, le moral des employés et la qualité de la vie au travail.
 - ▶ Mettre davantage l'accent sur l'édification d'une organisation en apprentissage qui appuie, de façon interne et pour les Premières Nations, le perfectionnement de la formation et de la gestion.
- ▶ Amélioration soutenue par rapport aux résultats de 1997-1998.

Changer la façon de faire du MAINC; appuyer le changement (*suite*)

Administration (suite)

- ▶ Appuyer davantage l'emploi et le développement des Autochtones en comblant 50 % des postes vacants au MAINC par des candidats autochtones et par l'entremise de l'initiative de participation des Autochtones aux effectifs, par le développement de cadres supérieurs autochtones et par le Programme des maîtres autochtones.
- ▶ Organiser un forum pour tous les gestionnaires pour qu'ils puissent relever collectivement les défis auxquels font face les Premières Nations, le MAINC et ses employés.
- ▶ Mettre davantage l'accent sur les recherches qui appuient l'élaboration des politiques.

APERÇU DU MINISTÈRE

Rôles et responsabilités

Le vaste mandat du MAINC repose tout entier dans son énoncé de mission. «Travailler ensemble pour faire du Canada un meilleur endroit pour les Premières Nations et les gens du Nord.» Cette mission doit se réaliser dans un milieu hautement complexe. Le MAINC est en premier lieu chargé d'assumer les responsabilités constitutionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral vis-à-vis des Premières Nations et du Nord. Le Ministère doit veiller à ce que les Indiens inscrits demeurant dans les réserves puissent avoir accès aux mêmes services fondamentaux que reçoivent les autres citoyens canadiens par l'entremise des gouvernements provinciaux et municipaux. Il doit aussi respecter les engagements du Livre rouge, c'est-à-dire administrer de façon intègre, accorder une haute priorité aux questions autochtones, renouveler le partenariat du gouvernement fédéral avec les Premières Nations et consolider les communautés autochtones et nordiques, tout en créant des emplois et en favorisant la croissance économique.

Les rôles et les responsabilités du MAINC sont énoncés dans la *Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien*, dans la *Loi sur les Indiens*, dans une trentaine de mesures législatives relatives au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest et d'autres lois ayant trait aux affaires des Indiens. La *Loi sur les Indiens* confère certaines responsabilités fiduciaires particulières au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien eu égard aux fonds des Indiens, à leur succession et aux terres de leur réserve. La loi répartit les responsabilités pour l'enseignement primaire et secondaire et pour l'administration des bandes.

Organisation et composition du programme

Le Ministère assure l'accès des services de base aux Indiens inscrits qui demeurent dans les réserves en finançant de plus en plus les Premières Nations pour qu'elles puissent rendre elles-mêmes ces services. Il s'agit de l'éducation, du logement, de l'infrastructure communautaire (routes, aqueduc, égouts) et des services de soutien social. Le Ministère favorise le développement économique, il négocie et surveille la mise en œuvre des règlements relatifs aux revendications globales et particulières, il instaure des formes pratiques d'autonomie gouvernementale. Dans le Nord canadien, le Ministère contribue à l'établissement des institutions politiques et économiques, gère le développement durable de ces ressources naturelles (exploitation minière, pétrole et gaz, exploitation forestière, eaux) et protège l'environnement du Nord. Il gère aussi les intérêts courants du gouvernement fédéral, dont l'administration des terres de la Couronne dans les territoires.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, le Ministère se subdivise en quatre secteurs d'activité : les revendications, les Services aux Indiens et aux Inuit, les affaires du Nord et l'administration.

Objectifs et priorités

Les objectifs et les priorités du MAINC sont clairement définis : réaliser, par voie de négociations, des ententes d'autonomie gouvernementale; améliorer les conditions dans les réserves; réaliser et appliquer les règlements des revendications; favoriser le développement politique et durable dans le Nord, resserrer nos partenariats avec les Premières Nations et les gens du Nord et changer notre façon de fonctionner. Ces priorités, les stratégies du Ministère pour relever ces défis et les progrès que nous avons réalisés dans cette voie sont décrits dans le cadre d'action du Ministère, ainsi que dans notre plan d'activités et dans notre rapport de rendement. Tous ces documents peuvent être consultés par le public au moyen du **kiosque du Ministère, au (819) 997-0380, ou sur notre site web au www.inac.gc.ca**.

Les communautés autochtones et nordiques sont diversifiées; leurs besoins et leurs attentes diffèrent d'une communauté à l'autre, et le milieu politique et économique du Canada est complexe. Pour ces raisons, il faut considérablement délibérer pour réaliser l'autonomie gouvernementale. La nouvelle politique du droit inhérent, annoncée en août 1995, fournit un cadre qui permet de réunir les Premières Nations, les provinces, les territoires et les autres institutions canadiennes pour en arriver à de bons arrangements pratiques pour l'autonomie gouvernementale.

Les Canadiens sont conscients de la nécessité d'améliorer considérablement les conditions sociales et économiques des peuples autochtones et des gens du Nord. C'est tout un défi que cela nous présente, tout autant sur le plan administratif (Quel genre d'initiatives économiques seraient convenables?) que sur le plan économique (Combien devrions-nous dépenser pour chaque initiative? Comment concilier le développement et la protection du fragile environnement du Nord?). Les projets pilotes de logements, l'accélération des investissements pour les projets urgents d'aqueduc et d'égouts, l'accroissement des fonds versés pour l'enseignement postsecondaire, l'examen environnemental des mines de diamant dans les Territoires du Nord-Ouest, voilà simplement quelques exemples des solutions pratiques à ces défis.

Le Ministère appuie les communautés du Nord et les gouvernements territoriaux, au moment où ils redéfinissent leurs circonstances politiques et économiques par l'établissement de nouvelles constitutions pour le Nunavut et la région ouest des Territoires du Nord-Ouest. Le Ministère s'est engagé à encourager l'établissement de gouvernements publics stables qui soient capables d'exercer des pouvoirs de type provincial compatibles avec les droits des Autochtones.

Aux termes de la *Loi sur le vérificateur général*, nouvellement modifiée, tous les ministères sont tenus d'élaborer une stratégie de développement durable, de faire rapport chaque année de sa mise en œuvre, et de la mettre à jour tous les trois ans. L'an prochain, le MAINC rédigera dans une forme définitive sa stratégie, la soumettra à l'approbation et commencera à la mettre en œuvre.

Commission royale sur les peuples autochtones

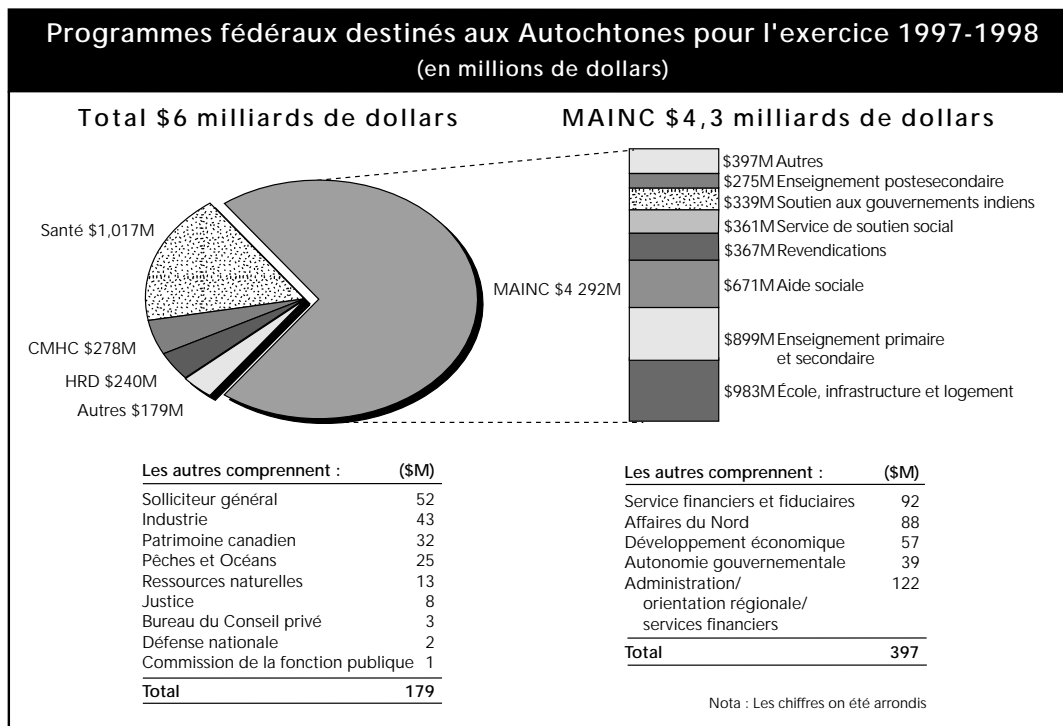
En novembre 1996, la Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA) a publié son rapport final qui présente des recommandations sur une foule de questions autochtones. Ces recommandations peuvent servir à alimenter les débats publics et à orienter les décisions.

Le gouvernement fédéral sait bien à quel point ce rapport est important. À cause de la complexité de ce rapport et de sa profondeur, le Ministère doit étudier ces recommandations en long et en large. Puisque le rapport n'a paru que le 21 novembre 1996, il serait prématuré d'y répondre sans l'étudier davantage. En fait, le MAINC a déjà donné suite à un certain nombre des questions soulevées par la Commission, comme le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale, la nouvelle politique de logement pour les Premières Nations, l'accroissement des fonds pour les réseaux d'aqueduc et d'égouts. Les travaux continueront auprès des groupes autochtones sur les questions prioritaires.

Dépenses fédérales pour les peuples autochtones

Outre le MAINC, 12 autres ministères et organismes fédéraux offrent des programmes à l'intention des peuples autochtones, soit une dépense totale du gouvernement fédéral en 1997-1998 de 6 milliards de dollars, comme en fait foi le graphique 1. Ces fonds permettent au peuple autochtone d'avoir accès aux mêmes services de base que reçoivent les autres Canadiens par l'entremise des gouvernements provinciaux et municipaux.

Graphique 1



Sommaire financier

Aperçu du portefeuille				
(en millions de dollars)	Dépenses prévues			
	1996-97 ¹	1997-98	1998-99 ²	1999-00
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien	4 279,9	4 429,3	4 378,6	4 390,3
Commission canadienne des affaires polaires	1,0	0,9	0,9	0,9
Total	4 280,9	4 430,2	4 379,5	4 391,3

Aperçu du Ministère				
(en millions de dollars)	Dépenses prévues			
	1996-97 ¹	1997-98	1998-99 ²	1999-00
Dépenses prévues brutes	4 279,9	4 429,3	4 378,6	4 390,3
Moins : Recettes du crédit	–	–	–	–
Dépenses prévue nettes	4 279,9	4 429,3	4 378,6	4 390,3
Moins : Recettes créditées au Trésor	(74,6)	(84,8)	(84,8)	(82,8)
Plus : Coût estimatif des services fournis par d'autres ministères	28,8	29,5	29,5	29,5
Coût net pour le Ministère	4 234,1	4 373,9	4 323,2	4 337,0

¹ Tient compte des modifications comprises dans la mise à jour faite en cours d'année.

² La diminution de 1997-1998 à 1998-1999 provient principalement de la réduction des besoins comme il est indiqué dans divers accords signés de revendications (par exemple, Inuvialuit, Premières Nations du Yukon, Fédération Tungavik du Nunavut).

Figures : Les chiffres ont été arrondis.

Dépenses prévues brutes du Ministère par secteur d'activité				
(en millions de dollars)	Dépenses prévues			
	1996-97 ¹	1997-98	1998-99	1999-00
Secteur d'activité				
Revendications ²	414,8	413,8	353,7	354,6
Services aux Indiens et aux Inuit ³	3 634,6	3 771,6	3 787,9	3 821,0
Affaires du Nord ⁴	164,9	178,7	171,9	149,5
Administration	65,6	65,1	65,1	65,1
Dépenses Prévues Brutes	4 279,9	4 429,3	4 378,6	4 390,3

¹ Tient compte des modifications apportées dans la mise à jour faite en cours d'année.

² La diminution de 1997-1998 à 1998-1999 a trait principalement à la réduction des besoins comme l'indiquent les divers accords signés de revendications (par exemple Inuvialuit, Premières Nations du Yukon, Fédération Tungavik du Nunavut).

³ La croissance d'année en année comprend l'augmentation approuvée de 2 % des dépenses pour la portion du budget du MAINC qui a trait aux Services aux Indiens et aux Inuit (comme il a été annoncé dans le budget fédéral de 1996) et d'autres rajustements particuliers pour certains postes budgétaires, comme Davis Inlet, les initiatives de la jeunesse, etc.

⁴ La diminution de 1998-1999 à 1999-2000 a trait principalement à la réduction des besoins pour l'établissement du Nunavut.

Les chiffres ont été arrondis.

Détail des dépenses prévues par secteur d'activité pour 1997-199

(en millions de dollars)	ETP	Budgétaire				Postes budgétaires ¹	Prêts non budgétaires	Dépenses prévues brutes
		Fonctionnement	Immobilisations	Subventions et contributions	Services votés bruts			
Secteur d'activité								
Revendications	230	43,5	–	171,9	215,4	151,9	46,5	413,8
Services aux Indiens et aux Inuit	1 525	167,5	5,0	3 595,7	3 768,2	3,4	–	3 771,6
Affaires du Nord	539	97,0	–	80,3	177,3	1,4	–	178,7
Administration	685	64,7	–	0,5	65,1	–	–	65,1
Total des dépenses prévues	2 979	372,8	5,0	3 848,2	4 226,0	156,7	46,5	4 429,3

¹ Ne comprend pas les contributions aux régimes des avantages sociaux des employés ni les allocations du ministre qui sont prévues dans les dépenses de fonctionnement.

Les chiffres ont été arrondis.

1.0 PROGRAMME DES AFFAIRES INDIENNES ET INUIT

Aperçu

Le Programme des affaires indiennes et inuit comprend deux grands secteurs d'activité : les Services aux Indiens et aux Inuit et les Revendications.

- ▶ *Les Services aux Indiens et aux Inuit comportent le financement des Premières Nations, les services fonciers et fiduciaires et la direction régionale.*
- ▶ *Le Service des revendications négocie et règle les revendications globales qui ont été acceptées; il veille à ce que le gouvernement respecte ses obligations juridiques définies dans la Loi sur les Indiens et dans les traités en réglant les revendications particulières et en surveillant les ententes de mise en œuvre; il prévoit des fonds de recherche pour les requérants autochtones; il appuie le ministère de la Justice dans les cas en litige lorsque les Premières Nations sont mises en cause.*

Combien cela va-t-il coûter				
(en millions de dollars)	Dépenses prévues ¹			
	1996-97 ²	1997-98	1998-99	1999-00
Programme des affaires indiennes et inuit				
Financement des Premières Nations	3 527,1	3 652,0	3 671,5	3 725,4
Services fonciers et fiduciaires	80,1	91,7	88,5	67,7
Direction régionale	27,4	27,9	27,9	27,9
Total partiel	3 634,6	3 771,6	3 787,9	3 821,0
Revendications	414,8	413,8	353,7	354,6
Total	4 049,4	4 185,4	4 141,5	4 175,6

¹ La croissance d'année en année comporte une croissance approuvée de 2 % des dépenses pour la partie du budget du MAINC qui se rapporte aux Services aux Indiens et aux Inuit (comme il était annoncé dans le budget fédéral de 1996) et plusieurs autres rajustements particuliers pour certains postes budgétaires, comme Davis Inlet, les initiatives jeunesse, etc.

² Tient compte des modifications apportées dans la mise à jour faite en cours d'année.

Les chiffres ont été arrondis.

Des relations qui évoluent

Les relations entre les Premières Nations et le gouvernement ont changé considérablement depuis une quarantaine d'années. Par le transfert des responsabilités, qui a commencé en 1956, par les premiers transferts en éducation, qui se sont intensifiés dans les années 1970 et 1980, le MAINC a progressivement réduit sa participation directe aux services de base dans les réserves. Les Premières Nations ont assumé une plus grande responsabilité dans l'administration de leur communauté et pour les décisions relatives aux programmes et aux politiques, pour accroître leur capacité de se gouverner eux-même et pour acquérir des aptitudes et avoir davantage confiance en leur communauté. Le transfert des responsabilités contribue à rompre le cycle de la dépendance. Il est essentiel de se diriger vers l'autonomie gouvernementale et d'appuyer la participation des Premières Nations à l'économie canadienne.

Le Programme des affaires indiennes et inuit du MAINC fonctionne maintenant surtout comme organisme de financement. Les arrangements de financement avec les Premières Nations ont évolué sensiblement depuis environ 10 ans; de sorte que les responsabilités et la responsabilisation des gouvernements des Premières Nations sont plus grandes aujourd'hui. Les choses se poursuivront dans la même veine, car les Premières Nations et le MAINC collaborent pour s'assurer qu'on rende bien des comptes à tous les niveaux.

Pour d'autres renseignements, se référer à l'Aperçu historique (Section III Renseignements supplémentaires) à la fin de ce document.

Responsabilisation

La responsabilisation chez les Premières Nations

Le chef et les conseils ont une double responsabilisation lorsqu'il s'agit des fonds. Ils doivent rendre compte à la fois à leurs membres pour leur façon d'administrer, pour la saine gestion des affaires du conseil et pour l'exécution efficiente et efficace des programmes et des services (responsabilisation locale); et au Parlement, par l'intermédiaire du MAINC, pour l'utilisation des fonds publics, de façon à réaliser les objectifs du programme approuvé par le Parlement (responsabilité ministérielle).

Les Premières Nations ont des besoins particuliers et elles conçoivent leurs propres programmes pour correspondre à leurs besoins. Le MAINC fournit les fonds voulus et surveille le respect des conditions pour que les fonds soient utilisés comme il faut par rapport à la responsabilité gouvernementale et communautaire.

La responsabilité locale s'appuie sur les principes de la transparence, de la divulgation et du recours qui sont communs à tous les autres gouvernements du Canada. **La transparence** signifie que la méthode de fonctionner du gouvernement est connue de tous ses citoyens qui le voient agir. On peut citer comme exemple la préparation des plans de dépenses et les critères des décisions des communautés. **La divulgation** signifie que les citoyens sont renseignés sur les plans et actions du gouvernement. On peut citer comme exemple la divulgation aux membres des vérifications de la communauté et la réponse aux décisions prises au nom de la communauté. **Le recours** signifie que les citoyens peuvent en appeler des décisions qui les touchent individuellement (par exemple, par l'intermédiaire du comité d'appel qui instruit des causes relatives à certains droits individuels) ou collectivement (au moyen, par exemple, des élections et des tribunaux).

Responsabilité ministérielle

La responsabilité ministérielle à l'égard des fonds publics commence par l'établissement de bons cadres de responsabilisation locale. Le MAINC aide les Premières Nations à les lui fournir par des évaluations de la gestion et des plans d'action, selon les arrangements de financement.

Les arrangements de financement du MAINC avec les Premières Nations sont comme des contrats de rendement. Les Premières Nations doivent respecter les exigences minimales pour la prestation des services, maintenir la santé des finances, veiller à ce que les contrôles internes soient conformes aux principes de comptabilité généralement acceptés, et préparer les vérifications annuelles et les rapports de rendement qu'elles doivent remettre aux membres de leur communauté et au MAINC. Le Ministère assure l'optimisation des ressources en confirmant que les conditions des ententes de financement ont été respectées. Il vérifie si les objectifs des programmes ont été réalisés en examinant la conformité au règlement, la qualité des données et les examens de vérification, et en effectuant des évaluations de programmes.

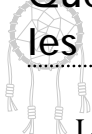


Que faisons-nous pour obtenir des résultats?

Principales initiatives

- ▶ **Évaluations** — Comme condition, les Premières Nations feront une évaluation de leur système de gestion et de responsabilisation des ententes de financement futures. Ce système révélera toute sphère d'administration et de gestion qu'il y aurait lieu de raffermir pour atteindre des niveaux comparables à ceux des autres gouvernements du Canada.
- ▶ **Mise en valeur du potentiel** — Des efforts de partenariat se font actuellement pour fournir aux administrateurs des Premières Nations une formation en gestion financière. D'autres démarches seront entreprises auprès des organisations et des associations autochtones, des collèges communautaires, du Service d'assistance canadien aux organismes et des institutions du secteur privé, pour concevoir et organiser de bons cours de formation.
- ▶ **Le partage des meilleures pratiques** — Un bon nombre de Premières Nations ont déjà mis au point des instruments tout à fait à point pour l'administration et la gestion. Le Ministère les aidera à partager leurs meilleures pratiques parmi les Premières Nations.
- ▶ **Les modes de transferts financiers** — Le MAINC s'est engagé à continuer à élaborer et à appliquer des modes de transferts financiers (MTF), de manière à donner aux Premières Nations plus de souplesse et plus de contrôle sur l'usage des fonds et à respecter les priorités des communautés. Ces MTF contribueront à une bonne responsabilisation locale des gouvernements des Premières Nations vis-à-vis des membres de leur communauté et permettront de bien rendre compte de l'usage des crédits qui leur ont été votés par le Parlement. Jusqu'à maintenant, des ententes pilotes sur le mode de financement ont été mises à l'essai et conçues par des partenariats qui englobent 72 Premières Nations. Nous continuerons à répandre l'usage de ces MTF par des projets pilotes en 1997-1998, et nous espérons en élargir l'application dans les années subséquentes.

Quels sont les facteurs qui peuvent influencer sur les résultats escomptés?



Le gouvernement des Premières Nations, comme tous les gouvernements, doivent composer avec de nouvelles réalités financières. Il est essentiel que la gestion financière des Premières Nations soit bonne pour qu'on utilise avec soin les maigres ressources et qu'on tienne compte des priorités des communautés. La majorité des Premières Nations administrent bien leurs finances. Dans les cas où les Premières Nations ont du mal à respecter leurs engagements financiers, le Ministère continuera à travailler avec elles, exigeant un plan de gestion correcteur pour stabiliser leur situation financière.

Quels sont les résultats escomptés?



Principaux engagements pour 1997-1998

- ▶ Procéder à l'évaluation des systèmes de gestion et de responsabilisation chez les Premières Nations.
- ▶ Intensifier les cours de formation pour accroître leur capacité de gestion financière.
- ▶ Augmenter le nombre de projets pilotes des MTF avec les Premières Nations.
- ▶ Recourir plus souvent, s'il y a lieu, aux plans de gestion correcteurs.
- ▶ Établir une bibliothèque nationale des meilleures pratiques des Premières Nations dans le domaine de la responsabilisation et dans celui de l'administration.
- ▶ Améliorer l'opportunité et la qualité des vérifications chez les Premières Nations.

Autres résultats escomptés au cours de la période de planification 1997-2000

- ▶ Augmenter les occasions de réseautage et d'apprentissage pour les administrateurs autochtones, en élargissant les activités de l'Association régionale des agents autochtones des finances.
- ▶ Établir des modes de transferts financiers (MTF) pour la majorité des Premières Nations.
- ▶ Accroître la codification des règlements financiers des Premières Nations et faire davantage usage des règlements globaux administratifs et financiers des Premières Nations

Comment les résultats contribuent-ils aux objectifs du Ministère?



Pour que les communautés puissent se gouverner elles-mêmes de façon responsable et comptable, il est essentiel que les Premières Nations aient une forte capacité de gestion financière et d'administration.

1.1 FINANCEMENT DES PREMIÈRES NATIONS

Pourquoi sommes-nous dans ce secteur d'activité?

Objectifs stratégiques

Le MAINC fournit des fonds aux Premières Nations pour les aider à édifier des communautés saines et durables qui aient accès aux mêmes services de base que reçoivent les autres résidents canadiens par l'entremise des gouvernements provinciaux et municipaux. Les Premières Nations prennent des mesures pratiques pour améliorer les conditions dans les réserves. La façon dont cela s'accomplit contribuera davantage au transfert des responsabilités relatives à la conception et à l'exécution des programmes pour les Premières Nations et à la mise en œuvre de l'autonomie gouvernementale. Les gouvernements des Premières Nations, comme tous les autres gouvernements, doivent réaliser leurs buts dans un climat d'austérité financière.

Les fonds servent à améliorer les conditions dans les réserves de quatre façons :

- En favorisant l'autonomie gouvernementale** — en investissant dans la capacité d'administration et en favorisant le respect du droit inhérent d'autonomie gouvernementale. Les communautés autochtones contrôleront davantage leur propre avenir et assumeront plus de responsabilités pour leur propre administration.
- En investissant dans les gens** — en misant sur la réalisation du capital humain. Les programmes d'éducation, de développement social, les programmes pour la jeunesse et les programmes d'emploi, y compris les solutions de rechange à l'aide sociale, tous ces programmes s'inscrivent dans cette catégorie.
- En investissant dans les infrastructures communautaires** — en améliorant le capital matériel et les ressources des communautés. Les principales initiatives dans cette catégorie comprennent les améliorations des logements, les immobilisations (par exemple, les réseaux d'aqueduc et d'égouts, les écoles), les gouvernements des Premières Nations et les organismes de services à l'enfance et à la famille.
- En favorisant le développement économique** — en poursuivant une foule d'activités qui contribuent à l'autosuffisance et à la création des richesses. Les principales initiatives dans ce domaine comprennent l'accès aux capitaux, l'accès aux marchés, l'accent à mettre sans cesse sur l'ensemble du développement communautaire et l'amélioration de la collaboration au moyen de partenariats avec les autres ministères à vocation économique.



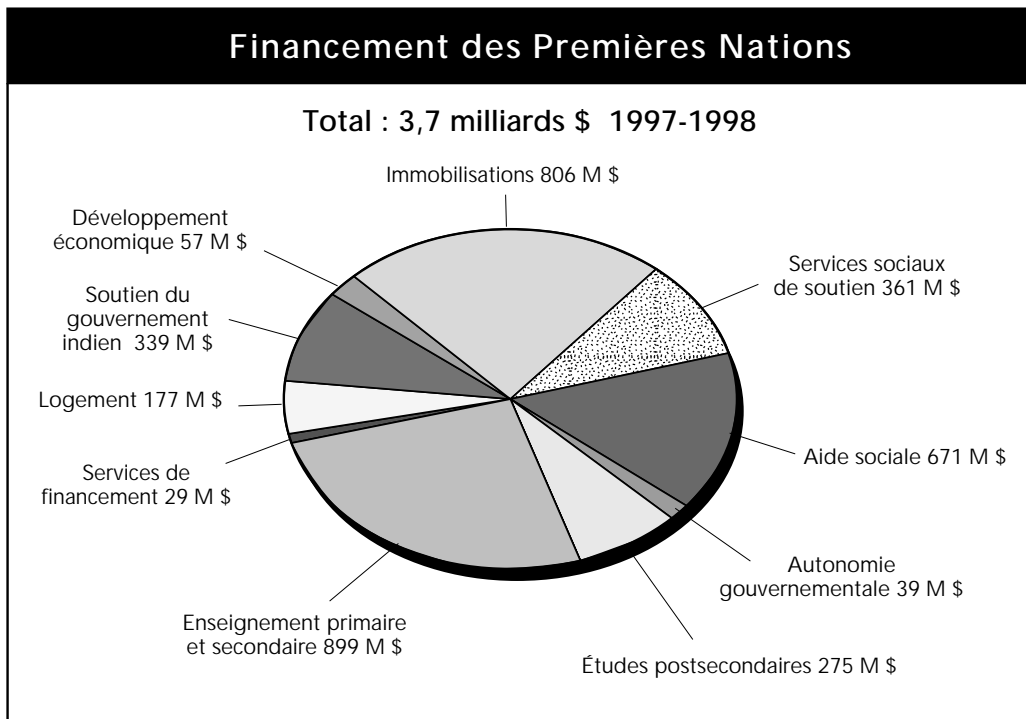
Que faisons-nous pour obtenir des résultats?

Fonctionnement

Aujourd'hui, le MAINC fonctionne principalement comme organisme de financement, car environ 83 p. 100 des fonds réservés aux Indiens et aux Inuit sont directement versés aux Premières Nations et à leurs organisations au moyen des modalités de financement. Environ 10 p. 100 sont transférés aux provinces pour les services des programmes. Le Ministère administre directement seulement 7 p. 100 de ces fonds, dont la plupart ont trait aux obligations juridiques.

Les fonds des communautés des Premières Nations sont transmis au Ministère qui, à son tour, les répartit entre les Premières Nations, comme l'indique le graphique 2. La plupart des Premières Nations ont le pouvoir, selon les ententes de financement entre le gouvernement fédéral et les Premières Nations, de gérer ces fonds pour donner suite aux priorités des communautés tant et aussi longtemps que les normes du programme sont respectées. Le Ministère surveille ces ententes pour s'assurer qu'elles sont conformes aux normes du programme; il exige également la vérification des comptes des Premières Nations sur l'utilisation finale de ces fonds.

Graphique 2



Principales initiatives

- Les sections suivantes présentent une gamme d'initiatives clés qui sont en cours pour chacune des activités indiquées dans le graphique 2 ci-dessus.

1.1.1 AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

Pourquoi sommes-nous dans ce secteur d'activité? Objectifs stratégiques

Le gouvernement du Canada reconnaît le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale des peuples autochtones, comme droit existant aux termes de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982. Le MAINC a pour but de négocier des ententes avec les communautés autochtones et les gouvernements provinciaux et territoriaux, de façon à permettre aux communautés autochtones d'être les maîtres de leur propre avenir. Les communautés des Premières Nations décideront comment leurs institutions administratives (éducation, services sociaux, soins de santé, logement, etc.) peuvent se faire l'écho de leurs propres besoins, de leurs propres traditions et de leurs propres attentes.

Que faisons-nous pour obtenir des résultats?


Fonctionnement

L'application de la nouvelle **politique du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale** constituera le cadre d'une nouvelle relation de gouvernement à gouvernement, et les rôles et les responsabilités seront clairement définis pour tous les gouvernements — ceux des Premières Nations, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux.

Le MAINC négocie et applique les ententes **d'autonomie gouvernementale** avec les Premières Nations et les gouvernements provinciaux et territoriaux. La politique du droit inhérent tient compte des besoins différents et des circonstances diverses des Indiens (les Indiens inscrits et les Indiens non inscrits), des Métis et des Inuit. Elle est conçue pour que ces pouvoirs soient exercés par des gouvernements et des institutions autochtones responsables. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a comme mandat de négocier avec les Premières Nations des réserves et avec tous les peuples autochtones des territoires. L'interlocuteur fédéral des Métis et des Indiens non inscrits a pour mandat d'entamer des négociations avec les Métis au sud du 60° parallèle et avec les Indiens qui demeurent à l'extérieur des réserves.

Principales initiatives

- ▶ À l'heure actuelle, plus de 80 négociations actives sont en cours, ce qui représente environ la moitié de toutes les communautés des Premières Nations et des Inuit.
- ▶ Des politiques sont en voie d'élaboration pour la responsabilité financière, pour les mandats généraux de négociation dans les domaines particuliers des politiques et des services (par exemple, les services à l'enfance et à la famille, les services de police et les services correctionnels, la gestion de l'environnement, les méthodes de ratification, la santé), pour les questions de préséance juridique (article 35 sur la protection, application de la Charte), pour les mécanismes financiers et pour le partage des frais.



Quels sont les facteurs qui peuvent influencer sur les résultats escomptés?

Les restrictions financières : Étant donné la limitation des ressources, le secteur doit gérer les frais d'établissement et d'application des ententes d'autonomie gouvernementale au moyen des fonds disponibles. Le Ministère travaillera de concert avec les Premières Nations pour trouver des solutions responsables, de façon à réaliser les objectifs à court et à long termes.

Les autres ordres de gouvernement : Le gouvernement fédéral s'emploie activement à négocier des ententes d'autonomie gouvernementale. Mais pour que ces activités puissent se poursuivre, il faut que les gouvernements provinciaux et territoriaux veuillent bien participer aux négociations et aux ententes. Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones doivent en venir à une entente sur les mesures de partage des frais et sur les ententes. En fin de compte, il y a des questions complexes qui mettent en cause le Fédéral et les provinces et qui font entrer en ligne de compte leurs responsabilités sur le plan des compétences et des programmes.



Quels sont les résultats escomptés?

Principaux engagements pour 1997-1998

- ▶ D'autres accords définitifs d'autonomie gouvernementale au Yukon en vertu de la politique du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale.
- ▶ La mise en œuvre d'ententes sectorielles en éducation.
- ▶ Cinq ententes globales de principe d'autonomie gouvernementale.
- ▶ Une entente de principe sur l'éducation, les services de police et la gestion des terres à Kahnawake.
- ▶ Une entente-cadre au Manitoba, pour rétablir la compétence en matière d'éducation.
- ▶ Le renouvellement du mandat du bureau du commissaire aux traités en Saskatchewan, en tant qu'organisme indépendant chargé de coordonner les négociations en Saskatchewan.
- ▶ Établissement d'un tribunal de règlement des conflits aux termes de la *Loi sur les Indiens*.
- ▶ Adoption des projets de loi sur la gestion des terres et des fonds des Premières Nations.
- ▶ Création d'un institut administratif pour les Premières Nations.

Autres résultats escomptés au cours de la période de planification 1997-2000

- ▶ Douze ententes d'autonomie gouvernementale d'ici la fin de la période de planification.
- ▶ Mise en œuvre de quatre ententes existantes d'autonomie gouvernementale au Yukon.
- ▶ Conclusion des ententes finales d'autonomie gouvernementale avec les 10 autres Premières Nations du Yukon, ou progrès considérables réalisés en ce sens.
- ▶ Ententes de principe d'autonomie gouvernementale avec Westbank, le conseil de tribus Meadow Lake, Sioux Valley, les conseils United Anishnabeg, Dogrib et les Premières Nations Inuvialuit et Gwich'in.
- ▶ Ententes finales avec les Mi'kmaq, Fort Frances et Traité 7 sur l'éducation; ententes de principe avec Kenora et Dryden en matière d'éducation.
- ▶ Ententes sur l'aide à l'enfance avec la tribu Blood.
- ▶ Ententes sur l'éducation et les immobilisations au Manitoba.
- ▶ Application des règlements sur le pétrole et le gaz des Premières Nations.
- ▶ Ententes de partage des frais avec la Colombie-Britannique, Terre-Neuve et le Québec.



Comment les résultats contribuent-ils aux objectifs du Ministère?

L'application des ententes en vertu de la politique du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale établira un nouveau partenariat avec les peuples autochtones, lequel sera fondé sur la confiance, le respect mutuel et la participation aux décisions.

1.1.2 ÉDUCATION

Pourquoi sommes-nous dans ce secteur d'activité? Objectifs stratégiques

La Loi sur les Indiens autorise le MAINC à assurer un enseignement primaire et secondaire aux enfants indiens et inuit qui demeurent dans les réserves ou sur les terres de la Couronne. Selon la politique du gouvernement, le MAINC fournit une aide pour soutenir les étudiants indiens et inuit admissibles à poursuivre des études postsecondaires. Il est essentiel d'encourager les étudiants à demeurer à l'école et à atteindre un degré d'instruction plus élevé pour aider les Premières Nations à atteindre l'autosuffisance et l'autonomie gouvernementale, à réduire leur dépendance par rapport à l'assistance sociale, à accroître les occasions d'emplois et à améliorer les conditions dans les réserves.

Que faisons-nous pour obtenir des résultats?

Fonctionnement

Des pas de géant ont été faits ces dernières années dans le domaine de **l'enseignement primaire et secondaire**, car les communautés des Premières Nations ont exercé davantage le contrôle de la scolarisation de leurs enfants. Il y a eu 429 écoles administrées par les bandes en 1995-1996, comparativement à 229 en 1985-1986. Un plus grand nombre d'étudiants des Premières Nations ont terminé l'école secondaire et poursuivent des études postsecondaires. L'inscription des étudiants des Premières Nations dans les maisons d'enseignement postsecondaire a augmenté considérablement, passant de 11 170 en 1985-1986 à environ plus de 26 000 en 1995-1996.

Les chiffres de l'emploi des Indiens inscrits qui demeurent dans les réserves sont considérablement plus élevés pour les diplômés des études postsecondaires (79,2 p. 100) que pour les diplômés des écoles secondaires (41,7 p. 100).

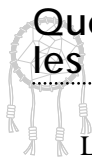
Principales initiatives

- ▀ **L'enseignement primaire et secondaire** — Le MAINC verse des fonds pour assurer l'instruction primaire et secondaire aux enfants indiens et inuit admissibles qui demeurent dans les réserves ou sur les terres de la Couronne. Les étudiants fréquentent les écoles des réserves, administrées par les bandes, et les écoles provinciales. Le programme a pour but de soutenir des programmes et des services comparables à ceux qui sont offerts par les provinces et les territoires aux autres Canadiens. Parmi les autres initiatives clés, mentionnons l'établissement d'un institut électronique d'enseignement pour les Premières Nations.
- ▀ **L'enseignement postsecondaire** — Le Programme de soutien aux étudiants appuie la participation des Indiens inscrits et des Inuit à des programmes reconnus d'enseignement postsecondaire. Le programme assure un soutien financier et des services de counselling

aux étudiants qui se préparent à fréquenter une université ou un collège et aux programmes collégiaux et universitaires; il fournit également des fonds à des institutions d'enseignement postsecondaire pour contribuer à financer des programmes spéciaux pour les étudiants admissibles. Plus de 90 p. 100 du Programme d'enseignement postsecondaire est directement administré par les Premières Nations.

- ▶ Le MAINC, en association avec l'Assemblée des Premières Nations, a convenu d'entreprendre un examen mixte du Programme d'enseignement postsecondaire. Cet examen commencera en 1997-1998.

Quels sont les facteurs qui peuvent influencer sur les résultats escomptés?



Les changements apportés dans les programmes provinciaux d'éducation peuvent influencer sur les programmes des Premières Nations.

Quels sont les résultats escomptés?



Principaux engagements pour 1997-1998

- ▶ Accroître les mesures rigoureuses régulières de surveillance et de conformité.
- ▶ Accroître le contrôle par les Premières Nations des autres écoles fédérales.
- ▶ Continuer à mettre l'accent sur le développement de l'enfant et sur la transition de l'école au travail.
- ▶ Augmenter le taux de réussite scolaire des Indiens inscrits des réserves.
- ▶ Établir un institut électronique d'éducation pour les Premières Nations.
- ▶ Examiner le Programme d'enseignement postsecondaire avec l'Assemblée des Premières Nations.
- ▶ Prendre les mesures voulues pour vérifier l'admissibilité des étudiants aux études postsecondaires.

Autres résultats escomptés pendant la période de planification 1997-2000

- ▶ Accroître la réserve de main-d'œuvre qualifiée dans les réserves.
- ▶ Continuer à améliorer les résultats par rapport à ceux de 1997-1998.

Comment les résultats contribuent-ils aux objectifs du Ministère?



L'éducation fournit la meilleure occasion pour les jeunes des Premières Nations d'améliorer leurs conditions socio-économiques. Cela contribuera à raffermir les communautés des Premières Nations, leur autonomie gouvernementale et leur autosuffisance économique.

1.1.3 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Pourquoi sommes-nous dans ce secteur d'activité?

Objectifs stratégiques

En vertu de la politique du gouvernement, le MAINC finance les frais des services particuliers de sécurité du revenu et de soutien social pour les familles et les personnes des réserves. Il s'agit de permettre aux Premières Nations de protéger les personnes qui sont dans le besoin en leur assurant les strictes nécessités de la vie, comme la santé et la sécurité.

Que faisons-nous pour obtenir des résultats?

Fonctionnement

Les services de sécurité du revenu permettent aux gens d'acquérir les nécessités de base, comme la nourriture, le logement, le vêtement et les autres choses essentielles. En 1995-1996, 531 Premières Nations ont administré leur propre programme. En 1995-1996, 115 700 membres d'une famille, en moyenne, et 35 800 personnes seules (soit une moyenne totale de 151 500 bénéficiaires) comptaient sur l'assistance sociale chaque mois comme majeure partie de leur revenu.

Les services sociaux de soutien comprennent les services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et les services de soins aux adultes. Ces services, qui étaient auparavant assurés par les organismes fédéraux ou provinciaux, ont de plus en plus l'esprit communautaire et sont de plus en plus contrôlés par les communautés.

En 1994, le vérificateur général a fait observer que le Ministère ne recueillait pas suffisamment de données des Premières Nations pour s'assurer que les fonds votés pour les programmes sociaux étaient dépensés par les Premières Nations avec tout le soin voulu. Nous avons donné suite à certaines de ses observations par les examens de conformité. Nous tiendrons compte de ses autres observations en augmentant les rapports par les Premières Nations et en les détaillant davantage, comme les exigences qui sont en vigueur pour les organismes provinciaux.

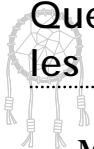
En 1995, les rapports du vérificateur général ont proposé au Ministère de rendre davantage compte des dépenses du gouvernement, notamment dans le domaine du développement social. Le Ministère et les Premières Nations ont pris les mesures voulues pour que les bénéficiaires soient, en fait, admissibles aux prestations et que les prestations elles-mêmes soient comparables à celles des programmes provinciaux. Si les prestations provinciales sont réduites, les prestations dans les réserves le seront aussi.

Le MAINC a terminé une évaluation des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations en 1996-1997, dont les recommandations ont amené plusieurs des principales initiatives décrites dans la section du rapport qui traite du développement social. Une seconde phase de cette évaluation, qui portait en particulier sur l'Ontario, est en cours.

Principales initiatives

- ▶ **Examen de la conformité de l'aide sociale des Services à l'enfance et à la famille, des services de soins aux adultes** — le fonctionnement de ces trois programmes au niveau des Premières Nations est examiné de plus près pour que les programmes fonctionnent selon les lignes directrices qui ont été établies.
- ▶ **Financement par tranches des Services à l'enfance et à la famille** — le Ministère examine les avantages qu'il y aurait à s'acheminer vers un régime de «financement par tranches», semblable à ce qui se fait dans la plupart des provinces.
- ▶ **Stratégie des soins prolongés** — le Ministère travaille en association avec Santé Canada et les Premières Nations pour élaborer une stratégie des soins prolongés pour les Premières Nations. Actuellement, la principale opération est en cours, pour recueillir des données ayant trait tout à la fois au Programme de soins aux adultes du MAINC et au Programme des foyers de repos de Santé Canada.

Quels sont les facteurs qui peuvent influencer sur les résultats escomptés?



Modifications aux programmes provinciaux — Puisque les autorisations ministérielles établissent généralement un lien entre les programmes sociaux et les règlements provinciaux, les décisions provinciales peuvent avoir une influence sur l'activité des Premières Nations.

Croissance démographique dans les réserves — Le nombre croissant de jeunes adultes sans emploi et le taux élevé de formation des familles pourraient probablement mettre de la pression sur le budget des services sociaux. Par ailleurs, le vieillissement de la population pourrait faire augmenter la demande de soins en institution et à domicile.



Quels sont les résultats escomptés?

Principaux engagements pour 1997-1998

- ▶ Maintenir le soutien financier aux services sociaux de base de type provincial et au maintien des activités de conformité.
- ▶ L'administration des programmes par les Premières Nations conformément aux normes minimales démontrées par les examens de conformité.
- ▶ Prestation des services sociaux par les Premières Nations à tous les citoyens admissibles des communautés des Premières Nations conformément aux normes minimales établies par les provinces.
- ▶ Augmentation en pourcentage du budget de développement social consacré à l'emploi et aux cours de formation pour les assistés sociaux.
- ▶ Nouveau cadre pour les questions relatives aux soins des adultes.

Autres résultats escomptés au cours de la période de planification 1997-2000

- ▶ Étudier l'usage du financement par tranches pour les organismes qui se chargent des services à l'enfance et à la famille.
- ▶ Amélioration continue par rapport aux résultats de 1997-1998.

Comment les résultats contribuent-ils aux objectifs du Ministère?



Grâce à ces résultats, les Premières Nations peuvent protéger et soutenir les personnes dans le besoin, ce qui permet d'améliorer la qualité de vie dans les réserves.

1.1.4 IMMOBILISATIONS ET ENTRETIEN

Pourquoi sommes-nous dans ce secteur d'activité?

Objectifs stratégiques

Le MAINC fournit des fonds aux Premières Nations pour les aider à acquérir les bâtiments communautaires de base, les construire, les exploiter et les entretenir, comme les services d'aqueduc et d'égouts, les routes, l'électrification, les écoles, les bâtiments communautaires et les services d'incendie. Ces bâtiments et services communautaires satisfont aux normes reconnues et ils sont comparables aux services fournis dans les localités avoisinantes par les gouvernements provinciaux et municipaux.

Que faisons-nous pour obtenir des résultats?

Fonctionnement

Plus de 90 p. 100 du budget du Programme des immobilisations est administré par les Premières Nations. Les communautés ont la responsabilité d'élaborer les plans d'immobilisations et d'établir un ordre de priorités parmi les exigences en fait d'immobilisations selon les besoins et en fonction des ressources disponibles. Les Premières Nations gèrent les projets d'immobilisations, fournissent l'expertise technique, élaborent et appliquent les programmes de gestion de l'entretien et veillent à ce que les immobilisations soient construites et entretenues selon les normes minimales du gouvernement fédéral ou des gouvernements provinciaux.

Les Premières Nations cherchent de plus en plus d'autres sources de financement du secteur privé et des autres ordres de gouvernement afin de compléter les ressources qui proviennent du MAINC pour la construction d'immeubles. En accélérant l'investissement dans les immobilisations des réserves, on crée des occasions d'emploi et, de façon générale, on améliore la qualité des services communautaires dans un laps de temps plus court. On s'attend à ce que la tendance se poursuive au fur et à mesure que les Premières Nations deviendront plus autonomes.

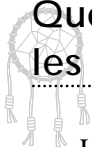
Pour bien veiller à ce que l'actif des réserves soit entretenu comme il faut et demeure en bon état, l'état physique de toutes les immobilisations et de tout le matériel est inspecté suivant un cycle de cinq ans. Le bon entretien étend la vie utile des immobilisations et rend moins nécessaire le remplacement du matériel et des bâtiments.

En 1995-1996, environ 96 p. 100 des logements des Premières Nations étaient approvisionnés en eau et 90 p. 100 avaient un service d'évacuation des eaux usées. Nous continuons à mettre l'accent sur l'amélioration des conditions de vie essentielles dans les réserves en accélérant l'établissement des services d'aqueduc et d'égouts. De même, les locaux scolaires continuent de s'agrandir en fonction de l'accroissement de la population étudiante. En 1995-1996, on comptait 741 008 mètres carrés de locaux scolaires dans les réserves.

Principales initiatives

- ▶ Selon les ressources actuelles du Ministère, le MAINC accélère le financement des Premières Nations pour leur permettre d'installer des réseaux d'aqueduc et d'égouts et de réparer les déficiences.
- ▶ Le personnel des Premières Nations suit des cours de formation pour bien entretenir et pour bien exploiter les bâtiments communautaires.
- ▶ L'état physique des immobilisations est inspecté de façon cyclique par des professionnels expérimentés à contrat avec les Premières Nations ou leurs agents.
- ▶ Les Premières Nations fournissent des plans d'immobilisations à long terme qui corroborent leurs besoins de financement pour construire ou acquérir de grandes immobilisations ou un matériel important.
- ▶ En réponse aux observations faites par le vérificateur général dans son rapport de novembre 1995, le MAINC a fait faire une vérification interne du programme d'immobilisations. Par suite de l'examen des conclusions de la vérification, le Ministère évaluera quelles mesures sont nécessaires ou possibles.

Quels sont les facteurs qui peuvent influencer sur les résultats escomptés?



La croissance démographique des réserves influera sur les besoins d'infrastructure supplémentaire, comme le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts, l'aménagement des classes supplémentaires, etc.

Le bon entretien des immobilisations existantes préviendra la détérioration et elles n'auront pas besoin d'être remplacées.

L'aptitude des Premières Nations à avoir accès aux sources privées de financement influera sur le taux d'amélioration.

Le nouveau programme fédéral d'infrastructure soutiendra aussi les investissements supplémentaires dans les infrastructures communautaires.



Quels sont les résultats escomptés?

Principaux engagements pour 1997-1998

- ▶ Accroissement des locaux scolaires dans les réserves.
- ▶ Accroissement des services d'aqueduc et d'égouts, selon les lignes directrices du Ministère.
- ▶ Des services d'incendie (rémunérés ou bénévoles) équivalents à ceux qui existent dans les localités avoisinantes.
- ▶ Relocalisation de Davis Inlet.
- ▶ Amélioration des méthodes d'entretien.

Autres résultats escomptés pendant la période de planification 1997-2000

- ▶ Amélioration continue par rapport aux résultats de 1997-1998.



Comment les résultats contribuent-ils aux objectifs du Ministère?

Les investissements dans les infrastructures communautaires et dans les bâtiments scolaires contribuent à améliorer la santé et la sécurité des communautés des Premières Nations, alimentent l'activité économique et créent des emplois.

1.1.5 LOGEMENT

Pourquoi sommes-nous dans ce secteur d'activité?

Objectifs stratégiques

Le programme a pour objectif d'aider les Premières Nations à améliorer les conditions de vie dans les réserves en répondant aux besoins fondamentaux de logements des résidents.

Que faisons-nous pour obtenir des résultats?

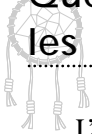
Fonctionnement

Le gouvernement fédéral est conscient du fait que les logements médiocres constituent l'un des graves problèmes auxquels font face aujourd'hui les communautés autochtones. Le mauvais état de santé, la violence dans les familles, l'usage abusif de l'alcool et des drogues, les suicides et tous les autres problèmes sociaux sont fréquemment associés au mauvais état des logements. Sur les 78 187 maisons des réserves, 50 p. 100, soit 39 167 maisons, ont dû être remplacées ou avaient besoin de rénovations mineures ou majeures en 1995-1996.

Principales initiatives

- ▶ Le Ministère a adopté une nouvelle politique du logement dans le but d'encourager les Premières Nations à adopter des méthodes novatrices pour améliorer les conditions de leur logement. La nouvelle optique s'appuie sur quatre éléments clés : le contrôle par les Premières Nations, l'établissement d'une capacité locale, le partage des responsabilités et le meilleur accès aux sources privées de financement en capital.
- ▶ Les Premières Nations participantes élaborent des plans globaux de lotissements communautaires. Les Premières Nations qui ne veulent pas participer au nouveau régime de logement continueront d'être financées par les programmes actuels de subventions, par les subventions en immobilisations et par le Programme de prêts garantis.
- ▶ Une évaluation provisoire de la politique révisée du logement sera terminée en 1997-1998.

Quels sont les facteurs qui peuvent influencer sur les résultats escomptés?



L'issue à moyen et à long terme dépendra de la mesure dans laquelle les Premières Nations souscriront aux principes de la nouvelle politique du logement.

L'aptitude des Premières Nations à recueillir des capitaux du secteur privé constituera un facteur essentiel.

La croissance démographique des réserves et l'étendue dans laquelle les Premières Nations établiront les loyers et les autres frais de logement influera sur leur aptitude à répondre à leurs besoins en fait de logements.

Quels sont les résultats escomptés?



Principaux engagements pour 1997-1998

- ▶ Amélioration de la quantité et de la qualité des logements des réserves par une combinaison de nouvelles mises en chantier, de rénovations et du prolongement de la vie utile des maisons existantes.
- ▶ Réduire le surpeuplement des réserves.
- ▶ Une plus longue vie fonctionnelle des logements résidentiels par suite d'un meilleur entretien.
- ▶ Accroître les occasions d'emploi et les créneaux économiques dans les communautés des réserves.

Autres résultats escomptés pendant la période de planification 1997-2000

- ▶ Amélioration continue par rapport aux résultats de 1997-1998.

Comment les résultats contribuent-ils aux objectifs du Ministère?



Aider les Premières Nations à fournir des logements fondamentaux et abordables aux résidents des réserves et, dans certains cas, les communautés reconnues sur les terres de la Couronne contribueront au but général de l'amélioration de l'état des logements.

1.1.6 SOUTIEN AUX GOUVERNEMENTS INDIENS

Pourquoi sommes-nous dans ce secteur d'activité?

Objectifs stratégiques

Le soutien aux gouvernements indiens aide les gouvernements des Premières Nations à maintenir les ressources administratives nécessaires pour gouverner leurs communautés.

Que faisons-nous pour obtenir des résultats?

Fonctionnement

En 1995-1996, plus de 600 conseils de bande ont fourni des services à diverses communautés. Par ailleurs, environ 80 conseils tribaux ont offert des services consultatifs et autres aux Premières Nations membres. À l'échelle nationale, environ 498 régimes de pension ont été financés en 1995-1996.

Environ 83 p. 100 des fonds affectés au Programme des affaires indiennes et inuit ont été directement administrés par les Premières Nations en 1995-1996 (comparativement à 62 p. 100 en 1985-1986); 10 p. 100 étaient administrés par les provinces, et seulement 7 p. 100 directement par le MAINC.

Principales initiatives

- ▮ Le Programme de soutien aux gouvernements indiens subventionne les frais généraux des services de type municipal aux communautés des réserves. Ces frais comprennent les salaires, les prestations et les frais administratifs du personnel administratif des Premières Nations.
- ▮ Nous offrons un soutien aux conseils tribaux pour qu'ils puissent fournir des services consultatifs aux Premières Nations.
- ▮ Nous continuons à améliorer leur capacité pour poursuivre le transfert des programmes et l'autonomie gouvernementale (voir les sections sur les services financiers et fiduciaires et sur l'autonomie gouvernementale.)

Quels sont les facteurs qui peuvent influencer sur les résultats escomptés?

Le nombre de nouvelles bandes ou conseils tribaux qui seront formés et l'étendue du transfert des responsabilités qui se poursuivra.



Quels sont les résultats escomptés?

Principaux engagements pour 1997-1998

- ▶ Poursuivre la gestion et la prestation par les Premières Nations des services communautaires.
- ▶ Mieux mettre en valeur le potentiel des Premières Nations pour l'administration et la gestion.
- ▶ Examen de la politique des conseils tribaux dans le but d'améliorer l'efficacité du programme de soutien aux gouvernements indiens.

Autres résultats escomptés pendant la période de planification 1997-2000

- ▶ Amélioration continue par rapport aux résultats de 1997-1998.



Comment les résultats contribuent-ils aux objectifs du Ministère?

L'appui aux gouvernements des Premières Nations constitue un point de départ pour la mise en œuvre du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale. Il est essentiel de pouvoir compter sur une bonne administration au niveau de la bande pour raffermir les communautés des Premières Nations et pour nouer de nouveaux partenariats avec les Premières Nations.

1.1.7 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Pourquoi sommes-nous dans ce secteur d'activité?

Objectifs stratégiques

Le développement économique aide les peuples autochtones à trouver et à développer des créneaux économiques et des marchés. Par voie de conséquence, les occasions commerciales augmentent, les emplois se créent et les compétences s'acquièrent. Cela contribue, par la suite, à réduire leur dépendance par rapport à l'assistance sociale et à édifier des communautés saines et viables.

Que faisons-nous pour obtenir des résultats?

Fonctionnement

L'amélioration des conditions économiques dans les réserves demeurent un défi de taille. Bien qu'on ait fait des progrès sur le plan de la formation et qu'on ait réussi à améliorer l'accès aux capitaux, l'absence d'infrastructure économique, d'entrepreneurs et d'accès aux marchés provoquent un chômage chronique et une dépendance de l'assistance sociale.

Le Ministère s'efforce de mettre de plus en plus l'accent sur des moyens novateurs pour intégrer et favoriser le développement économique par toutes les activités et les programmes du Ministère.

Les fonds du MAINC soutiennent l'établissement et le maintien des organisations communautaires de développement économique qui offrent toute une gamme de services, notamment : la planification économique et stratégique, les services commerciaux, consultatifs et techniques, les fonds pour des prêts et l'acquisition d'actions, les programmes de formation liés aux emplois et les programmes d'emploi.

Principales initiatives

- ▮ La nouvelle stratégie d'approvisionnement autochtone encouragera les commerces autochtones à participer aux régimes d'approvisionnement du gouvernement fédéral.
- ▮ Le MAINC travaille de concert avec les communautés, les associations et les entrepreneurs autochtones pour mettre au point des produits touristiques autochtones et pour contribuer à développer et à propager les marchés nationaux et internationaux.
- ▮ Le MAINC aide les Premières Nations à se procurer des capitaux dans le secteur privé pour que les sociétés d'immobilisations des Autochtones puissent faire des prêts aux fins de développement.

- ▮ Le Ministère entreprend une évaluation du Programme des services autochtones pour les agents des services économiques des communautés, laquelle sera terminée en 1997-1998, pour permettre aux cadres supérieurs de faire un meilleur usage de cet organisme non gouvernemental.
- ▮ Le cadre d'évaluation de la stratégie d'approvisionnement des commerces autochtones et de la stratégie jeunesse du MAINC sera terminé au début de l'exercice 1997-1998. Ces deux cadres d'évaluation détermineront les données à recueillir pour permettre à la direction du programme de renforcer et d'améliorer cette initiative du Programme de développement économique.
- ▮ Une évaluation provisoire du Programme remanié de développement économique sera entreprise en 1997-1998.



Les facteurs qui peuvent influencer sur les résultats escomptés?

Le Ministère a consulté les Premières Nations et les représentants des Inuit et des Innu pour trouver des façons d'améliorer l'efficacité du développement économique des Premières Nations et d'en rendre mieux compte, tout en lui conservant son caractère communautaire. Les prochaines activités de développement économique porteront surtout sur les activités qui mèneront aux emplois et au développement au niveau de la communauté.

Il est essentiel de stimuler les partenariats parmi les Premières Nations pour mener à une activité économique durable.

Il est primordial de trouver des moyens économiques pour améliorer l'accès des Premières Nations aux capitaux pour qu'elles puissent saisir des occasions économiques durables dans les communautés des Premières Nations et aussi pour favoriser leur participation à l'économie générale du Canada.

Les résultats pourraient être améliorés par un nouveau cadre de la politique de développement économique qui intégrera l'activité fédérale et un plan d'action gouvernemental pour la création de richesses dans les communautés autochtones.



Quels sont les résultats escomptés?

Principaux engagements pour 1997-1998

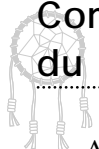
- ▮ Mise en œuvre complète de la stratégie d'approvisionnement des Autochtones.
- ▮ Augmentation des occasions d'emploi par le recours novateur au fonds de l'assistance sociale.
- ▮ Élaboration d'un projet pilote sur Internet avec les organisations communautaires de développement économique pour partager les meilleures pratiques.

- ▶ Meilleur développement économique des commerces autochtones en concentrant les séances de perfectionnement des fournisseurs et en leur donnant davantage accès aux achats du gouvernement fédéral.
- ▶ Mise en œuvre des programmes consacrés à la jeunesse, dont l'enseignement coopératif, les stages, les emplois d'été, les camps scientifiques et technologiques, les conférences sur les possibilités du marché du travail.
- ▶ Nouveaux mécanismes de collaboration entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les Premières Nations, sur le modèle du fructueux projet pilote entrepris au Nouveau-Brunswick (initiative mixte de développement économique).
- ▶ Plan de développement économique des forêts entre le MAINC, le Service canadien des forêts et les Premières Nations.
- ▶ Rapport final du groupe de travail sur le financement des Autochtones.
- ▶ Table ronde pour coordonner la stratégie fédérale de développement économique au Québec.

Autres résultats escomptés pendant la période de planification 1997-2000

- ▶ Meilleure coopération entre les gouvernements territoriaux et provinciaux et les Premières Nations sur le développement économique.
- ▶ Augmentation du nombre d'entrepreneurs et de commerces dans les réserves.
- ▶ Augmentation des créneaux commerciaux, nationaux et internationaux, par un meilleur accès aux marchés.
- ▶ Accroissement de la capacité des commerces autochtones à soutenir la concurrence nationale et internationale.
- ▶ Meilleur accès aux capitaux pour le développement des entreprises dans les réserves.

Comment les résultats contribuent-ils aux objectifs du Ministère?



Améliorer les conditions économiques dans les réserves, c'est la clé du renforcement des communautés des Premières Nations et c'est aussi un préalable à une autonomie gouvernementale vraiment bien rodée.

1.2 SERVICES FONCIERS ET FIDUCIAIRES

Pourquoi sommes-nous dans ce secteur d'activité? Objectifs stratégiques

Les Services fonciers et fiduciaires (SFF) se chargent de bien des obligations juridiques et fiduciaires de la Couronne à l'égard des Premières Nations. Ces responsabilités émanent des lois constitutionnelles de 1867 et 1982, des traités, de la Loi sur les Indiens, de la Loi sur le pétrole et le gaz des Indiens et d'autres lois fédérales. Les SFF appuient l'autonomie gouvernementale par le transfert des responsabilités et par l'établissement de partenariats avec les Premières Nations. Le but consiste à la fois à remplir les obligations et les devoirs du gouvernement et à fournir aux Premières Nations les instruments dont elles ont besoin pour contrôler les décisions qui les touchent directement. Ces opérations nécessitent d'autres mesures législatives que la Loi sur les Indiens. Les SFF travaillent également avec les Premières Nations pour appliquer les principes du développement durable à la gestion des terres, des ressources et des revenus des Premières Nations et pour assurer la protection de l'environnement.

Que faisons-nous pour obtenir des résultats?

Fonctionnement

Les nouvelles lois sur les terres et la *Loi sur la modification facultative de la Loi sur les Indiens* vont modifier la façon de fonctionner des SFF et nécessiter des travaux de mise en œuvre. Ces changements législatifs, s'ils sont approuvés, vont contribuer à accroître la participation des Premières Nations aux activités liées aux SFF. En outre, ces services appuient et appliquent d'autres initiatives ministérielles, comme le processus des traités en Colombie-Britannique et les négociations relatives à la politique sur le droit inhérent. Ils doivent trouver des façons de remplir leurs fonctions législatives aux termes de la *Loi sur les Indiens*, en fonction des ressources financières qui diminuent et des cas litigieux qui augmentent.

Les Services fonciers et fiduciaires continueront :

- d'aider les Premières Nations à veiller à ce que les règlements intérieurs des bandes satisfassent aux critères juridiques et administratifs, et à mettre au point leurs principaux instruments, comme les pouvoirs d'imposition;
- de surveiller les élections et les autres procédés administratifs des Premières Nations qui ne sont pas revenus à leurs opérations traditionnelles, tout en favorisant le retour aux opérations coutumières;

- de sauvegarder plus de 1 milliard de dollars en fonds de fiducie pour les Premières Nations et les particuliers et de verser des paiements annuels relatifs aux traités individuels à plus de 300 000 Indiens de traité dans 300 bandes de traité;
- de gérer plus de 2 000 réserves avec une superficie de plus de 2,6 millions d'hectares de terres, de maintenir un registre de tous les intérêts des réserves, des terres désignées et abandonnées, de favoriser la gestion durable et économiquement viable des Premières Nations et leur contrôle sur leurs ressources, comme le pétrole et le gaz, le bois et les minéraux;
- d'aider les Premières Nations à régler les problèmes environnementaux qui touchent les terres des réserves.

Principales initiatives

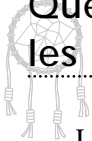
Les SFF étudient présentement une stratégie de transfert des responsabilités, et ils examineront les possibilités de formation et la mise en valeur du potentiel des Premières Nations. Dans le cadre de cette opération, le Ministère mène un examen de l'acquisition des compétences chez les Premières Nations. L'inventaire fournit un relevé global des activités de formation pour la prestation des services et l'administration du programme aux employés des Premières Nations qui ont pris en charge les fonctions du MAINC. En plus des séances de formation du MAINC, cet inventaire englobera celles offertes par les Premières Nations et d'autres institutions.

Les SFF assureront un soutien technique pour l'opération de transfert des responsabilités et pour le processus des revendications. Ils aideront à mettre en œuvre les revendications particulières et le règlement des droits fonciers issus des traités, par des activités comme son addition à la politique des réserves, les évaluations environnementales et le programme national des sondages. Les SFF favoriseront le transfert aux Premières Nations du Programme d'administration du registre des Indiens. Ils encourageront également l'administration des successions par le secteur privé. Ils favoriseront l'accès des Premières Nations au registre informatisé des terres indiennes. Ils continueront d'appliquer les principes du développement durable par la gestion des terres, des ressources et des revenus des Premières Nations. Dans le domaine de la protection de l'environnement, ils continueront à s'efforcer de remédier aux problèmes environnementaux et à veiller à ce qu'il y ait des progrès pour la gestion des déchets solides et l'entreposage des carburants. Voici les principales initiatives à cet égard :

- ▶ **La mesure législative qui remplacera la Loi sur les Indiens** : La Loi sur la modification facultative de la *Loi sur les Indiens* a été déposée au Parlement en décembre 1996. Chaque Première Nation pourra choisir de se soumettre à la loi proposée ou de demeurer sous l'application de la *Loi sur les Indiens*. Le ministre demandera que cette loi soit renvoyée au comité permanent des affaires autochtones et du Nord canadien. Le comité tiendra des audiences publiques partout au pays au cours de l'hiver dans le but de recevoir d'autres commentaires au sujet des modifications proposées.
- ▶ **Établissement d'une loi-cadre pour la gestion des terres de Premières Nations** : La loi a été lue pour une première fois à la Chambre. Cette mesure législative délègue à 14 Premières Nations les pouvoirs ministériels pour la gestion des terres. Par suite de l'approbation de la loi, le Ministère établira un cadre d'évaluation pour assurer une bonne collecte des données, pour les examens opérationnels en cours et pour une évaluation indépendante officielle.

- D** *Délégation des pouvoirs de Pétrole et gaz des Indiens du Canada* : Les SFF continueront de travailler de pair avec les cinq Premières Nations engagées dans ce projet pilote de façon à en arriver à confier l'entière gestion des ressources pétrolières et gazières aux Premières Nations. Le projet se divisera en trois étapes : la cogestion, la délégation de pouvoirs et la pleine gestion.

Quels sont les facteurs qui peuvent influencer sur les résultats escomptés?



Le nouveau projet de loi, s'il est proclamé comme loi, nécessitera de nouvelles politiques, de nouvelles procédures, une nouvelle formation et de nouveaux plans de communication. L'existence des crédits et des ressources détermineront avec quelle rapidité et dans quelle mesure les initiatives prioritaires seront menées à terme; par exemple, il est peu probable que le Ministère ou les Premières Nations auront les fonds voulus pour assainir sur-le-champ tous les lieux contaminés. Il sera donc nécessaire d'établir un ordre de priorités, de trouver des solutions économiques et de répartir les fonds de façon efficace et avec soin.

Une récente vérification du bureau du vérificateur général précise que le manque d'information sur les problèmes environnementaux et sur les frais d'assainissement des lieux contaminés qui sont de compétence fédérale peut nuire au transfert des terres et des opérations gouvernementales, dans le cadre du transfert des responsabilités et des règlements des revendications territoriales.

Principaux engagements pour 1997-1998

Les Services fonciers et fiduciaires continueront de travailler en vue de réaliser les priorités : de meilleures pratiques de gestion; le transfert des responsabilités et l'établissement de nouveaux partenariats avec les Premières Nations; de nouveaux créneaux économiques par l'exploitation durable des ressources naturelles; une meilleure protection de l'environnement.

- D** Un transfert plus poussé des responsabilités par le dépôt d'un nouveau projet de loi pour déléguer les pouvoirs de l'administration des terres à un nombre précis (14) de Premières Nations; mise en vigueur du *Règlement sur le pétrole et le gaz des Premières Nations* de 1997, pour permettre à cinq Premières Nations pilotes d'assumer les pouvoirs ainsi délégués pour la gestion des ressources pétrolières et gazières dans les réserves en 1997; et amélioration de la capacité de gestion des cinq Premières Nations pilotes productrices de pétrole par la cogestion avec Pétrole et gaz des Indiens du Canada et, de façon générale, avec les Premières Nations productrices de pétrole, par la cogestion de Pétrole et gaz des Indiens du Canada et du Conseil indien des ressources.
- D** Intensification du transfert des responsabilités du Programme d'administration du registre des Indiens aux Premières Nations intéressées (c'est-à-dire 18 autres Premières Nations administrant le registre des Indiens, soit un total de 538 bandes).

- ▶ Intensification du transfert des responsabilités du contrôle des membres des bandes aux Premières Nations qui se disent intéressées à assumer cette responsabilité et qui satisfont aux exigences.
- ▶ Meilleur accès des Premières Nations aux dossiers informatisés du registre des terres des Indiens.
- ▶ Amélioration de la gestion des déchets solides et de l'entreposage des carburants selon les stratégies régionales de gestion, les licences délivrées pour l'évacuation des déchets et l'enregistrement des systèmes d'entreposage du carburant.
- ▶ Règlement des problèmes environnementaux par la mise au point de l'inventaire environnemental; estimation de ce qui reste à corriger; évaluation des responsabilités relatives aux lieux contaminés et nettoyage de la plupart des lieux contaminés et abandonnés, de sorte que les sites «à haut risque» ne présenteront plus une menace à la santé et à la sécurité.
- ▶ Respect des obligations juridiques de la Couronne pour la gestion des terres, des ressources et de l'environnement selon la défense fructueuse des cas litigieux contre la Couronne et les règlements négociés pour les terres, les ressources naturelles et l'environnement.
- ▶ Mener à terme une stratégie de développement durable.

Autres résultats escomptés pendant la période de planification 1997-2000

- ▶ Amélioration continue par rapport aux résultats de 1997-1998.

Comment les résultats contribuent-ils aux objectifs du Ministère?



Le transfert des responsabilités appuie le but du Ministère et du gouvernement qui est de consolider les communautés autochtones et d'établir de nouveaux partenariats. Par la cogestion de ces ressources naturelles, le Programme de foresterie des Premières Nations et les initiatives relatives à l'évaluation environnementale et à l'assainissement des lieux, le secteur s'efforce d'améliorer les conditions dans les réserves. Les SFF modifient également leurs relations avec les Premières Nations par certaines initiatives, comme le développement durable, la formation et la mise en valeur du potentiel.

Ces objectifs ont également trait à l'entente sur la gestion des terres des Premières Nations et sur les initiatives pilotes du pétrole et du gaz, ainsi qu'à la cogestion entre Pétrole et gaz des Indiens du Canada et le Conseil indien des ressources du Canada. Par voie de conséquence, les peuples autochtones auront plus de pouvoir de décision et un meilleur contrôle de leurs ressources.

1.3 REVENDICATIONS

Pourquoi sommes-nous dans ce secteur d'activité?

Objectifs stratégiques

Le processus des revendications a pour but de régler les revendications territoriales des Autochtones pour arriver à des ententes d'autonomie gouvernementale, pour résoudre les griefs en suspens, pour établir plus de certitude au sujet des droits fonciers et des ressources, et pour établir un climat propice au développement économique tout en évitant des litiges qui coûtent cher et qui demandent beaucoup de temps.

Le gouvernement s'engage à maintenir l'honneur de la Couronne en réglant les revendications par des négociations justes et équitables. La résolution des revendications permettra au gouvernement fédéral de respecter ses obligations et de garantir une bonne base de terres et de ressources.

Que faisons-nous pour obtenir des résultats?

Fonctionnement

Il faut régler et mettre en œuvre les ententes d'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales en fonction des ressources disponibles. S'il y a lieu, ces frais devraient être partagés équitablement avec les gouvernements provinciaux. Dans le cas des revendications, il faut, en plus, relever d'autres défis, comme l'accroissement des cas litigieux, les pressions relatives au développement et les inquiétudes des tierces parties. Les règlements doivent s'adapter aux circonstances des diverses Premières Nations; ils doivent respecter le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale que le Canada a reconnu en 1995 et contribuer aux nouvelles relations que le Canada est en train d'établir avec les Premières Nations.

«En faisant valoir leurs droits territoriaux, les Autochtones pourront assurer à leurs collectivités un avenir prospère. Tant que leurs revendications et leurs griefs subsisteront, l'incertitude qui plane sur les droits territoriaux compromettra le développement économique de plusieurs régions du Canada.»

Le plan libéral pour le Canada — Création d'opportunités

Principales initiatives

Les revendications globales équivalent à négocier et à appliquer des traités modernes. Ces ententes fournissent une définition claire, précise et protégée par la Constitution des droits et des titres fonciers des Autochtones. Ils peuvent amener la possession pleine et entière de certaines terres, des droits garantis de récolte, la participation à la gestion des terres, des eaux, de la faune, de l'environnement, des avantages financiers, une part aux recettes provenant des ressources naturelles, un rôle dans la gestion des ressources patrimoniales et des parcs. Les ententes d'autonomie gouvernementale sont négociées de pair avec les accords de revendications globales. Parmi les principales initiatives, mentionnons celles-ci :

- ◆ Négocier des ententes de principe au sujet des revendications territoriales globales et de l'autonomie gouvernementale avec la Nation Innu, l'Association inuit du Labrador, les Atikamekw, les Montagnais, les Dogrib et les Premières Nations algonquines de Golden Lake, et avec Makivik et ses revendications extracôtières.
- ◆ Conclure une revendication globale finale et des ententes d'autonomie gouvernementale avec les Premières Nations de Little Salmon Carmacks, Selkirk, Dawson, Ta'an Kwach'an et Kluane.
- ◆ Poursuivre les négociations avec les Premières Nations de Carcross-Tagish, White River, Ross River, Liard et Kwanlin Dun.
- ◆ Conclure un traité avec le conseil tribal de Nisga'a.
- ◆ Appuyer la Commission des traités de la Colombie-Britannique en procédant à des négociations pour une entente de principe au sujet des traités en Colombie-Britannique avec les Gitanyow, les Ditidaht, les Teslin Tlinglit, les Kaska Dena, les Champagne et les Aishihik, les Sechelt, les In-Shuck-Ch/N'Quatqua, les Lheit-Lit'en, les Homalco, Les Ts'kw'aylaxw, les Nuw-Chah-Nulth, les Yekoochete'en, les Sliammon, les Tsay-kehdene, Taku River et Nanaimo.
- ◆ Procéder à des négociations pour une entente-cadre avec les 18 autres groupes des Premières Nations de la Colombie-Britannique.
- ◆ Entreprendre des négociations avec les Premières Nations du traité 8 des Territoires du Nord-Ouest au sujet des droits fonciers issus des traités.
- ◆ Travailler avec le grand Conseil des Cris pour remplir les obligations du Canada et régler d'autres questions relatives à la Convention de la Baie James et du Nord québécois.
- ◆ Établir le comité Nunavik, précurseur de l'Assemblée et du gouvernement du Nunavut. Ce comité, composé de représentants des organisations hybrides et ayant trait à l'établissement du Nunavut distribuera les enveloppes financières bilatérales.
- ◆ Poursuivre l'examen des voies et moyens pour atteindre à une certitude juridique relativement aux terres et aux ressources dans les accords de revendications territoriales.

La section des revendications particulières règle les revendications qui révèlent une obligation légale en souffrance provenant du non-respect de la *Loi sur les Indiens* et d'autres lois et règlements relatifs aux Indiens ou au non-respect d'une obligation relative à l'administration gouvernementale des fonds, des terres et d'autres éléments de l'actif des Indiens. Les revendications relatives aux droits fonciers issus des traités constituent un type

de revendications particulières provenant du non-respect d'un traité ou d'une entente entre les Indiens et la Couronne. Un examen des opérations de mise en œuvre des revendications particulières et des autres règlements a été entrepris par le Ministère et sera terminé en 1997-1998. Voici quelques initiatives clés :

- ▮ Régler environ de 15 à 20 revendications particulières, y compris des droits fonciers issus des traités.
- ▮ Régler d'autres revendications particulières en fonction du nombre et de la complexité des revendications reçues et des ressources disponibles pour évaluer ces revendications, les négocier et assurer une indemnisation.

La section **des recherches et de l'évaluation** évalue les revendications globales, gère les griefs qui ne cadrent pas avec les politiques actuelles sur les revendications, entreprend des projets de recherche en collaboration avec les Premières Nations et établit les mandats du Cabinet pour régler les griefs d'une nature tout à fait particulière. Ces fonctions permettent au Ministère de traiter des revendications inhabituelles et très délicates sans déroger à ses politiques actuelles tout en veillant à ce que les revendications spéciales soient étudiées de façon juste. Voici, à ce sujet, les principales initiatives :

- ▮ Poursuivre les négociations avec les Mohawks de Kanasatake et d'autres Premières Nations pour régler les questions en suspens qui s'inscrivent à l'extérieur des politiques des revendications globales ou particulières et qui ont été acceptées par le Ministère.

La section du **financement des recherches** verse des fonds aux Premières Nations et aux organisations autochtones de recherche pour leur permettre de faire des recherches au sujet de leurs revendications territoriales, de préparer ces revendications, de les présenter et de les négocier. Voici quelques initiatives clés à ce sujet :

- ▮ Fournir des fonds de recherche à 87 associations autochtones des Premières Nations pour faire des recherches au sujet de leurs revendications.
- ▮ Fournir des fonds de prêts à 45 Premières Nations pour leur permettre de négocier leurs revendications territoriales.

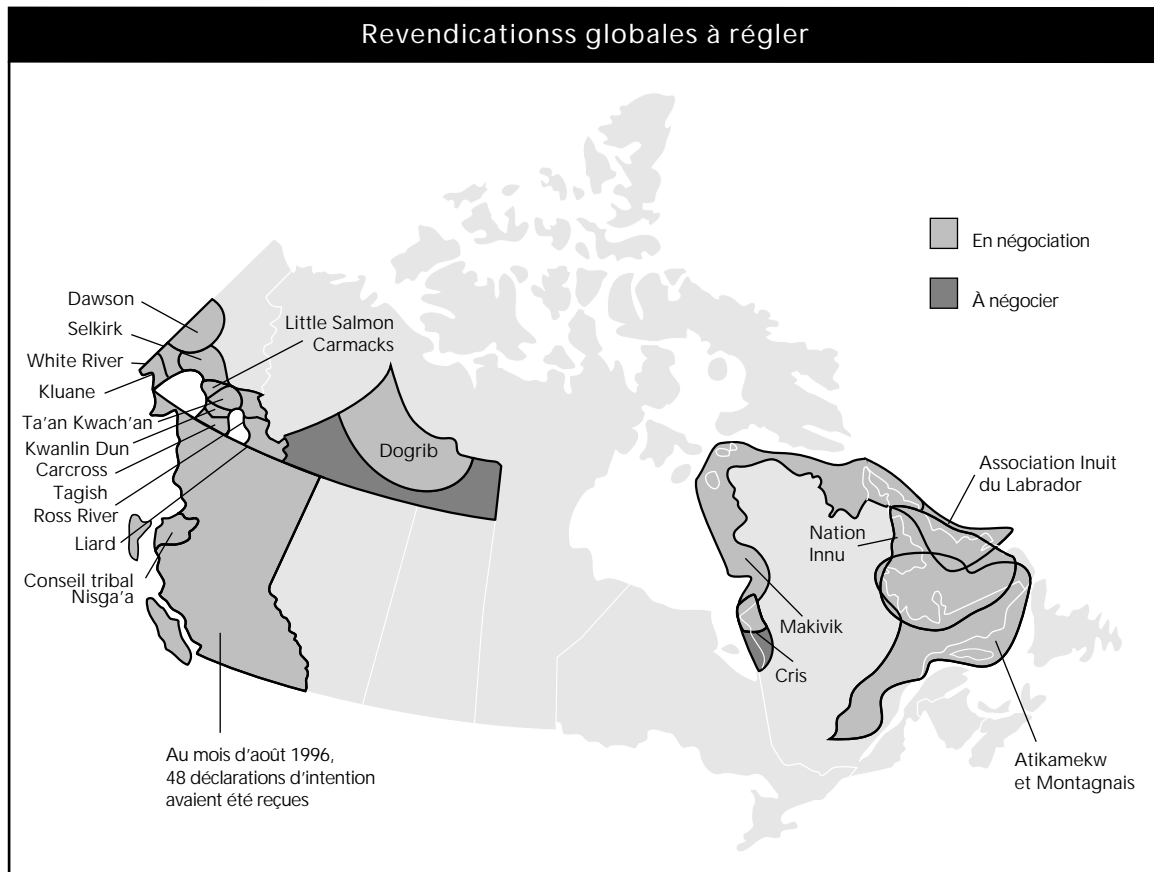
Le service du **soutien juridique** entreprend des recherches et coordonne les politiques pour les cas de litige au sujet desquels le MAINC est le client. À l'heure actuelle, il y a 260 causes actives qui opposent les Autochtones à la Couronne et le nombre augmente à un rythme d'environ 11 nouvelles causes par mois. Le Programme de financement des causes types fournit des fonds pour certaines causes au stade de l'appel, dans les cas où elles peuvent créer des précédents. Ces causes peuvent clarifier les droits autochtones, les droits issus de traités et les obligations du gouvernement. Une évaluation visant à déceler les risques possibles de litiges a été entreprise par le Ministère et son rapport devrait paraître en 1997-1998. Principales initiatives :

- ▮ Continuer à préparer les prochaines causes judiciaires.
- ▮ Améliorer la réaction générale aux litiges autochtones à la lumière de l'afflux de nouvelles causes et en fonction des ressources limitées dont disposent le MAINC et le ministère de la Justice.

- ▶ Répondre aux demandes de financement des causes types dans le but d'obtenir une orientation judiciaire au sujet des questions importantes relativement aux politiques et aux opérations du MAINC.

Le Service de **mise en œuvre des revendications** planifie et surveille la mise en œuvre en temps opportun des ententes relatives aux revendications territoriales et à l'autonomie gouvernementale. Cette opération met à contribution plusieurs ministères et organismes du gouvernement fédéral ainsi que les gouvernements provinciaux et territoriaux, les gouvernements des Premières Nations, les citoyens et les organisations autochtones. Pour permettre à toutes les parties de se préparer à assumer leurs nouvelles responsabilités par suite du règlement, la politique fédérale exige la préparation d'un plan de mise en œuvre. Dans ce plan de mise en œuvre, les parties précisent quelles activités elles feront, à quel moment ces activités seront terminées, qui en sera responsable et quel niveau de financement sera fourni. Pour en faciliter la mise en œuvre, les récents règlements prévoient la formation de comités tripartites de surveillance pour vérifier la façon dont se déroule la mise en œuvre, pour résoudre les problèmes qui peuvent surgir en cours de route et pour rendre compte au Parlement et au public de la façon dont on satisfait aux diverses exigences des ententes. Voici les principales initiatives :

- ▶ Planifier la mise en œuvre des ententes de règlement des revendications territoriales et des dispositions relatives à l'autonomie gouvernementale avec les organisations autochtones, dont l'Association inuit du Labrador, les Premières Nations de Nisga'a et du Yukon et la Nunavik Inui (Makivik).
- ▶ Terminer le déménagement du bureau de mise en œuvre de la Baie James de la région du Québec à la région de la capitale nationale.
- ▶ Surveiller les activités de tous les ministères et organismes du gouvernement fédéral pour veiller à ce que le gouvernement fédéral remplisse ses obligations relatives aux ententes de revendications territoriales globales et des ententes d'autonomie gouvernementale.
- ▶ Contribuer à établir et à surveiller les institutions gouvernementales publiques créées en vertu des ententes nordiques qui sont responsables de la gestion de la faune, des terres et des eaux ainsi que de la protection de l'environnement dans les régions visées par le règlement.
- ▶ Appuyer la mise en œuvre de 89 règlements de revendications particulières et des droits fonciers issus de traités.
- ▶ Participer à des commissions et à des comités tripartites chargés de surveiller le respect des obligations en vertu de huit ententes de revendications territoriales globales dans le Nord.
- ▶ Coordonner la préparation des projets de loi pour faciliter la mise en œuvre des ententes avec les Premières Nations au sujet des terres inondées dans le nord du Manitoba (Norway House et Cross Lake) et de l'entente sur les droits fonciers issus de traités avec 19 Premières Nations du Manitoba.



Quels sont les facteurs qui peuvent influencer sur les résultats escomptés?

L'austérité financière : Le secteur assumera le coût du règlement et de la mise en œuvre des ententes de revendications territoriales au moyen des ressources disponibles et veillera à ce que les ententes avec les gouvernements provinciaux et territoriaux mènent à un partage juste et raisonnable des frais de règlement et de mise en œuvre des revendications. En consultation avec les organismes centraux, le secteur continuera à travailler d'une façon financièrement responsable pour atteindre les objectifs à court et à long termes.

Augmentation des cas litigieux : Pour régler le nombre de cas en litiges qui augmentent, le secteur adopte une méthode plus stratégique vis-à-vis de ces cas de façon à déterminer les questions qu'il peut résoudre en élaborant des politiques, en modifiant la loi et en recourant à d'autres mécanismes pour résoudre les conflits.

Les questions relatives au développement augmentent tout comme les préoccupations des tierces parties : Les pressions attribuables au développement et les préoccupations des tierces parties se font de plus en plus nombreuses relativement aux revendications territoriales dans certaines régions, comme Voisey's Bay au Labrador, Lac de Gras dans les Territoires du Nord-Ouest, toutes celles de la Colombie-Britannique, du Sud de l'Ontario et d'autres régions du Canada.



Quels sont les résultats escomptés?

Principaux engagements pour 1997-1998

- ▶ Conclure des ententes définitives avec les Nisga'a et les autres Premières Nations du Yukon.
- ▶ Conclure des ententes de principe avec trois Premières Nations par la Commission des traités de la Colombie-Britannique et avec huit autres Premières Nations au pays.
- ▶ Conclure des ententes-cadres avec huit Premières Nations en vertu des travaux de la Commission des traités de la Colombie-Britannique (pour un total de 39), avec la Société Makivik pour la revendication extracôtière de Nunavik et les ententes-cadres finales relatives aux droits fonciers issus de traités avec 19 Premières Nations du Manitoba.
- ▶ Faire des recommandations pour une commission indépendante permanente des revendications et pour assurer plus de certitude.
- ▶ Règlement de 15 autres revendications particulières.
- ▶ Entente sur le retour de Camp Ipperwash.
- ▶ Établir des nouveaux conseils de cogestion des revendications dans la région ouest des Territoires du Nord-Ouest pour la gestion des terres et des ressources et pour l'évaluation environnementale.

Autres résultats escomptés pendant la période de planification 1997-2000

- ▶ Jusqu'à 70 règlements de revendications particulières et de droits fonciers issus de traités d'ici la fin de la période de planification.
- ▶ Mise en œuvre de 10 ententes de revendications territoriales globales.
- ▶ Réaliser des progrès importants pour en arriver à des ententes de principe cadre et à des ententes finales dans d'autres provinces ou territoires, et en terminer plusieurs.

Comment les résultats contribuent-ils aux objectifs du Ministère?

Le règlement des revendications représente un aspect important des nouvelles relations entre le gouvernement et les Premières Nations. Ces règlements peuvent aussi contribuer au développement économique et à l'autosuffisance des communautés.

2.0 PROGRAMME DES AFFAIRES DU NORD

Pourquoi sommes-nous dans ce secteur d'activité?

Objectifs stratégiques

Le Programme des affaires du Nord (PAN) aide les gens du Nord, les Autochtones et les non-Autochtones à édifier les institutions politiques et économiques dont ils ont besoin pour assumer leurs responsabilités et prendre des décisions dans les cas où ils sont directement en cause. Jusqu'à ce que les responsabilités soient entièrement transférées aux gouvernements territoriaux, les responsabilités du Programme des affaires du Nord comportent quatre volets : appuyer le développement politique dans le Nord; protéger et réhabiliter l'environnement du Nord; résoudre et mettre en œuvre les accords de revendications territoriales; et réaliser le développement durable des ressources naturelles du Nord de façon à engendrer des emplois et à favoriser la croissance économique.

Dans le Nord, le rôle du gouvernement fédéral change. La modernisation des régimes de réglementation pour l'aménagement des ressources favorisera la croissance économique. Les gouvernements territoriaux vont prendre en charge des responsabilités de type provincial qui sont actuellement assumées par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Par ailleurs, les institutions gouvernementales intégreront les principes autochtones de l'administration.

Que faisons-nous pour obtenir des résultats?

Fonctionnement

Le Nord canadien traverse une période de profonds changements et d'évolution politique. En avril 1999, le Nord se composera de trois territoires : le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest (TNO) et le Nunavut. Pendant 1998, le MAINC espère terminer l'entente de transfert des responsabilités avec le gouvernement du Yukon pour le transfert de toutes les responsabilités de type provincial encore en suspens, dont l'aménagement des forêts, des terres, des eaux et des ressources minérales.

Le Nord connaît un essor retentissant sur le double plan de l'exploration et du développement. Au cours des dernières années, c'est dans les Territoires du Nord-Ouest que l'exploration minérale a été la plus importante au Canada, notamment l'aménagement de la première mine de diamant du Canada, qui devrait entamer ses activités d'ici deux ans. Cette mine, à laquelle s'ajoutera d'autres exploitations minières, pétrolières et gazières fournira des emplois et favorisera la croissance économique, accroîtra l'autosuffisance des gens du Nord et contribuera de façon considérable à l'économie générale du Canada.

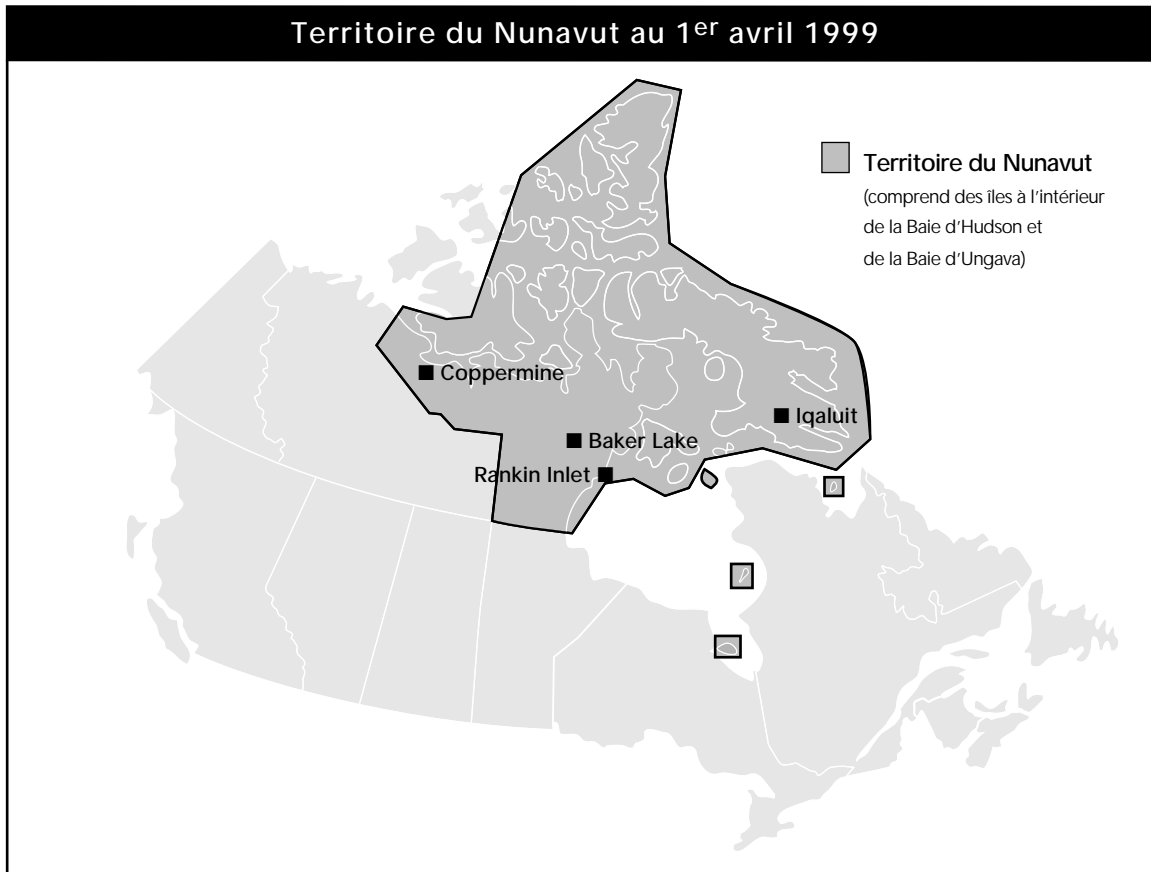
Sur la scène internationale, le Programme des affaires du Nord a pris un rôle de chef de file. Les responsables du programme travaillent de concert avec les organisations des Nations Unies sur la question des contaminants et d'autres questions environnementales. Les discussions se poursuivent avec d'autres pays circumpolaires et avec les peuples de l'Arctique sur les questions liées à l'environnement, sur le développement durable et sur les problèmes transfrontaliers, dans le but d'améliorer la vie politique, sociale et économique de l'Arctique.

Le MAINC joue un rôle qui évolue sans cesse pour poursuivre les progrès dans le règlement des revendications territoriales et la mise en œuvre de la politique du droit inhérent. On continuera de poursuivre les négociations sur les accords d'autonomie gouvernementale des Autochtones et de travailler en collaboration avec les gens du Nord pour ériger des structures gouvernementales qui soient stables, abordables et efficaces. Le Nord aura besoin d'un régime réglementaire et législatif qui soit moderne, prévisible et efficace et qui favorise un équilibre entre l'aménagement des ressources et la protection de l'environnement.

Principales initiatives

Le Programme des affaires du Nord veille aux **intérêts du gouvernement fédéral** en appuyant le développement économique du Nord, en mettant en œuvre les accords de revendications territoriales et d'autonomie gouvernementale, en appuyant les communautés (par exemple, par le Service aérien omnibus dans le Nord), en favorisant les recherches scientifiques sur le Nord partout au Canada et en nouant de fortes relations internationales par certaines initiatives, comme l'entente entre le Canada et la Russie sur la coopération dans l'Arctique et dans le Nord. En outre, la première phase de l'examen sur l'efficacité du Service aérien omnibus dans le Nord sera terminée en 1997-1998 et proposera des recommandations et des options pour améliorer ce programme. Voici les principales initiatives :

- ▶ Veiller à la formation du gouvernement du Nunavut qui verra le jour le 1er avril 1999.
- ▶ Appuyer le développement constitutionnel de la région ouest des Territoires du Nord-Ouest.
- ▶ Transférer les dernières responsabilités de type provincial du MAINC aux gouvernements nordiques.
- ▶ Réduire le coût des aliments périssables nutritifs dans les communautés isolées.
- ▶ Resserrer les relations internationales dans certains domaines d'intérêt commun, comme l'environnement, le développement socio-économique, les sciences et la technologie.



Le Programme des affaires du **Nord favorise le développement durable** dans le Nord en dirigeant et en réglementant l'exploitation des ressources naturelles dans le Nord, et en protégeant l'environnement du Nord par des politiques et des règlements sur les terres et les eaux et par la transmission des résultats des recherches. À la demande de la haute direction, la Direction générale de la vérification et de l'évaluation du Ministère a entrepris l'examen des décisions forestières du MAINC au Yukon, et ce rapport contribuera à l'établissement d'une politique de forêts durables au Yukon. Voici les principales initiatives :

- Administrer l'essor actuel de l'exploitation des ressources dans le Nord.
- Créer des emplois et favoriser la croissance en approuvant les règlements relatifs aux nouveaux projets miniers, pétroliers et gaziers.
- Assumer les responsabilités du MAINC pour la santé et la sécurité et pour la protection de l'environnement dans le Nord par l'application de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, par l'application des dispositions environnementales des accords de revendications territoriales, en poursuivant son action au sujet des contaminants dans l'Arctique et en nettoyant les déchets dangereux.
- Terminer la rédaction des lois sur la gestion des ressources en vertu des accords de revendications territoriales.
- Mettre en œuvre la politique des forêts durables du Yukon.

Quels sont les facteurs qui peuvent influencer sur les résultats escomptés?

Le développement constitutionnel de l'Ouest des territoires du Nord-Ouest dépend de l'établissement d'un cadre intégré d'administration dans la région ouest des Territoires du Nord-Ouest. Ce cadre doit être à la fois acceptable aux gens des Territoires de cette région ouest et conforme aux valeurs démocratiques du Canada, à la Constitution et à la Charte des droits et libertés. Des difficultés à surmonter pour mener à bon terme le règlement de revendications territoriales et d'autonomie gouvernementale au Yukon et dans la région ouest des Territoires du Nord-Ouest pourrait aussi enrayer les progrès à réaliser pour le transfert des responsabilités et le développement constitutionnel de cette région ouest.

Le moment et l'ordonnancement des **activités de mise en œuvre du Nunavut** seront déterminants pour que le cadre du gouvernement du Nunavut soit en place pour le 1er avril 1999. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest fait face à une surcharge de travail en raison de la division des territoires, des revendications territoriales, de l'autonomie gouvernementale et de l'exploitation des ressources. Ce vaste programme se complique du fait que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest doit prendre des mesures radicales pour réduire ces effectifs, ce qui pourrait empêcher le Programme des affaires du Nord d'atteindre les résultats prévus.

L'exploitation des ressources dans le Nord et la protection de l'environnement arctique seront d'autant plus difficiles qu'il faut composer avec des contraintes fiscales serrées et dans un milieu réglementaire et législatif de plus en plus complexe. Le gouvernement fédéral doit continuer à verser des fonds dans le Nord pour accroître l'activité économique. Le rendement possible de cet investissement sera, toutefois, considérable. La mine de diamant BHP emploiera, à elle seule, 1 500 personnes directement et indirectement chaque année pendant les 25 années du projet.

Par contre, la **fermeture à long terme de la mine de Faro, au Yukon**, influera sur l'économie des territoires et pourrait augmenter les responsabilités environnementales du Ministère. Le Programme des affaires du Nord devra trouver sans cesse des fonds pour respecter ses obligations d'évaluation et de gestion de l'environnement et poursuivre les programmes de nettoyage des déchets dangereux et de contaminants, comme le recommandait l'évaluation de 1996 de la stratégie pour l'environnement arctique.

Quatre autres mesures **législatives** sont nécessaires avant la fin de 1998-1999 pour respecter les engagements sur la gestion des ressources en vertu des accords de revendications territoriales du Yukon, du Nunavut, des Gwich'in et du Sahtu. Les progrès à réaliser au sujet de ces lois dépendront abondamment de la capacité du régime fédéral à mener à bien ces mesures législatives complexes.



Quels sont les résultats escomptés?

Principaux engagements pour 1997-1998

- ▶ Établir le bureau du commissaire provisoire du Nunavut.
- ▶ Terminer l'entente de transfert des responsabilités avec le gouvernement du Yukon en 1998.
- ▶ Faire progresser considérablement la politique des forêts durables du Yukon.
- ▶ Modifier la réglementation minière du Canada, entre autres, moderniser les régimes des redevances dans les Territoires du Nord-Ouest.
- ▶ Appliquer le règlement sur l'utilisation des terres minières au Yukon.
- ▶ Déposer, à la Chambre, les projets de loi sur l'Office des droits de surface dans la vallée du Mackenzie et sur le tribunal des droits de surface au Nunavut, pour respecter les engagements qui ont été pris pour la gestion des ressources, en vertu des revendications territoriales des Gwich'in, du Sahtu et du Nunavut.
- ▶ Réaliser le transfert de la compétence pour le pétrole et le gaz au gouvernement du Yukon.
- ▶ Publier le rapport sur l'évaluation des contaminants dans l'Arctique canadien.

Autres résultats escomptés pendant la période de planification 1997-2000

Le Programme des affaires du Nord contribuera à surveiller les intérêts fédéraux :

- ▶ En mettant en œuvre le Nunavut :
 - mettre en œuvre, de concert avec le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, un arrangement important de partenariat avec le Nunavut Tungavik Incorporated pour l'établissement de bureaux et de bâtiments pour le personnel du gouvernement du Nunavut;
 - appliquer une bonne stratégie de formation pour préparer les Inuit à occuper, plus tard, un emploi dans la fonction publique du Nunavut;
 - établir des arrangements pour le financement du gouvernement du Nunavut;
 - tenir les premières élections territoriales au Nunavut et dans la région ouest des Territoires du Nord-Ouest.
- ▶ En arrivant à une entente-cadre pour le transfert des responsabilités dans les Territoires du Nord-Ouest.
- ▶ En concluant une entente sur des propositions viables de développement constitutionnel dans la région ouest des Territoires du Nord-Ouest.
- ▶ En améliorant la structure du Service aérien omnibus dans le Nord.

Le programme aidera le développement durable dans le Nord :

- ▶ En complétant la stratégie de développement durable du MAINC;
- ▶ En établissant un règlement de récupération du site minier au Yukon et en mettant en œuvre une politique de récupération de sites miniers dans les Territoires du Nord-Ouest.

- ▶ En dirigeant efficacement les activités relatives à l'exploitation des ressources pendant les phases d'évaluation, de réglementation et d'activités.
- ▶ En déposant à la Chambre le processus d'évaluation du développement du Yukon et la Loi sur l'exploitation des ressources au Nunavut, afin de mener à terme l'application de la législation sur la gestion des ressources en vertu des revendications territoriales au Nunavut et au Yukon.
- ▶ En délivrant de nouveaux droits d'exploration du pétrole et du gaz dans le Nord.
- ▶ En mettant en œuvre le programme d'administration des sites à déchets dans le Nord.
- ▶ En mettant en œuvre des régimes particuliers d'évaluation environnementale conformément aux revendications territoriales.
- ▶ En appliquant la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

Comment les résultats contribuent-ils aux objectifs du Ministère?

Les activités du Programme des affaires du Nord contribueront à améliorer les conditions dans les réserves et dans le Nord, à parachever le règlement des revendications territoriales et à appuyer le développement politique et l'aménagement des ressources dans le Nord. Les responsabilités du programme sont, en grande partie, provisoires pendant la transition, puisque l'objectif ultime du Ministère est de transférer aux gouvernements territoriaux tous les autres programmes de type provincial encore en jeu et de transférer à d'autres ministères et organismes fédéraux toutes ses responsabilités fédérales courantes.

Combien cela coûtera-t-il?				
(en millions de dollars)	Dépenses prévues			
	1996-97 ¹	1997-98	1998-99	1999-00
Gestion des intérêts fédéraux	99,7	121,7	119,9	97,5
Développement durable	53,4	44,7	39,7	39,7
Gestion du programme	11,8	12,3	12,3	12,3
Total	164,9	178,7	171,9	149,5

¹ Tient compte des modifications apportées dans la mise à jour faite en cours d'année.

3.0 PROGRAMME DE L'ADMINISTRATION

Pourquoi sommes-nous dans ce secteur d'activité?

Objectifs stratégiques

Le Programme de l'administration appuie les programmes de fonctionnement du MAINC, assure l'orientation et la coordination des politiques et des services consultatifs centraux. Il est responsable des services administratifs et il guide les services des finances et des ressources humaines, ainsi que les services techniques. Il assure la liaison avec le Parlement, le comité d'orientation du Cabinet, les autres ministères fédéraux et les autres ordres de gouvernement. Ces fonctions comprennent la planification stratégique et financière, l'informatique, la gestion du matériel, la correspondance ministérielle et les cahiers de breffage du ministre. Le programme fait aussi des évaluations et des vérifications internes selon la politique du Conseil du Trésor. Le résultat escompté est d'aider le Ministère à atteindre les objectifs énoncés dans le cadre d'action, dans le plan d'activités du Ministère et dans l'examen des programmes.

Que faisons-nous pour obtenir des résultats?

Fonctionnement

Le MAINC doit établir de nouvelles relations avec les Premières Nations et les gens du Nord et faciliter la transition à l'autonomie gouvernementale et la création d'un nouveau territoire. Ces modifications exigent du Ministère qu'il fasse preuve des qualités d'un chef de file et qu'il instaure un climat d'entreprise propice aux nouvelles perspectives et qu'il considère le changement comme un élément important de l'avenir. Étant donné la nature de notre activité et les profonds changements que nous entreprenons, nous devons établir des priorités et déployer nos ressources, tant financières qu'humaines, avec soin et de façon à mieux appuyer les priorités du MAINC : l'autonomie gouvernementale, la résolution des revendications, l'amélioration des conditions dans les réserves et l'appui au développement du Nord. Ces priorités continuent d'exercer de fortes pressions sur le MAINC, sur le Cabinet et sur le programme législatif du gouvernement. Il faut faire des efforts considérables et assurer une collaboration entre organismes pour guider les initiatives clés à travers le système.

Principales initiatives

- ▶ **Adopter de toutes nouvelles façons de fonctionner** : Il s'agit d'appuyer les initiatives propres à un chef de file, d'améliorer les communications, de construire et d'animer une équipe, de favoriser la souplesse et l'innovation, d'instaurer un climat où l'on prend des risques et promouvoir une culture de gestion par résultats.
- ▶ **La politique ministérielle** : Il s'agit d'administrer la stratégie à long terme du Ministère et les programmes des politiques qui en découlent. Cette section est aussi responsable du programme législatif du Ministère, du Programme des communications et des initiatives particulières sur le plan des politiques; sa principale initiative consiste à mettre davantage l'accent sur la recherche pour appuyer l'élaboration des politiques.

- ▶ **Les Services ministériels** : Ils ont pour responsabilité de gérer les finances et l'information, d'examiner les façons de procéder et d'assurer divers services de régie interne. Leur but consiste à rendre les opérations efficaces et efficientes et à veiller à ce qu'on puisse en rendre compte. Parmi les principales initiatives à ce sujet, mentionnons qu'il s'agit de continuer à réaliser le ressourcement de nos priorités et les décisions découlant de l'examen des programmes; d'appuyer l'emploi et le perfectionnement des Autochtones; de mettre davantage l'accent sur la formation et le perfectionnement de la gestion de façon interne et pour que les Premières Nations assument davantage de responsabilités; d'améliorer la gestion de l'information; et d'accroître le partage de renseignements avec les Premières Nations.

Quels sont les facteurs qui peuvent influencer sur les résultats escomptés?

De nombreuses nouvelles initiatives gouvernementales exigent du MAINC qu'il réaffecte ses ressources à des secteurs plus hautement prioritaires. Citons, comme exemples, la négociation du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale, la négociation des revendications territoriales et des ententes connexes d'autonomie gouvernementale au Yukon, l'introduction de régimes modernes de gestion des ressources au Yukon, et l'initiative visant à accroître la participation des peuples autochtones à la population active.

Le Ministère entreprendra plusieurs vérifications internes pour contribuer à améliorer l'efficacité et l'efficacé, dont l'auto-évaluation du contrôle des arrangements financiers et une vérification des programmes de réaménagement de la main-d'œuvre et des stimulants aux retraites prématurées.

Quels sont les résultats escomptés?

Principaux engagements pour 1997-1998

- ▶ Mettre davantage l'accent sur la mise en valeur du potentiel des Premières Nations.
- ▶ Élargir l'infrastructure d'information du MAINC vis-à-vis des Premières Nations pour permettre une collecte automatisée des données et l'accès des Premières Nations à l'information du MAINC.
- ▶ Établir une base de données commerciales pour les Autochtones.
- ▶ Harmoniser davantage les exigences fédérales sur le plan du financement et de l'établissement des rapports.
- ▶ Mettre en œuvre le *ressourcement de nos priorités* en réaffectant les ressources des fonctions générales aux nouvelles priorités et à l'établissement de nouveaux partenariats.
- ▶ Adopter de toutes nouvelles façons de procéder (par exemple, les initiatives comme chef de file, les principes de la gestion des risques et le partage des services communs avec d'autres ministères fédéraux).
- ▶ Le contrôle des frais généraux administratifs (environ 3 p. 100 des dépenses budgétaires).

- ▶ Appliquer une série d’initiatives destinées à améliorer le style de chef de file de la gestion, le moral des employés et la qualité de la vie au travail.
- ▶ Mettre davantage l’accent sur le fait de devenir une organisation d’apprentissage qui appuie la formation et le perfectionnement de la gestion à l’interne et pour les Premières Nations.
- ▶ Accroître l’appui à l’emploi et au perfectionnement des Autochtones en comblant 50 p. 100 des postes vacants du MAINC par des candidats autochtones et par l’intermédiaire de l’initiative de la participation des Autochtones à la main-d’œuvre, le perfectionnement de cadres supérieurs chez les Autochtones et le Programme des maîtres autochtones.
- ▶ Organiser un forum pour tous les gestionnaires qui pourront ainsi se rencontrer et relever collectivement les défis qui se posent aux Premières Nations, au MAINC et à ses employés.
- ▶ Mettre davantage l’accent sur la recherche pour appuyer l’élaboration des politiques.

Autres résultats escomptés pendant la période de planification 1997-2000

- ▶ Amélioration continue par rapport aux résultats de 1997-1998.

Comment les résultats contribuent-ils aux objectifs du Ministère?



Ces résultats contribueront de façon essentielle à modifier la façon de fonctionner du Ministère. La gestion du Ministère et la répartition du personnel et des ressources financières doivent être faites de façon à réaliser la politique et les objectifs des programmes du Ministère. La culture d’entreprise du Ministère favorise le changement et le soutien. Le MAINC agit surtout maintenant comme négociateur, médiateur et animateur du changement. De plus en plus, comme tous les ministères fédéraux, le MAINC doit, comme on s’y attend, gérer en fonction des résultats et adopter une stratégie davantage axée sur le rapport des risques et des avantages pour ses activités. Ces compétences et ces aptitudes sont la clé de la réussite des objectifs des programmes et des politiques du MAINC.

Combien cela coûtera-t-il?				
(en millions de dollars)	Dépenses prévues			
	1996-97 ¹	1997-98	1998-99	1999-00
Haute direction	5,7	5,7	5,7	5,7
Politique ministérielle	15,7	15,1	15,1	15,1
Services ministériels	44,2	44,3	44,3	44,3
Total	65,6	65,1	65,1	65,1

¹ Tient compte des modifications apportées dans la mise à jour faite en cours d’année.

4.0 LA COMMISSION CANADIENNE DES AFFAIRES POLAIRES

Pourquoi sommes-nous dans ce secteur d'activité?

Objectifs stratégiques

La Commission canadienne des affaires polaires a été établie par le Parlement en 1991 comme principal organisme fédéral dans le domaine des sciences polaires. Elle relève du Parlement par l'intermédiaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Que faisons-nous pour obtenir des résultats?

Fonctionnement

Comme organisme consultatif national du pays pour les affaires polaires, la Commission surveille, encourage et propage les connaissances sur les régions polaires.

Principales initiatives

- ▶ Par suite des ateliers régionaux et de la Conférence internationale, la Commission a recommandé au gouvernement fédéral d'établir un nouveau programme national de contaminants dans le Nord pour sauvegarder l'environnement nordique et protéger la santé des gens du Nord. Les recherches et la surveillance devraient s'appuyer sur la nécessité de maintenir de hautes normes de santé dans les communautés du Nord; elles devraient, par une participation directe et par des communications, permettre aux gens du Nord de faire des choix culturels et de choisir leur mode de vie selon leur propre intérêt.
- ▶ En consultation avec les milieux de la recherche du Canada sur les régions polaires, avec les gouvernements, l'industrie et les organisations autochtones du Nord, la Commission a publié une directive en vue d'une politique des sciences et de la technologie sur les régions polaires du Canada, et elle a insisté énergiquement pour mettre en œuvre une stratégie qui portera sur les questions susmentionnées.

Quels sont les facteurs qui peuvent influencer sur les résultats escomptés?

L'acceptation, par le gouvernement, des recommandations de la Commission.

Les résultats des nombreux programmes de recherche ayant lieu dans la stratégie de l'environnement arctique et les programmes de surveillance et d'évaluation de l'Arctique.

L'étendue du risque pour la santé de la pollution transfrontière et des contaminants industriels dans la chaîne alimentaire du Nord.



Quels sont les résultats escomptés?

Principaux engagements pour 1997-1998

- ▶ Produire une base de données pour les recherches polaires.
- ▶ Établir le soutien des initiatives de la Commission.
- ▶ Annoter une bibliographie sur les connaissances traditionnelles.
- ▶ Améliorer les communications en direct.
- ▶ Donner plus d'importance aux sciences polaires parmi la population en général.

Autres résultats escomptés pendant la période de planification 1997-2000

- ▶ Établir des partenariats pour les conférences et les ateliers avec les organisations nordiques et autochtones.
- ▶ Faire en sorte que le Canada soit membre à part entière du Comité scientifique des recherches sur l'Antarctique.
- ▶ Améliorer la coordination des initiatives scientifiques et technologiques du gouvernement fédéral.
- ▶ Publier les documents de Polaris, des bulletins et les comptes rendus des conférences.
- ▶ Établir d'autres bureaux dans le Nord au nouveau territoire du Nunavut et au Yukon.

Comment les résultats contribuent-ils aux objectifs du Ministère?



Aux termes de la Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, le Ministère a pour responsabilité d'encourager les sciences et la technologie dans le Nord. La Commission canadienne des affaires polaires est le principal organisme dans cette région et ses recommandations sur le plan des politiques donnent plus de poids aux objectifs du Ministère. Sur la scène internationale, la Commission accroît le profil du Canada comme l'une des nations circumpolaires et elle sensibilise davantage le public à l'importance des sciences polaires.

Combien cela coûtera-t-il?				
(en millions de dollars)	Dépenses prévues			
	1996-97 ¹	1997-98	1998-99	1999-00
Commission canadienne des affaires polaires	1,0	0,9	0,9	0,9

¹ Tient compte des modifications apportées dans la mise à jour faite en cours d'année.

Section III

Renseignements
supplémentaires

1.0 AUTORISATION DE DÉPENSER

Sommaire financier par crédit — Sommaire du portefeuille

Crédit (en millions de dollars)	Budget principal 1997-98	Budget principal 1996-97
Affaires indiennes et du Nord canadien		
Ministère		
<i>Programme d'administration</i>		
1 Dépenses du Programme	59,5	59,4
(L) Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien — Traitement et allocation pour automobile	—	—
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	5,6	4,7
<i>Total du Programme</i>	<u>65,1</u>	<u>64,2</u>
<i>Programme des affaires indiennes et inuit</i>		
5 Dépenses de fonctionnement	195,7	167,5
10 Dépenses en capital	5,0	3,5
15 Subventions et contributions	3 696,9	3 661,8
(L) Conseil chargé d'apporter de l'aide aux membres des bandes indiennes de Grassy Narrows et d'Islington	—	—
(L) Obligations relatives aux garanties de prêts accordés aux Indiens pour le logement et le développement économique	2,0	2,0
(L) Rentes versées aux Indiens	1,4	1,4
(L) Subvention à la Société régionale Inuvialuit en vertu de la <i>Loi sur le règlement des revendications des Inuvialuit de la région ouest de l'Arctique</i>	32,0	20,0
(L) Subventions aux organismes autochtones identifiés pour recevoir des paiements à l'égard des revendications en vertu des lois sur le règlement des revendications territoriales globales	119,9	117,9
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	15,4	12,9
Total du budgétaire	<u>4 068,3</u>	<u>3 987,1</u>
L20 Prêts à des revendicateurs autochtones	21,9	22,8
L25 Prêts aux anciens du Yukon	0,5	0,8
L30 Prêts aux Premières Nations de la Colombie-Britannique pour les aider à participer au processus de la Commission des traités de la Colombie-Britannique	24,2	15,4
Total du non-budgétaire	<u>46,5</u>	<u>39,0</u>
<i>Total du Programme</i>	<u>4 114,8</u>	<u>4 026,1</u>

Sommaire financier par crédit — Sommaire du portefeuille

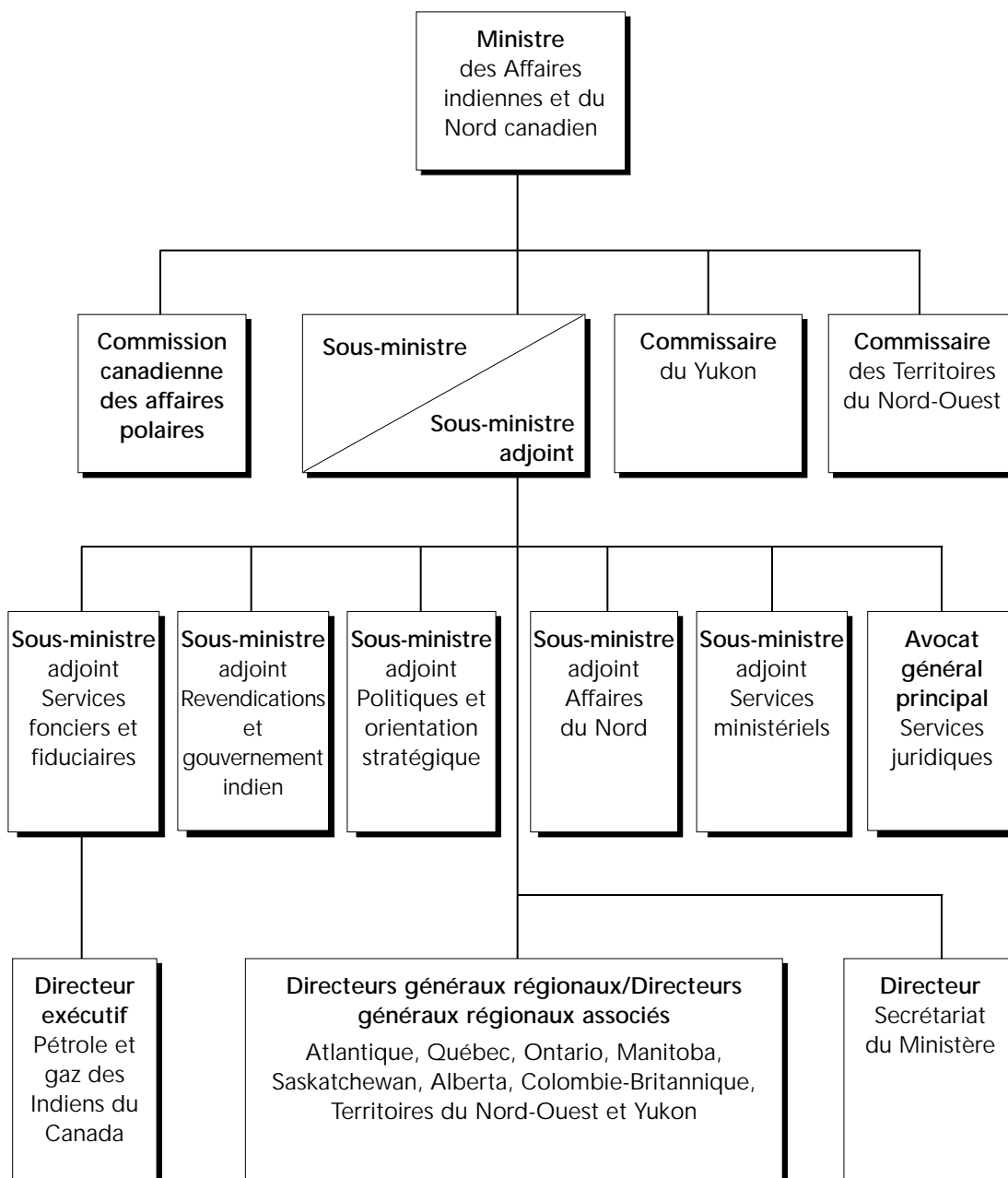
Crédit (en millions de dollars)	Budget principal 1997-98	Budget principal 1996-97
<i>Programme des affaires du Nord</i>		
35 Dépenses de fonctionnement	71,0	67,3
40 Subventions et contributions	80,3	51,2
45 Paiements à la Société canadienne des postes	15,6	13,1
(L) Paiements d'indemnités aux bénéficiaires des revendications territoriales pour des redevances sur les ressources	1,4	1,4
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	5,4	4,8
<i>Total du Programme</i>	173,7	137,9
Total du ministère	4 353,7	4 228,2
<i>Autres ajustements</i>	75,6	51,7 ¹
Total des dépenses prévues	4 429,3	4 279,9
Commission canadienne des affaires polaires		
50 Dépenses du Programme	0,9	0,9
(L) Contributions aux régimes des avantages sociaux des employés	0,1	0,1
Total de l'organisme	0,9	1,0
<i>Autres ajustements</i>	—	— ¹
Total des dépenses prévues	0,9	1,0

¹ Tient compte des modifications apportées dans la mise à jour faite en cours d'année.

Les chiffres ont été arrondis.

2.0 ORGANISATION

2.1 ORGANIGRAMME



2.2 BESOINS EN RESSOURCES PAR SECTEUR ET ACTIVITÉ

Besoins en ressources pour 1997-1998 par secteur et activité					
(en millions de dollars)	Activités				Total
	Revendications	Services aux Indiens et aux Inuit	Affaires du Nord	Administration	
Secteurs					
Revendications et gouvernement indien	413,8	38,9	9,4	–	462,1
Politique et orientation stratégique	–	3 613,1	1,4	15,1	3 629,6
Services fonciers et fiduciaires	–	91,7	–	–	91,7
Affaires du Nord	–	–	167,5	–	167,5
Services ministériels	–	27,9	0,4	50,0	78,3
Total	413,8	3 771,6	178,7	65,1	4 429,3

Figures Les chiffres ont été arrondis

3.0 PROJETS D'IMMOBILISATIONS

3.1 DÉPENSES EN CAPITAL PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Dépenses d'immobilisations par secteur d'activité				
(en millions de dollars)	Dépenses prévues			
	1996-97	1997-98	1998-99	1999-00
Activité				
Revendications	–	–	–	–
Services aux Indiens et aux Inuit	529,0	543,2	528,3	516,3
Affaires du Nord	1,0	1,0	1,0	1,0
Administration	0,2	0,2	0,2	0,2
Total	530,2	544,4	529,5	517,5

3.2 LISTE DES PRINCIPAUX PROJETS D'IMMOBILISATIONS PAR ACTIVITÉ

Détails sur le financement des grands projets				
(en millions de dollars)	Coût total estimatif actuel	Dépenses prévues au 31 mars 1997	Dépenses prévues 1997-98	Besoin des exercices futurs
Services aux Indiens et aux Inuit				
Infrastructure				
<i>Atlantique</i>				
Routes de la réserve de la banbe Miawpukek (S-DA)	3,0	1,5	1,5	0,0
Relocation de Davis Inlet (I-PPA)	82,1	0,8	10,4	71,0
<i>Québec</i>				
Construction d'une usine de traitement des eaux usées à Wemotaci (I-AM)	2,4	0,9	1,5	0,0
Aménagement et réparation des infrastructures à Kitigan Zibi (F-AM)	1,2	0,5	0,2	0,5
Aménagement et réparation des infrastructures à Wendake (F-AM)	1,2	0,9	0,3	0,0
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Matimekossh (F-AM)	2,9	1,7	1,0	0,2
Réparation du réseau d'aqueduc, des égouts et des routes à Kahnawake (F-AM)	3,6	2,8	0,7	0,0
Aménagement et réparation des infrastructures à Uashat-Maliotenam(F-AM)	1,7	0,7	0,3	0,7
Aménagement et réparation des infrastructures à Betsiamites (F-AM)	3,4	1,4	0,7	1,4
Aménagement et réparation des infrastructure à Kahnawake (F-AM)	6,2	5,0	1,3	0,0
Aménagement et réparation des infrastructure à Mashteuiatsh (F-AM)	3,0	1,8	0,6	0,6
<i>Ontario</i>				
Conversion à l'électricité rade 4 à Bearskin Lake (I-AM)	2,0	0,0	0,0	2,0
Phase 4 des services à Big Trout Lake (I-AM)	4,0	0,3	1,0	2,8
Conversion à l'électricité grade 3 à Cat Lake (I-AM)	1,3	0,0	0,0	1,3

Détails sur le financement des grands projets (suite)

(en millions de dollars)	Coût total estimatif actuel	Dépenses prévues au 31 mars 1997	Dépenses prévues 1997-98	Besoin des exercices futurs
Infrastructure suite				
Services fondamentaux à Deer Lake (I-AM)	6,3	0,0	0,8	5,5
Conversion à l'électricité grade 3 à Deer Lake (I-AM)	1,0	0,0	0,4	0,6
Conversion à l'électricité grade 3 à Fort Severn (F-AM)	1,1	0,4	0,7	0,0
Conversion à l'électricité grade 4 à Kasabonika (I-AM)	1,5	0,0	0,0	1,5
Conversion à l'électricité grade 2 à Kingfisher Lake (F-AM)	1,1	0,0	0,4	0,7
Eaux de Frenchman's Head à Lac Seul (I-AM)	4,2	0,2	1,0	3,0
Services à Mishkeegogamang (Osnaburgh) (I-AM)	5,9	0,4	1,0	4,5
Services à Muskrat Dam (F-AM)	5,7	5,3	0,4	0,0
Services à North Caribou (I-AM)	8,0	0,4	1,0	6,6
Conversion à l'électricité grade 2 à North Caribou (I-AM)	1,7	0,0	0,7	1,0
Services à North Spirit Lake (I-AM)	5,9	0,4	1,0	4,5
Conversion à l'électricité grade 3 à Pikangikum (I-AM)	1,5	0,0	1,5	0,0
Phase 2 des services à Pikangikum (I-AM)	9,1	2,0	6,6	0,5
Services à Poplar Hill (I-AM)	6,4	0,2	0,2	6,0
Conversion à l'électricité à Poplar Hill (I-AM)	1,7	1,0	0,7	0,0
Phase 1 des services à Sachigo Lake (F-AM)	8,0	7,7	0,3	0,0
Phase 3 des services à Sandy Lake (F-AM)	7,0	6,0	1,0	0,0
Phase 1 des services à Wapekeka Lake (I-AM)	8,3	0,4	0,0	8,0
Routes principales no 1 à Akwesasne (I-AM)	1,2	0,0	0,0	1,2
Usine de traitement des eaux de St, Régis à Akwesasne (I-AM)	8,2	6,0	2,2	0,0

Détails sur le financement des grands projets (*suite*)

(en millions de dollars)	Coût total estimatif actuel	Dépenses prévues au 31 mars 1997	Dépenses prévues 1997-98	Besoin des exercices futurs
Infrastructure <i>suite</i>				
Services des infrastructures à Beausoleil (I-AM)	4,2	0,2	1,5	2,5
Services à Onyota'a:ka (Oneida) (I-AM)	1,5	0,0	0,1	1,4
Services à Saugeen (I-AM)	3,0	0,2	2,8	0,0
Route 232 et autres des Six Nations (I-AM)	1,2	0,1	0,0	1,2
Routes 233, 234 et 235 des Six Nations (I-AM)	1,3	0,0	0,1	1,2
Services à Tyendinaga (I-AM)	3,2	2,2	1,0	0,0
Pont (MTO 80 %) à Wasauksing (Parry Island) (I-AM)	2,1	0,0	0,1	2,0
Conversion à l'électricité grade 3 à Attawapiskat (I-AM)	1,5	0,0	0,0	1,5
Phase 2 du réseau d'aqueduc et d'égouts à Attawapiskat (I-AM)	6,3	0,3	0,0	6,0
Phase 2 du réseau d'aqueduc et d'égouts à Fort Albany (F-AM)	8,5	7,9	0,6	0,0
Usine de traitement des eaux à Fort Albany (I-AM)	3,1	0,9	2,1	0,0
Phase 2 des services d'aqueduc et d'égouts à Kashechewan (F-AM)	5,7	2,6	3,1	0,0
Assainissement du déversement de produits pétroliers à Kashechewan (F-AM)	1,2	0,9	0,2	0,1
Services aux lotissements à Magnetewan (I-AM)	2,2	0,2	1,9	0,0
Phase 2 des services à Moose Cree (I-AM)	4,0	0,2	0,0	3,8
Phase 2 de l'infrastructure à Sagamok (I-AM)	2,0	0,0	0,0	2,0
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Temagami (I-AM)	3,4	0,2	3,2	0,0
Phase 2 des services à Wikwemikong (I-AM)	4,2	0,0	0,3	3,9
Services des eaux à Big Grassy (I-AM)	3,0	0,2	0,0	2,8
Phase 3 des services à Constance Lake (I-AM)	2,1	0,1	0,0	2,0

Détails sur le financement des grands projets (suite)

(en millions de dollars)	Coût total estimatif actuel	Dépenses prévues au 31 mars 1997	Dépenses prévues 1997-98	Besoin des exercices futurs
Infrastructure suite				
Services à Eagle Lake (I-AM)	3,7	0,2	0,0	3,5
Conversion à l'électricité grade 3 à Marten Falls (I-AM)	2,3	1,6	0,7	0,0
Services à Marten Falls (F-AM)	9,1	5,8	3,3	0,0
Services à Nibinamik (F-AM)	9,1	5,4	3,7	0,0
Services des eaux à Pays Plat (I-AM)	2,5	0,2	2,4	0,0
Services à Seine River (F-AM)	7,2	7,2	0,1	0,0
Manitoba				
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Berens River (F)	12,2	5,2	7,0	0,0
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Garden Hill (I)	19,7	2,6	0,0	17,1
Réseau d'aqueduc et d'égouts à God's Lake (I)	16,1	0,0	3,0	13,1
Réseau d'aqueduc et d'égouts à God's River (I)	10,4	1,3	2,5	6,6
Routes à Little Black River (F-AM)	1,2	0,6	0,6	0,0
Électrification de North Central (AEP)	87,4	47,7	10,8	28,9
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Northlands (F-AM)	8,7	4,2	0,0	4,5
Usine de traitement des eaux à Oxford House (I-AM)	3,7	2,7	1,0	0,0
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Poplar River (I)	10,5	3,8	6,7	0,0
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Red Sucker Lake (I)	16,3	2,6	2,0	11,7
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Sandy Bay (I-AM)	7,1	6,7	0,4	0,0
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Sayisi Dene (I-AM)	7,2	2,5	1,3	3,4
Réseau d'aqueduc et d'égouts à St. Theresa Point (I)	35,0	3,0	0,0	32,0

Détails sur le financement des grands projets (*suite*)

(en millions de dollars)	Coût total estimatif actuel	Dépenses prévues au 31 mars 1997	Dépenses prévues 1997-98	Besoin des exercices futurs
Infrastructure <i>suite</i>				
Aéroport à Wasagamack (I)	10,2	0,3	3,0	6,9
Usine de traitement des eaux à Wasagamack (F-AM)	4,2	1,3	0,0	2,9
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Mathias Colomb (F)	12,3	5,0	7,4	0,0
Usine de traitement des eaux usées à Shamattawa (I-AM)	7,2	1,9	0,0	5,3
Usine de traitement des eaux à Wasagamack (I-AM)	2,5	2,0	0,5	0,0
Saskatchewan				
Approvisionnement en eau à Onion Lake River (I-AM)	2,1	0,1	2,0	0,0
Aménagement du centre-ville de Poundmaker (I-AM)	1,6	0,1	0,8	0,7
Lotissement à Black Lake (I-AM)	1,7	0,2	1,5	0,0
Amélioration de l'usine de traitement des eaux usées à Fond du Lac (I-AM)	1,2	0,2	1,0	0,0
Lotissement à Fond du Lac (I-AM)	1,7	0,0	0,2	1,5
Lotissement à Hatchet Lake (I-AM)	1,6	0,1	1,5	0,0
Troisième étape du lotissement de James Smith (I-AM)	1,5	0,0	0,7	0,8
Lotissement à Lac La Ronge Bell's Point (F-AM)	6,6	2,6	0,0	4,0
Lotissement à Lac La Ronge Big Stone (I-AM)	1,8	0,8	1,0	0,0
Lotissement à Lac La Ronge Stanley Mission (I-AM)	3,5	1,6	0,0	1,9
Lotissement à Peter Ballantyne Deschambault (I-AM)	3,6	0,0	3,6	0,0
Réseau d'égouts à Peter Ballantyne Pelican Narrows (I-AM)	3,5	0,5	3,0	0,0

Détails sur le financement des grands projets (*suite*)

(en millions de dollars)	Coût total estimatif actuel	Dépenses prévues au 31 mars 1997	Dépenses prévues 1997-98	Besoin des exercices futurs
Infrastructure <i>suite</i>				
Lotissement à Peter Ballantyne Southend (I-AM)	3,0	0,1	1,3	1,6
Réseau d'aqueduc et d'égouts à Wahpeton (I-AM)	1,7	0,2	0,0	1,4
Lotissement à Beardy's Okemasis (I-AM)	1,3	0,6	0,0	0,7
Services à Gordon Cluster (I-AM)	1,1	0,1	0,0	1,1
Phase 2 du réseau d'aqueduc et d'égouts à Lac La Ronge Grandmother's Bay (I-AM)	3,3	2,5	0,9	0,0
Alberta				
Système d'irrigation à Blood (F-AM)	8,1	6,1	2,0	0,0
Phase 2 du réseau d'aqueduc et d'égouts à Montana (F-AM)	1,2	0,7	0,5	0,0
Réseau d'aqueduc à Chipewyan Prairie (I-AM)	1,5	1,1	0,4	0,0
Colombie-Britannique				
Usine de traitement des eaux à Kamloops (I-AM)	8,6	3,7	3,0	2,0
Usine de traitement des eaux à Gitsegukla (I-AM)	4,1	0,2	2,7	1,2
Usine de traitement des eaux à Lax-Kw'alaams (I-AM)	5,0	2,5	2,5	0,0
Usine de traitement des eaux à Sliammon (I-AM)	2,2	0,7	1,6	0,0
Usine de traitement des eaux à Ahousaht (I-AM)	3,5	0,5	1,4	1,6
Usine de traitement des eaux à Kitkatla (I-AM)	3,1	1,7	1,4	0,0
Usine de traitement des eaux à Kyuquot (I-AM)	1,7	0,3	1,4	0,0
Aménagement des lotissements à Nimpkish (I-AM)	1,5	0,1	1,4	0,0
Première étape des lotissements à Spallumcheen Canyon Ridge (I-AM)	1,5	0,2	1,3	0,0
Usine de traitement des eaux à Tla-O-Qui-Aht (I-AM)	1,6	0,4	1,2	0,0

Détails sur le financement des grands projets (*suite*)

(en millions de dollars)	Coût total estimatif actuel	Dépenses prévues au 31 mars 1997	Dépenses prévues 1997-98	Besoin des exercices futurs
Infrastructure <i>suite</i>				
Usine de traitement des eaux à Hesquiaht (I-AM)	1,3	0,3	1,0	0,0
Lotissement à Skidegate (I-AM)	2,1	0,4	0,9	0,9
Routes et services du lotissement 21 à Lax-Kw'alaams (F-AM)	1,5	0,2	0,8	0,5
Traitement des eaux à Glen Vowell (I-AM)	1,1	0,6	0,5	0,0
Usine de traitement des eaux à Tl'azt'en (I-AM)	1,2	0,0	0,2	1,0
Contribution au remplacement de Hazelton STP à Gitanmaax (F-AM)	1,2	0,1	0,0	1,1
Aménagement des lotissements – zone 2 – RI no 1 à Gitlakdamix (F-AM)	1,1	0,7	0,0	0,4
Total partiel (infrastructure)	675,1	208,2	154,4	312,4
Installations scolaires				
<i>Atlantique</i>				
École de Chapel Island (I-AM)	2,0	0,0	1,0	1,0
École de St, Mary's (I-AM)	3,0	0,0	1,5	1,5
Québec				
Construction d'une école secondaire et agrandissement de l'école élémentaire à Wemotaci(F-AM)	5,4	0,2	4,8	0,4
Réhabilitation et agrandissement du parc scolaire à Betsiamites (F-AM)	2,1	0,8	0,5	0,7
Réhabilitation et agrandissement de l'école Olamen à La Romaine (I-AM)	2,1	0,1	1,2	0,8
Construction d'un gymnase à Pikogan (I-AM)	1,0	0,1	0,9	0,0
Construction d'une école primaire à Listuguj (F-AM)	4,4	2,9	1,5	0,0

Détails sur le financement des grands projets (suite)

(en millions de dollars)	Coût total estimatif actuel	Dépenses prévues au 31 mars 1997	Dépenses prévues 1997-98	Besoin des exercices futurs
Installations scolaires suite				
Ontario				
École de Bearskin Lake (I-AM)	6,9	0,4	0,0	6,6
Résidence des professeurs de Bearskin Lake (I-AM)	1,0	0,0	0,0	1,0
École de Kingfisher Lake (I-AM)	1,1	0,5	0,6	0,0
École de Lac Seul (I-AM)	3,2	0,2	0,1	2,9
École de Mishkeegogamang (Osnaburgh) (I-AM)	6,5	0,4	0,0	6,1
École de Muskrat Dam (I-AM)	3,1	0,8	2,3	0,0
École de Sachigo Lake (I-AM)	7,0	0,0	0,0	7,0
École de Chippewa of the Thames (I-AM)	5,2	3,0	2,2	0,0
École de Mississaugas of New Credit (I-AM)	2,7	0,2	1,3	1,3
Réparation de l'école d'Attawapiskat (I-AM)	1,3	1,2	0,0	0,0
École de Big Grassy (I-AM)	4,5	0,0	0,4	4,1
École de Eagle Lake (I-AM)	5,4	0,4	0,0	5,0
École de Lansdowne House (I-AM)	5,0	0,3	1,5	3,2
Manitoba				
Phase II de l'école de Garden Hill (I)	10,0	0,1	4,5	5,4
École de God's Lake (I-AM)	3,0	0,0	0,0	3,0
École de God's River (I-AM)	2,4	0,0	0,0	2,4
École de Lake St, Martin (I-AM)	2,5	0,0	0,0	2,5
École de Pine Creek (I-AM)	6,6	0,0	0,0	6,6
École de Chemawawin (I)	11,4	0,5	0,0	10,9

Détails sur le financement des grands projets (*suite*)

(en millions de dollars)	Coût total estimatif actuel	Dépenses prévues au 31 mars 1997	Dépenses prévues 1997-98	Besoin des exercices futurs
Installations scolaires <i>suite</i>				
École de Cross Lake Middle (AEP)	14,8	2,0	3,0	9,8
École de Dakota Tipi (I-AM)	2,4	0,1	2,3	0,0
École de Mathias Colomb (I)	18,5	4,0	9,5	5,0
École d'Oxford House (F)	13,7	10,4	3,3	0,0
Phase I de l'école de Peguis (F-AM)	8,4	5,9	2,6	0,0
Phase II de l'école de Peguis (I-AM)	8,6	0,0	0,0	8,6
École de St, Theresa Point (I)	10,1	0,0	0,9	9,2
Saskatchewan				
École de Beardy's et Okemasis (F-AM)	9,4	5,9	3,5	0,0
École de Big River (I-AM)	5,0	2,6	2,4	0,0
École de Buffalo River (I-AM)	6,1	0,7	5,4	0,0
École de Canoe Lake (I-AM)	5,2	0,7	4,5	0,0
École d'English River (I-AM)	1,5	0,2	1,3	0,0
École de Fond du Lac (I-AM)	4,8	0,3	0,0	4,5
École d'Island Lake (I-AM)	3,0	0,3	2,7	0,0
École de Peter Ballantyne Southend (I-AM)	5,8	0,8	0,0	5,0
École de Clearwater (F-AM)	8,5	5,5	3,0	0,0
École de Côté (I-AM)	5,0	3,1	2,0	0,0
École de Gordon (I-AM)	7,1	4,1	3,0	0,0
École secondaire de Lac La Ronge Stanley Mission (I-AM)	9,5	0,8	0,0	8,8

Détails sur le financement des grands projets (suite)

(en millions de dollars)	Coût total estimatif actuel	Dépenses prévues au 31 mars 1997	Dépenses prévues 1997-98	Besoin des exercices futurs
Installations scolaires suite				
École de Cumberland House (I-AM)	7,7	0,5	0,0	7,2
École de Joseph Bighead (I-AM)	2,5	0,5	0,0	2,0
École de Kawacatoose (I-AM)	5,0	0,0	0,0	5,0
École de Muskowekwan (I-AM)	2,5	0,3	0,0	2,3
École de One Arrow (I-AM)	1,4	1,0	0,4	0,0
École de Peter Ballantyne Deschambault (I-AM)	5,0	0,5	4,5	0,0
École de Piapot (I-AM)	3,0	0,3	0,0	2,7
École de Red Earth (I-AM)	6,5	0,6	0,0	5,9
École de Shoal Lake (I-AM)	7,6	0,7	0,0	6,9
École de Red Pheasant (I-AM)	1,1	0,1	0,0	1,0
École de Saulteaux (I-AM)	1,4	0,4	0,0	1,0
Alberta				
École de Meander River (F-AM)	4,3	2,3	1,9	0,0
École d'Eden Valley (F-AM)	4,3	0,3	2,0	2,0
École de Montana (F-AM)	3,9	0,2	2,0	1,7
École de Bigstone (F-AM)	5,1	0,4	3,1	1,6
École de Sunchild (F-AM)	5,1	2,9	2,2	0,0
École de Samson (10-12) (I-AM)	8,0	0,7	0,0	7,3
École de Pakan (F-AM)	7,1	5,0	2,1	0,0

Détails sur le financement des grands projets (*suite*)

(en millions de dollars)	Coût total estimatif actuel	Dépenses prévues au 31 mars 1997	Dépenses prévues 1997-98	Besoin des exercices futurs
Installations scolaires <i>suite</i>				
École de Siksika (F-AM)	8,2	6,2	0,0	2,0
École secondaire de Kainai (I-AM)	7,0	0,6	2,5	3,9
Colombie-Britannique				
École de Kispiox (I-AM)	6,6	0,5	3,6	2,6
École communautaire de Kitkatla – Lach Klan (I-AM)	5,2	2,4	2,8	0,0
Rallonge à l'école et résidence des professeurs à Kitasoo (I-AM)	4,1	1,7	2,4	0,0
Agrandissement de l'école à Moricetown (I-AM)	1,8	0,1	1,7	0,0
École de Takla Lake (I-AM)	1,9	0,3	1,6	0,0
École de Ulkatcho (I-AM)	1,7	0,2	1,5	0,0
École de Fort Ware (I-AM)	2,7	0,3	1,5	0,9
École de Coldwater (I-AM)	3,9	3,1	0,8	0,0
Total partiel (installations scolaires)	380,5	91,0	110,4	179,1
Acquisition de terrains				
Québec				
Unification des terres de Kanesatake (I-AEP)	18,9	10,6	8,3	0,0
Total des grands projets d'immobilisations	1 074,4	309,8	273,1	491,5
Autres dépenses d'immobilisations			270,1	
Total des dépenses d'immobilisations (Services aux Indiens et aux Inuit)			543,2	

Les chiffres ont été arrondis.

Définitions applicables aux grands projets d'immobilisations et aux grands projets de la Couronne

Projets gouvernementaux – Tout projet du Ministère ne constituant pas une activité de programme régulière, mais donnant lieu à la conception et au développement de nouveaux programmes, d'équipements, de structures ou de systèmes et présentant un risque supérieur à la normale, est réputé être un projet gouvernemental lorsque :

- ▀ les dépenses prévues outrepassent le pouvoir d'approbation accordé au Ministère par le Conseil du Trésor¹; ou
- ▀ le risque est particulièrement élevé, sans égard aux dépenses prévues.

Estimation fondée (F) – Estimation suffisamment précise et fiable pour permettre au Conseil du Trésor d'approuver un objectif en ce qui a trait au coût de la phase du projet à l'étude. Elle repose sur des études détaillées des systèmes et des éléments et tient compte de tous les objectifs et des résultats prévus du projet.

Estimation indicative (I) – Il s'agit d'une estimation grossière de l'ordre de grandeur du projet, qui n'est pas suffisamment précise pour justifier l'approbation, par le Conseil du Trésor, d'un objectif relatif au coût. Elle remplace les estimations des catégories C et D.

Approbation préliminaire de projet (APP) – Autorisation donnée par le Conseil du Trésor d'entreprendre un projet visant à répondre à un besoin opérationnel précis; elle englobe l'approbation des objectifs de la phase de la définition du projet et les dépenses connexes. Les ministères parrains font une demande d'APP après avoir examiné la portée totale du projet et en avoir estimé le coût, d'une estimation de niveau indicative, et après avoir établi une estimation fondée du coût de la phase de la définition du projet.

Approbation effective de projet (AEP) – L'AEP est l'approbation, par le Conseil du Trésor, des objectifs correspondant à la phase de mise en œuvre du projet d'investissement. Elle comprend aussi l'autorisation des dépenses connexes. Les ministères parrains présentent une demande d'AEP lorsque la portée de l'ensemble du projet a été définie et que les coûts sont établis à partir d'une estimation fondée.

Approbation au Ministère d'un projet (AM) – L'autorisation du Conseil du Trésor n'est pas requise.

Approbation du Conseil du Trésor (CT) – L'autorisation du Conseil du Trésor est requise.

¹ Tout projet gouvernemental à risque élevé assorti de prévisions de dépenses supérieures à 100 millions de dollars est réputé être un grand projet de la Couronne.

4.0 RENSEIGNEMENTS FINANCIERS SUPPLÉMENTAIRES

4.1 DÉPENSES BRUTES ET NETTES DU MINISTÈRE PAR ACTIVITÉ

Dépenses brutes et nettes du Ministère par activité				
(en millions de dollars)	Dépenses prévues			
	1996-97 ¹	1997-98	1998-99	1999-00
Dépenses brutes				
Revendications	414,8	413,8	353,7	354,6
Services aux Indiens et aux Inuit	3 634,6	3 771,6	3 787,9	3 821,0
Affaires du Nord	164,9	178,7	171,9	149,4
Administration	65,6	65,1	65,1	65,1
Total des dépenses brutes	4 279,9	4 429,3	4 378,6	4 390,3
Moins : Recettes créditées au Trésor				
Revendications	13,9	16,6	16,6	16,6
Services aux Indiens et aux Inuit	14,4	14,0	14,0	14,0
Affaires du Nord	46,3	54,1	54,1	52,1
Administration	0,1	0,2	0,2	0,2
Total des recettes créditées au Trésor	74,6	84,8	84,8	82,8
Dépenses nettes				
Revendications	400,9	397,2	337,1	338,0
Services aux Indiens et aux Inuit	3 620,2	3 757,6	3 773,9	3 807,0
Affaires du Nord	118,6	124,6	117,8	97,4
Administration	65,6	65,0	65,0	65,0
Total des dépenses nettes	4 205,3	4 344,4	4 293,7	4 307,5
Coût des services fournis par d'autres ministères	28,8	29,5	29,5	29,5
Total du coût net	4 234,1	4 373,9	4 323,2	4 337,0

¹ Tient compte des modifications apportées dans la mise à jour faite en cours d'année.

Les chiffres ont été arrondis.

4.1.1 DÉTAIL DES RECETTES PAR ACTIVITÉ

Détail des recettes par activité				
(en millions de dollars)	Dépenses prévues			
	1996-97 ¹	1997-98	1998-99	1999-00
Revendications				
Rendement des investissements :				
D Requérants autochtones	4,9	7,1	7,1	7,1
Autres recettes non fiscales	8,9	9,5	9,5	9,5
Total partiel (revendications)	13,9	16,6	16,6	16,6
Services aux Indiens et aux Inuit				
Taxe sur les produits et services	0,3	0,3	0,3	0,3
Rendement des investissements :				
D Fonds de développement économique des Indiens	1,2	0,9	0,9	0,9
Récupération de prêts garantis	1,1	0,4	0,4	0,4
Remboursement des dépenses d'années antérieures	6,2	5,0	5,0	5,0
Rajustement en fin d'année des comptes créditeurs de l'année précédente	4,8	6,0	6,0	6,0
Privilèges, licences et permis	0,3	0,2	0,2	0,2
Services et frais de services	–	–	–	–
Produits :				
D des ventes	0,4	0,5	0,5	0,5
D de la disposition des biens de la Couronne	0,1	0,1	0,1	0,1
Autres recettes non fiscales	0,1	0,6	0,6	0,6
Total partiel (Services aux Indiens et aux Inuit)	14,4	14,0	14,0	14,0
Affaires du Nord				
Taxe sur les produits et services	–	–	–	–
Rendement des investissements :				
D Bénéfices du projet Norman Wells	30,2	30,3	30,3	30,3
D Autres	2,0	2,8	2,8	2,8
Remboursements des dépenses d'années antérieures	–	2,0	2,0	2,0
Rajustement en fin d'année des comptes créditeurs de l'année précédente	–	0,1	0,1	0,1

Dépenses brutes et nettes du Ministère par activité (suite)

(en millions de dollars)	Dépenses prévues			
	1996-97 ¹	1997-98	1998-99	1999-00
Affaires du Nord (suite)				
Exploitation minière au Canada	6,8	5,0	5,9	5,3
Extraction du quartz au Yukon	0,9	2,0	2,0	1,8
Droits d'exploitation des placers	0,3	0,2	0,2	0,2
Redevances de carrières	0,2	0,6	0,6	0,2
Concessions houillères	0,2	0,6	0,6	0,2
Métallique et non métallique	–	–	–	–
Redevances pétrolières et gazières	4,6	6,8	5,8	5,3
Forêts	–	3,0	3,0	3,0
Location des terres, des bâtiments et de la machinerie	0,4	0,5	0,5	0,3
Droits d'utilisation des terres	0,1	0,1	0,1	0,1
Autres frais, locations et permis	0,1	–	–	–
Logement et services publics	0,5	0,4	0,4	0,4
Produits :				
des ventes	0,2	0,2	0,2	0,2
de la disposition des biens de la Couronne	–	–	–	–
Autres recettes non fiscales	–	–	–	–
Total partiel (Affaires du Nord)	46,3	54,1	54,1	52,1
Administration				
Remboursement des dépenses d'années antérieures	0,1	0,1	0,1	0,1
Rajustement en fin d'année des comptes créditeurs de l'année précédente	–	0,1	0,1	0,1
Logement et services publics	–	–	–	–
Services et frais de services	–	–	–	–
Produits de la disposition des biens de la Couronne	–	–	–	–
Autres recettes non fiscales	–	–	–	–
Total partiel (Administration)	0,1	0,2	0,2	0,2
Total des recettes	74,6	84,8	84,8	82,8

Les chiffres ont été arrondis.

4.2 PAIEMENTS DE TRANSFERT PAR ACTIVITÉ

Paiements de transfert par activité				
(en millions de dollars)	Dépenses prévues			
	1996-97 ¹	1997-98 ²	1998-99	1999-00
Subventions				
Revendications	280,7	277,4	232,4	231,8
Services aux Indiens et aux Inuit	178,2	234,2	234,5	235,2
Affaires du Nord	0,8	0,7	0,7	0,7
Administration	–	–	–	–
Total des subventions	459,6	512,3	467,7	467,7
Contributions				
Revendications	48,9	46,3	33,9	33,3
Services aux Indiens et aux Inuit	3 301,9	3 362,9	3 378,8	3 411,2
Affaires du Nord	68,0	79,5	85,0	62,7
Administration	0,5	0,5	0,5	0,5
Total des contributions	3 419,2	3 489,2	3 498,1	3 507,7
Total des subventions et des contributions	3 878,9	4 001,5	3 965,8	3 975,4

¹ Tient compte des modifications apportées dans la mise à jour faite en cours d'année.

² Reflète 3 930,9 millions de dollars du budget des dépenses (on trouvera d'autres détails dans la Partie II du budget des dépenses.)

Les chiffres ont été arrondis.

4.3 PRÉSENTATION PAR ARTICLE COURANT

Présentation par article courant				
(en millions de dollars)	Dépenses prévues			
	1996-97 ¹	1997-98	1998-99	1999-00
Personnel				
Traitements et salaires	155,2	155,2		
Contributions aux régimes des avantages sociaux des employés	22,5	26,4		
	177,7	181,6	182,0	182,3
Biens et services				
Transport et communication	45,0	48,6		
Information	2,9	9,3		
Services professionnels et spéciaux	75,4	81,4		
Locations	10,3	10,8		
Réparations et entretien	8,2	11,5		
Services publics, matériaux et fournitures	11,7	13,3		
Autres subventions et paiements	19,6	16,7		
	173,0	191,6	181,4	183,3
Dépenses en capital	6,5	8,0	8,0	8,0
Paiements de transfert				
Votés	3 739,5	3 848,2		
Législatifs	139,3	153,3		
	3 878,9	4 001,5	3 965,8	3 975,4
Dépenses budgétaires brutes	4 236,1	4 382,7	4 337,2	4 349,0
Dépenses non budgétaires (prêts, investissements et avances)	43,8	46,5	41,3	41,3
Total	4 279,9	4 429,3	4 378,6	4 390,3

¹ Tient compte des modifications apportées dans la mise à jour faite en cours d'année.

Les chiffres ont été arrondis.

4.4 SOMMAIRE DES PRÊTS

Sommaire des prêts				
(en millions de dollars)	Dépenses prévues			
	1996-97 ¹	1997-98	1998-99	1999-00
Revendications				
Prêts aux requérants autochtones en conformité avec les modalités approuvées par le gouverneur en conseil pour éponger les coûts de recherche, d'élaboration et de négociation touchant les revendications.	22,8	21,9	18,9	18,9
Prêts au Conseil des Indiens du Yukon pour le versement d'indemnités provisoires aux Aînés du Yukon.	0,8	0,5	–	–
Prêts aux Premières Nations de la Colombie-Britannique pour le soutien accordé aux Premières Nations afin qu'elles participent aux travaux de la Commission des traités de la Colombie-Britannique.	20,2	24,2	22,4	22,4
Total	43,8	46,5	41,3	41,3

¹ Tient compte des modifications apportées dans la mise à jour faite en cours d'année.

Les chiffres ont été arrondis.

4.5 PASSIF ÉVENTUEL

Passif éventuel	
Liste des éléments du passif éventuel	Montant courant du passif Loans (en millions de dollars)
Prêts	
Logement dans les réserves	
▶ SCHL et autres prêteurs	966,4
▶ Société du crédit agricole	0,2
Fonds garanti aux Indiens pour leur développement économique	2,1
Société d'énergie du Yukon	0,3
Revendications et causes en instance ou imminentes	
Litiges	4 953,5
Non litigieux	645,7
Revendications globales des terres autochtones	622,8
Total	<u>7 191,0</u>
Congé de maladie	
<p>Les employés ont le droit d'accumuler les congés de maladie qu'ils n'utilisent pas. Toutefois, ils ne peuvent les utiliser que s'ils sont malades. La valeur des crédits de congé accumulés qu'il faudra payer au cours des années à venir ne pouvant être établie de façon suffisamment précise, elle n'est pas incluse dans les données présentées dans ce document. Les paiements au titre des congés de maladie sont comptabilisés dans les opérations courantes lorsqu'ils sont effectués.</p>	

5.0 LOIS RELEVANT DU PORTEFEUILLE

1. *Loi sur les ressources naturelles de l'Alberta*
2. *Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques*
3. *Loi sur le règlement des revendications relatives aux terres retranchées des réserves des Indiens de la Colombie-Britannique*
4. *Loi sur le règlement des terres indiennes de la Colombie-Britannique*
5. *Loi sur les ressources minérales des réserves indiennes de la Colombie-Britannique*
6. *Loi sur la Commission des traités de la Colombie-Britannique*
7. *Loi sur l'arpentage des terres du Canada*
8. *Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz*
9. *Loi sur les opérations pétrolières au Canada*
10. *Loi sur la Commission canadienne des affaires polaires*
11. *Loi relative à la réserve indienne de Caughnawaga et modifiant la Loi sur les Indiens*
12. *Loi sur la validation des ordonnances sur la copropriété*
13. *Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec*
14. *Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien*
15. *Loi sur les forces hydrauliques du Canada*
16. *Loi sur le partage des revenus miniers de la réserve indienne de Fort Nelson*
17. *Loi sur le règlement des revendications des bandes indiennes de Grassy Narrows et d'Islington (pollution par le mercure)*
18. *Loi sur le règlement de la revendication territoriale des Gwich'in*
19. *Loi sur les Indiens*
20. *Loi sur l'Accord de 1986 concernant les terres indiennes*
21. *Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes*
22. *Loi sur les Indiens (établissement de soldats)*
23. *Loi sur le règlement des revendications des Autochtones de la Baie James et du Nord québécois*
24. *Loi de 1986 sur la convention relative aux terres indiennes*
25. *Loi sur les ressources naturelles du Manitoba*
26. *Loi sur les dispositions supplémentaires du Manitoba*
27. *Loi modificatrice de 1961 sur le transfert des ressources naturelles (terres d'écoles)*
28. *Loi confirmant la Convention entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Nouveau-Brunswick au sujet des réserves indiennes*
29. *Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux et établissant un parc national à Terre-Neuve*
30. *Loi autorisant l'émission et la vente des actions de la Commission d'énergie du Nord canadien*
31. *Loi autorisant l'aliénation des biens de la CENC situés au Yukon*

32. *Loi sur les Territoires du Nord-Ouest*
33. *Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest*
34. *Loi confirmant la Convention entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse au sujet des réserves indiennes*
35. *Loi sur le Nunavut*
36. *Loi sur l'Accord concernant les revendications territoriales du Nunavut*
37. *Loi sur la Convention de la bande indienne de Pictou Landing*
38. *Loi sur la zone de chemin de fer*
39. *Loi de la Zone de chemin de fer et du Bloc de la rivière de la Paix*
40. *Loi sur les eaux de la zone de chemin de fer*
41. *Loi sur la réserve indienne de St. Peter*
42. *Loi sur la réserve indienne de St. Régis*
43. *Loi sur le règlement de la revendication territoriale des Dénés et des Métis de Sahtu*
44. *Loi sur les ressources naturelles de la Saskatchewan*
45. *Loi concernant les droits fonciers issus des traités en Saskatchewan*
46. *Loi sur l'autonomie gouvernementale de la bande indien séchelte*
47. *Loi sur le règlement de certaines questions entre le gouvernement du Canada et l'Ontario au sujet des terres des réserves indiennes*
48. *Loi concernant la réserve des Indiens Songhees*
49. *Loi sur les terres inondées de la Première Nation crie de Split Lake*
50. *Loi sur les terres territoriales*
51. *Loi concernant le parc international Waterton Glacier de la paix*
52. *Loi sur le règlement des revendications des Inuvialuit de la région ouest de l'Arctique*
53. *Loi sur le Yukon*
54. *Loi sur le règlement des revendications territoriales des Premières Nations du Yukon*
55. *Loi sur l'autonomie gouvernementale des Premières Nations du Yukon*
56. *Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon*
57. *Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon*
58. *Loi modifiant la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon et la Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon*
59. *Loi sur l'Office des droits de surface du Yukon*
60. *Loi sur les eaux du Yukon*

6.0 APERÇU HISTORIQUE – LES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD

Un gouvernement libéral établira avec les Autochtones un nouveau partenariat fondé sur le respect mutuel et la confiance et veillera à les associer au processus décisionnel. – Pour la création d’emplois – Pour la relance économique : Le plan d’action libéral pour le Canada (1993)

Les peuples autochtones du Canada

Les peuples autochtones occupent depuis 40 000 ans le territoire que nous appelons Canada. Une grande diversité de peuples autochtones parcouraient les terres pour chasser et cueillir jusqu’à ce que, aux 18^e et 19^e siècles, leur contact avec les Européens les amène à modifier pour toujours leur mode de vie.

Vers le milieu du 18^e siècle, les gouvernements européens ont commencé à reconnaître publiquement leurs responsabilités vis-à-vis des peuples autochtones. Les deux camps ont signé une série de traités en vertu desquels les Autochtones cédaient des parcelles de leurs territoires à la Couronne en contrepartie des terres de réserve et d’autres avantages.

Au 19^e siècle et au début du 20^e siècle, les gouvernements ont appliqué une série de stratégies qui avaient pour but d’assimiler les peuples autochtones dans la société non autochtone. Les politiques avaient souvent l’effet contraire et ne faisaient qu’aggraver la situation, contribuant au déclin politique, économique et culturel de la société autochtone.

Le Canada se rendait compte que l’assimilation n’était ni juste ni réalisable. Au cours des deux dernières décennies, le gouvernement canadien et la société canadienne tout entière ont modifié leur position et ont pris conscience du fait que les peuples autochtones avaient le droit et la capacité de déterminer leur propre avenir au Canada et qu’ils devraient gérer et offrir leurs propres programmes et leurs propres services. Cette reconnaissance officielle de la part du gouvernement du droit inhérent à l’autonomie gouvernementale se situe, en quelque sorte, au tournant de l’histoire.

L’héritage colonial

Au début du 17^e siècle, la France et l’Angleterre, qui étaient des rivales sur la scène internationale, ont recruté des alliés indiens dans leur lutte pour conquérir l’Amérique du Nord. Dans la **Proclamation royale de 1763**, la Grande-Bretagne a jeté les bases des prochaines négociations. La Proclamation précisait la politique et la procédure que la Couronne avait adoptées pour acquérir l’intérêt des Premières Nations dans les terres et leurs ressources.

... pour assurer aux Nations ou tribus sauvages qui sont en relation avec Nous et qui vivent sous Notre protection, la possession entière et paisible des parties de Nos possessions et territoires qui ont été ni concédées ni achetées et ont été réservées pour ces tribus ou quelques-unes d’entre elles comme territoires de chasse. – Proclamation royale (1763)

Vers la fin des années 1830, la Couronne avait acquis un intérêt dans la plupart des terres du Haut-Canada au sud du bouclier canadien, et la colonie était prête pour l'établissement des Européens. Au Québec et dans les provinces Maritimes, l'intérêt des Premières Nations dans les terres et leurs ressources n'a jamais été acquis par traité, bien que des réserves leur aient été cédées sur des terres que les colons européens n'avaient pas acquises.

En 1830, le Secrétaire d'État aux Colonies, sir George Murray, a annoncé une nouvelle politique qui consistait, non plus tant à maintenir le soutien des Premières Nations, qu'à les «civiliser» en leur enseignant les valeurs et les compétences professionnelles de la société européenne. Le gouvernement a établi un réseau de terres de réserves pour transmettre aux Premières Nations des aires protégées où elles pourraient vivre, s'instruire et apprendre

Au moment de la Confédération et après

Les éléments essentiels de la politique coloniale indienne ont été reportés dans les nouvelles structures politiques établies par la Confédération. Aux termes de l'Article 91(24) de l'**Acte de l'Amérique du Nord britannique**, le gouvernement fédéral avait compétence pour toutes les questions relatives aux «Indiens et aux terres réservées pour les Indiens». Il fallait protéger les peuples autochtones de la société non autochtone, mais dans le but ultime de les assimiler à la culture de la majorité.

Les systèmes de traité et de réserve, d'abord conçus au centre du Canada, ont gagné l'Ouest après la Confédération lorsque le Canada a obtenu, de la Compagnie de la Baie d'Hudson, la terre de Rupert et le Territoire du Nord-Ouest. Entre 1871 et 1877, les Indiens des Plaines et la Couronne ont signé sept traités qui recouvraient la majeure partie des provinces actuelles des Prairies et qui établissaient des réserves. Lorsque la Colombie-Britannique a rallié le Canada en 1871, les intérêts autochtones sur la grande partie de son territoire n'étaient pas protégés. Les droits fonciers des Autochtones sur presque toute la Colombie-Britannique n'avaient jamais fait l'objet de traités.

Le Parlement a adopté la première codification de la **Loi sur les Indiens** en 1876. Cette loi a eu un effet déterminant sur tous les aspects de la vie dans les réserves, car les Premières Nations n'avaient guère de contrôle alors sur la plupart des décisions fondamentales qui touchaient à leur vie quotidienne. Sous bien des rapports, les peuples autochtones du Canada étaient traités comme des citoyens de second ordre.

Pour régler les problèmes

Dans les années 1940, les peuples des Premières Nations commencèrent à s'organiser à l'échelle nationale. Le gouvernement fédéral commençait à reconnaître qu'il fallait réviser les politiques et les programmes en vigueur. Le Parlement a adopté une toute nouvelle version, complètement remise à jour, de la **Loi sur les Indiens** en 1951. La nouvelle loi avait pour principe directeur l'assimilation à plus ou moins brève échéance des peuples autochtones dans la société canadienne.

Il devenait prioritaire d'en améliorer les conditions sociales et économiques. Vers le milieu des années 1960, malgré de très sérieux problèmes encore à régler, en particulier pour les services aux enfants, on pouvait déceler certains signes d'amélioration. Les services de santé étaient meilleurs et plus d'enfants des Premières Nations avaient accès aux écoles, y compris l'enseignement secondaire et postsecondaire; les pensionnats ont été graduellement éliminés. Vers la fin des années 1960, les Premières Nations avaient obtenu les mêmes droits politiques et juridiques que les Canadiens non autochtones et l'on voyait prendre forme une économie autochtone.

Une nouvelle ère d'activisme autochtone commença vers la fin des années 1960. Certaines organisations, comme la Fraternité nationale des Indiens (aujourd'hui l'Assemblée des Premières Nations), insistaient fermement pour que les droits ancestraux soient pleinement reconnus et pour que les traités fassent de nouveau l'objet de négociations. Le gouvernement, de son côté, a commencé à chercher des façons de travailler avec les Premières Nations dans le but de trouver des solutions à leurs griefs historiques et à leurs problèmes actuels.

Les revendications territoriales

En 1973, la Première Nation Nisga'a de la Colombie-Britannique a demandé à la Cour Suprême du Canada de rendre une décision relativement à son titre ancestral sur la vallée de la rivière Nass (l'affaire **Calder**). Bien que les Nisga'a n'aient pas eu gain de cause, le point de vue du tribunal sur le titre ancestral a convaincu le gouvernement fédéral d'entamer des négociations pour adopter une politique à cet égard. En août 1973, le gouvernement fédéral a annoncé ses nouvelles politiques, ses nouvelles structures et ses nouveaux mécanismes pour les revendications particulières et globales, avec pour objectif de résoudre les griefs Ven souffrance et de rendre certain les droits et titres fonciers des Autochtones.

Les progrès sociaux et économiques

Les communautés autochtones ont considérablement progressé sur le double plan social et économique. En 1973, par suite d'une proposition de la Fraternité nationale des Indiens, le gouvernement fédéral a adopté une nouvelle politique, soit de confier aux communautés des Premières Nations la responsabilité d'instruire leurs enfants. Les programmes spéciaux ont contribué à ériger un système moderne d'enseignement qui incorpore la langue, la culture, les traditions et la spiritualité des Premières Nations.

On a établi dans les années 1970 un fonds pour le développement économique des Indiens et des investissements ont été faits dans une grande diversité d'entreprises – des motels, des centres touristiques, des industries d'artisanat, des exploitations de céréaliculture et des fabriques de canots. Plusieurs de ces entreprises se consacrent à préserver la langue, la culture et la vie traditionnelle des Autochtones. La stratégie canadienne de développement économique des Autochtones, amorcée en 1989, vise à aider les Autochtones, individuellement et collectivement, à gérer des entreprises commerciales et des institutions économiques, à préparer les gens à occuper un emploi et à acquérir une formation professionnelle.

L'autonomie gouvernementale

Les Premières Nations se sont toujours considérées comme des sociétés qui s'administraient elles-mêmes. Le gouvernement fédéral a maintenant reconnu leur droit inhérent à l'autonomie gouvernementale et il a fait de ce droit la pierre angulaire de sa politique autochtone.

Le Canada a déjà dressé des modèles de travail pour l'autonomie gouvernementale des Autochtones. Les Premières Nations crie et naskapie du Nouveau-Québec ont été les premiers groupes autochtones à négocier l'autonomie gouvernementale dans le cadre de leurs ententes de revendications territoriales en 1975 et en 1978 respectivement. Des arrangements ont été mis en œuvre par la **Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec** de 1984. En 1986, la bande séchelte de la Colombie-Britannique a négocié un arrangement communautaire d'autonomie gouvernementale. Quatre Premières Nations du Yukon ont également négocié des accords d'autonomie

gouvernementale avec le gouvernement fédéral et le gouvernement territorial, et ces accords ont pris la forme d'une loi en 1995. Bien d'autres communautés autochtones peuvent s'attendre à conclure des accords d'autonomie gouvernementale à l'avenir pour améliorer leur propre bien-être et profiter à tous les Canadiens.

Les affaires du Nord

Le Nord canadien demeure l'une des premières responsabilités du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, bien que les administrations territoriales entreprennent de plus en plus des activités ministérielles de type provincial. Le territoire au Nord du 60^e parallèle est immense et recouvre environ 3 885 000 km², soit 40 p. 100 de l'ensemble du pays. Cette immense superficie est divisée en deux territoires (bientôt en trois) : le Yukon, voisin de l'Alaska, et les immenses Territoires du Nord-Ouest, dont le Nunavut qui formera un nouveau territoire en 1999, et les îles de l'Arctique, qui constituent, en fait, le plus grand archipel du monde.

Pendant des années, le gouvernement a considéré le Nord comme une zone éloignée et très peu peuplée, et il n'y prêtait guère attention. Cependant, depuis la Seconde Guerre mondiale, certaines questions se sont imposées avec force au gouvernement fédéral, aux gouvernements territoriaux et aux gens du Nord, comme le gouvernement responsable, les revendications territoriales des Autochtones, l'exploitation des ressources naturelles et la protection de l'environnement.

Le gouvernement responsable

En 1870, la Grande-Bretagne a cédé au Canada toute la terre de Rupert et les Territoires du Nord-Ouest, qui étaient auparavant la propriété de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Ces deux immenses régions englobaient le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, comme nous les connaissons aujourd'hui, les trois provinces des Prairies et certaines parties de l'Ontario et du Québec. Dix ans plus tard, la Grande-Bretagne transférait également au Canada les îles de l'Arctique. C'était alors la Police à cheval du Nord-Ouest qui constituait l'organisme gouvernemental de cette immense région et ses membres servaient aussi (en sus de leurs autres fonctions) d'administrateurs locaux.

En 1898, au plus fort de la ruée vers l'or, le district du **Yukon** des Territoires du Nord-Ouest a constitué un territoire distinct dont le gouvernement consistait en un commissaire et un conseil de six membres nommés par le gouvernement fédéral. Aujourd'hui, le conseil (qui s'appelle maintenant Assemblée législative) comprend 17 membres élus. La politique des partis y a été introduite au moment de l'élection du conseil territorial en 1978. À peu près à la même époque, le commissaire nommé par le gouvernement fédéral se retirait des opérations quotidiennes du gouvernement et il assume maintenant des fonctions semblables à celles d'un lieutenant-gouverneur dans les provinces. Les pouvoirs de l'Assemblée législative sont maintenant presque aussi étendus que ceux de n'importe quel gouvernement provincial; elle est responsable de l'enseignement, des services sociaux, des taxes et des impôts, de la plupart des autoroutes et des services communautaires. Un conseil exécutif ou Cabinet représente le pouvoir exécutif. Le gouvernement fédéral conserve la responsabilité des terres et de la plupart des ressources naturelles.

En 1905, la région qui, au début, constituait les **Territoires du Nord-Ouest**, cédée au Canada en 1870, avait été réduite par l'établissement des trois provinces des Prairies et du Yukon. Après 1905, les Territoires du Nord-Ouest étaient gouvernés par un commissaire et un conseil nommé dont les quatre membres demeuraient à Ottawa jusqu'à ce que le siège du gouvernement territorial déménage à Yellowknife en 1967. En 1975, le conseil territorial est devenue une Assemblée législative entièrement élue, dont les membres sont maintenant en majorité des Inuit, des membres des Premières Nations et des Métis. L'organe décisionnel suprême, le conseil exécutif, consiste en huit membres élus et le commissaire. Ce dernier a des fonctions semblables à celles d'un lieutenant-gouverneur dans les provinces.

Dans les années 1970, on a commencé à parler de diviser les Territoires du Nord-Ouest pour mieux tenir compte des réalités de la géographie et de la population. Les longues distances à elles seules peuvent rendre l'administration difficile et la partie est des territoires est à prédominance inuit, contrairement à la partie ouest où l'on trouve des Dénés, des Métis, des Inuvialuit et des résidents non autochtones. Après de longues consultations et de longues négociations, le Parlement a proclamé en 1993 une loi portant création d'un nouveau territoire au plus tard en 1999. Le **Nunavut**, mot inuktitut qui signifie «notre terre», correspondra à la partie est des anciens Territoires du Nord-Ouest. Étant donné leur majorité (85 p. 100 de la population), les Inuit contrôleront effectivement leur propre gouvernement et leur propre territoire.

Les peuples autochtones du Nord

Les Autochtones demeurent dans le Nord depuis des milliers d'années et forment la majorité des habitants des Territoires du Nord-Ouest. Ils constituent une importante minorité au Yukon. Ces dernières années, presque toutes les vastes terres du Nord ont fait l'objet de revendications territoriales de la part des Autochtones. Le Canada a fait des progrès considérables pour régler ces revendications.

L'exploitation des ressources et la protection de l'environnement

Le Nord est riche en ressources, comme les minéraux, le pétrole et le gaz. Depuis la Seconde Guerre mondiale, l'exploitation de ces ressources a constitué le fondement de l'économie nordique. Les mines représentent la plus importante activité du secteur privé dans les deux territoires. L'exploration du pétrole et du gaz dans le Nord a connu un essor considérable après la découverte de pétrole à Prudhoe Bay, en Alaska, en 1968. Au milieu des années 1980, l'industrie investissait des centaines de millions de dollars pour le forage et les recherches, tout en concentrant ses efforts dans le delta du Mackenzie, dans la mer de Beaufort et dans les îles de l'Arctique. Cependant, vers la fin des années 80, l'exploration a commencé à perdre de l'intensité.

Pendant plusieurs années, la politique canadienne a consisté à exploiter ces ressources tout en préservant l'environnement et le mode de vie des gens du Nord. L'une des toutes premières priorités du MAINC consiste à élaborer des politiques et des programmes qui favoriseront le développement durable des ressources dans le Nord, au moment où le Ministère s'apprête à transférer ses responsabilités dans ce domaine aux gouvernements territoriaux.

En 1991, il inaugurerait sa stratégie pour l'environnement arctique d'une durée de six ans et d'une valeur de 100 millions de dollars, avec le mandat de préserver et d'améliorer les écosystèmes de l'Arctique pour les générations actuelles et futures. Cette stratégie mettait l'accent sur quatre principaux secteurs : les contaminants, les déchets, la gestion des eaux et l'intégration des questions environnementales et économiques.

La Commission canadienne des affaires polaires

C'est la nécessité d'une meilleure coordination des programmes des sciences polaires du Canada qui a mené à l'établissement de la Commission canadienne des affaires polaires en 1991. La Commission fait rapport au Parlement par l'entremise du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, mais elle ne fait pas partie du MAINC. La Commission :

- ▶ surveille et fait connaître les régions polaires et diffuse des renseignements au sujet de ces régions (tout autant celle de l'Arctique que de l'Antarctique);
- ▶ fait mieux saisir au public l'importance des sciences polaires pour le Canada;
- ▶ donne plus de poids à la position du Canada comme l'un des pays circumpolaires;
- ▶ recommande au gouvernement fédéral des politiques à adopter en matière de sciences polaires.

Depuis sa création, la Commission a relevé la nécessité d'établir des priorités pour les recherches polaires et d'assurer le financement à long terme et le soutien logistique de ces régions. Elle insiste sur le fait que le Canada doit s'intéresser aux sciences polaires. Les recherches doivent être coordonnées à l'échelle fédérale, et la Commission espère travailler de concert avec d'autres ministères fédéraux qui ont aussi, parmi leurs responsabilités, les sciences polaires et les questions connexes.

La Commission consulte régulièrement les communautés et organisations de l'Arctique, avec la conviction ferme que les gens du Nord ont beaucoup à contribuer pour les sciences polaires – non seulement pour la collecte des données, mais aussi pour poser les questions voulues, interpréter les résultats et communiquer les constatations. La Commission tient également des ateliers et des conférences sur les questions polaires; elle assure la liaison entre le Canada et les programmes internationaux de recherches sur les sciences polaires.

7.0 RÉFÉRENCES

Affaires indiennes et du Nord

D'autres renseignements et d'autres publications peuvent s'obtenir en s'adressant à :

Publications et renseignements au public

Pièce 1415

Les Terrasses de la Chaudière

10, rue Wellington

Hull (Québec)

(819) 997-0380

Commission canadienne des affaires polaires

Pièce 1710

Constitution Square

360, rue Albert

Ottawa (Ontario)

K1R 7X7

(613) 943-8605

Index

A

Accords avec les Mi'kmaq sur l'éducation, 8, 34
 Accords de partage des frais, 8, 34
 Accords de transfert financier, 17, 28, 29
 Agents des services économiques des communautés, 48
 Antarctique, 70
 Arctique, 61, 69-70
 Association des agents autochtones des finances, 17, 29
 Association inuit du Labrador, 55, 57
 Association Makivik, 55, 57

B

Bureau de mise en œuvre de la Baie James, 57
 Bureau du commissaire aux traités en Saskatchewan, 8, 33

C

Camp Ipperwash, 14, 59
 Cas de litige, 56, 57
 Colombie-Britannique, 55
 Comité Nunavik, 55
 Commission canadienne des affaires polaires, 23, 69-70
 Commission des traités de la Colombie-Britannique, 14, 59
 Commission royale sur les peuples autochtones, 22
 Consacrer plus de ressources aux priorités, 18, 66, 67
 Conseil tribal de Nisga'a, 14, 55, 57, 59
 Conseils tribaux, 45, 46
 Conseils unis Anishnabeg, 8
 Convention de la Baie James et du Nord québécois, 55
 Cris, 55

D

Davis Inlet, 42
 Dépenses fédérales pour les peuples autochtones, 22
 Développement des cadres supérieurs autochtones, 19, 68
 Développement économique, 47-48
 principaux engagements, 12, 48
 Direction régionale, dépenses prévues, 26
 Droits fonciers issus de traités, 14, 57, 59

E

Écoles, 40, 41
 Éducation, 35-36
 accords d'autonomie gouvernementale, 8, 34
 principaux engagements, 10, 36
 Éducation postsecondaire, 35-36
 Élections (bande), 50
 Entente avec les Première Nations au sujet des terres inondées dans le nord du Manitoba, 57
 Entente sur la gestion des terres des Premières Nations, 51, 52
 Entente-cadre du Manitoba, 8, 33
 Examen des programmes, 66

F

Financement des Premières Nations
 aperçu, 30-31
 dépenses prévues, 26
 responsabilisation (ou comptes bien rendus), 17, 27-29
 Fonds fiduciaires, 50
 Forêts
 examen des décisions dans le Nord, 62
 plan conjoint sur les, 12, 48, 49
 transfert des responsabilités au Yukon, 15, 62, 63, 64

G

Grand Conseil des Cris, 55
 Groupe de travail sur le financement des
 Autochtones, 12, 49

I

Immobilisations et entretien, 40-41
 principaux engagements, 11, 41
 Initiative de participation des Autochtones aux
 effectifs, 19, 68
 Ipperwash, camp, 14, 59

K

Kahnawake, 8, 33
 Kanesatake, 56

L

Logement, 43-44
 principaux engagements, 11, 44
*Loi canadienne sur l'évaluation
 environnementale*, 16, 62, 65
*Loi sur la modification facultative de la Loi
 sur les Indiens*, 50, 51
Loi sur le vérificateur général, 21
Loi sur les Indiens
 mandat du MAINC, 20
 modifications, 50, 51
 revendications particulières en vertu de la, 55
 tribunal de règlement des conflits, 8, 33

M

Membres des bandes, 9, 53
 Mine de diamant BHP, 63
 Mine Faro (Yukon), 63
 Mines
 développements dans le Nord, 60, 62-65
 récupération des sites miniers, 16, 64
 règlement sur l'utilisation des terres, 15, 64
 Ministère des Affaires indiennes et du Nord
 (MAINC)
 aperçu, 20-22
 message du ministre, ii-iii
 objectifs et priorités, 21
 sommaire financier, 23-25
 Mise en œuvre des revendications, 57
 Mohawks, 56

N

Nation Fort Frances, 8, 34
 Nation Innu, 55
 Nouveau-Brunswick, 12, 49
 Nunavut
 établissement, 60-63
 Comité Nunavik, 55
 commissaire provisoire, 15, 64
 plans de mise en œuvre, 15, 64
 Nunavut Tungavik Corporation, 15, 64

O

Office des droits de surface dans la vallée du
 Mackenzie, 15, 64
 Organisations communautaires de
 développement économique, 12, 47-48

P

Pays circumpolaires, 61
 Pétrole et gaz des Indiens du Canada, 9, 52, 53
 Plan d'activités, 21
 Politique des conseils tribaux, 9, 46
 Politique des forêts durables du Yukon, 63, 64
 Politique du droit inhérent, 21, 32, 61
 Politique ministérielle, 66
 Première Nation Atikamekw, 55
 Première Nation Carcross-Tagish, 55
 Première Nation Champagne et Aishihik, 55
 Première Nation Cross Lake, 57
 Première Nation Dítidaht, 55
 Première Nation Dogrib, 8, 34, 55
 Première Nation Gitanyow, 55
 Première Nation Gwich'in, 63
 Première Nation Homalco, négociations des
 revendications, 55
 Première Nation In-Shuck-Ch/N'Quatqua, 55
 Première Nation Inuvait/Gwich'in, 8, 34
 Première Nation Kaska Dena, 55
 Première Nation Kluane, 55
 Première Nation Kwanlin Dun, 55
 Première Nation Lheit-Lit'en, 55
 Première Nation Liard, 55
 Première Nation Little Salmon/Carmacks, 55
 Première Nation Montagnaise, 55
 Première Nation Nanaimo, 55
 Première Nation Norway House, 57

Première Nation Nuu-Chach-Nulth, 55
Première Nation Ross River, 55
Première Nation Sahtu, 63
Première Nation Sechelt, 55
Première Nation Selkirk, 55
Première Nation Sioux Valley, 8, 34
Première Nation Sliammon, 55
Première Nation Ta'an Kwach'an, 55
Première Nation Taku River, 55
Première Nation Teslin Tlinglit, 55
Première Nation Ts'kw'aylaxw, 55
Première Nation Tsay-kehdene, 55
Première Nation Westbank, 8, 34
Première Nation Yekoochete'en, 55
Premières Nations algonquines de Golden Lake, 55
Premières Nations du traité 8, 55
Premières Nations du Yukon, 63
ententes d'autonomie gouvernementale, 8, 33
négociations des revendications, 57
transfert des responsabilités de gestion des ressources, 15-16, 64
Programme d'autonomie gouvernementale, 32-33
principaux engagements, 8-10, 33-34
– voir aussi Nunavut
Programme de développement économique, 47
Programme de développement social, 37-38
principaux engagements, 10, 38
Programme de financement des causes types, 56
Programme de financement des recherches (revendications), 56
Programme de l'administration, 66-68
dépenses prévues, 24-25
principaux engagements, 18-19, 67-68
Programme de recherches et d'évaluation (revendications), 56
Programme des affaires du Nord (PAN), 24-25, 60-65
principaux engagements, 15-16, 64-65
Programme des affaires indiennes et inuit, aperçu 26-29
Programme des maîtres autochtones, 19, 68
Projet pilote des ressources gazières et pétrolières, 9, 52, 53
Protection de l'environnement
dans le Nord/l'Arctique, 63, 69-70
dans les réserves, 51

R

Rapport de rendement, 21
Rapport sur l'évaluation des contaminants dans l'Arctique canadien, 15, 64
Registre des Indiens, 9, 51, 52
Registre des terres indiennes, 51
Règlements intérieurs, 50
Relations internationales, 61, 69-70
Réseaux d'aqueduc, 40-41
Réserves
gestion, 50-53
infrastructure, 40-41
– voir aussi Terres
Responsabilisation, 27-28
principaux engagements, 17, 29
Ressources naturelles (Nord), 16, 61, 62-65
Ressources – voir Forêts; Terres; Mines;
Ressources naturelles; et Projet pilote des ressources gazières et pétrolières
Revendications, 54-59
dépenses prévues, 24-25
principaux engagements, 14, 59
Revendications globales, 55
Revendications particulières, 55-56
Russie, 61

S

Santé Canada, stratégie de soins prolongés, 38
Saskatchewan, Bureau du commissaire aux traités, 8, 33
Service aérien omnibus dans le Nord, 15, 61, 64
Service canadien des forêts, 12, 49
Service d'assistance canadien aux organismes, 28
Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations, 37-38
Services aux Indiens et aux Inuit, dépenses prévues, 24-26
Services fonciers et fiduciaires, 50-52
dépenses prévues, 26
principaux engagements, 13, 52
Services ministériels, 67
Sociétés d'immobilisations des Autochtones, 47
Sommaires financiers
Ensemble du MAINC, 23-25
Dépenses fédérales pour les peuples autochtones, 22
Financement des Premières Nations, 31
Programme de l'administration, 68

- Programme des affaires du Nord, 65
- Programme des affaires indiennes et inuit, 26
- Soutien aux gouvernements indiens, 45-46
 - principaux engagements, 11, 46
- Soutien juridique, 56
- Stratégie d'approvisionnement des Autochtones, 12, 48
- Stratégie de l'environnement arctique, 69
- Stratégie des soins prolongés, 38
- Systèmes d'égout, 40-41

T

- Terres
 - problèmes environnementaux, 51
 - projet de loi sur la gestion des terres, 8, 33, 51
 - registres, 51
- Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.), 15, 55, 64
- Transfert des responsabilités
 - évolution des politiques, 27
 - et services fonciers et fiduciaires, 51
 - de l'exploitation des ressources dans le Nord, 15, 63-64
- Tribu Blood, 8, 34
- Tribunal des droits de surface au Nunavut, 15, 64

V

- Vérificateur général, 21, 37, 41, 52